

**Les usages des revues scientifiques par les  
enseignants-chercheurs en Lettres et  
Sciences Humaines et Sociales:  
quelles perspectives d'offre pour les  
bibliothèques universitaires ?**

**Laurence Bourget**

Sous la direction de Bertrand Calenge  
Conservateur à la Bibliothèque Municipale de Lyon

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>PARTIE 1 : LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET LES REVUES SCIENTIFIQUES .....</b>	<b>14</b>
1. LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS : .....	15
1.1. <i>Le statut et les fonctions</i> .....	15
1.2. <i>L'organisation de la recherche</i> .....	15
1.3. <i>La part des différentes activités</i> .....	15
1.4. <i>Le chercheur et la documentation</i> .....	16
1.4.1 Une documentation multiple .....	16
1.4.2 La prédominance de la revue.....	17
2. LES REVUES SCIENTIFIQUES.....	17
2.1. <i>Définition de la revue scientifique</i> .....	17
2.2. <i>Son apparition</i> .....	17
2.3. <i>Sa signalisation</i> .....	18
2.4. <i>Ses fonctions</i> .....	18
2.4.1 Les fonctions premières .....	18
2.4.2 Le processus de sélection .....	19
2.4.3 Une nouvelle fonction.....	19
2.4.4 L'impact de l'article.....	20
2.5. <i>Un paysage brouillé</i> .....	20
2.5.1 Diversité et concentration .....	20
2.5.2 Un rythme de publication bouleversé .....	21
2.5.3 Une inflation des coûts.....	21
3. LES FONCTIONS DE LA REVUE SCIENTIFIQUE DANS LES ACTIVITÉS DE L'ENSEIGNANT-CHERCHEUR.....	22
3.1. <i>La mise à jour</i> .....	22
3.2. <i>La référence</i> .....	22
3.3. <i>La validation</i> .....	23

4.	LA RELATION ENTRE LES RYTHMES DE LA RECHERCHE ET LES MODES DE	
	LECTURE .....	23
	4.1. <i>Le début de la recherche</i> .....	23
	4.1.1 Une longue exploration .....	23
	4.1.2 Une lecture de fonds .....	24
	4.2. <i>L'étape intermédiaire</i> .....	24
	4.2.1 La délimitation du champ de recherche .....	24
	4.2.2 L'importance du mot-clé .....	24
	4.3. <i>La validation de la recherche</i> .....	25
	4.3.1 La mise à jour .....	25
	4.3.2 Une lecture déléguée .....	25
5.	LES DIFFÉRENTS TYPES DE REVUES ET LEURS USAGES .....	26
	5.1. <i>Les revues fondamentales</i> .....	26
	5.1.1 La prédominance des revues essentielles .....	26
	5.1.2 Une lecture systématique .....	26
	5.2. <i>Les revues généralistes</i> : .....	27
	5.2.1 Le suivi de l'actualité .....	27
	5.2.2 La revue de presse .....	28
	5.3. <i>Les revues où les chercheurs sont impliqués</i> .....	28
6.	LES DIFFÉRENTS RÉSERVOIRS ET LEURS USAGES .....	28
	6.1. <i>Le collège invisible</i> : .....	29
	6.2. <i>Le laboratoire</i> .....	29
	6.3. <i>Les abonnements personnels</i> .....	31
	6.4. <i>Les bibliothèques universitaires</i> .....	32
	6.4.1 Les bibliothèques de proximité .....	32
	6.4.2 La bibliothèque universitaire .....	32
	6.5. <i>Les autres bibliothèques</i> .....	33
	6.6. <i>La documentation électronique et Internet</i> : .....	34
	6.6.1 Des usages difficiles .....	34
	6.6.2 Des pratiques émergentes .....	35
7.	CONCLUSION .....	36

## **PARTIE 2 : LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES, LES REVUES SCIENTIFIQUES ET LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS .....37**

1. LES COLLECTIONS DE REVUES SCIENTIFIQUES DANS LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.....	38
1.1. <i>Des collections en constante expansion</i> .....	38
1.2. <i>Des collections déséquilibrées</i> .....	38
1.2.1 Le problème de la lisibilité.....	38
1.2.2 L'association papier/électronique.....	39
2. LA GESTION DES COLLECTIONS.....	39
2.1. <i>Les méthodes de sélection</i> .....	39
2.1.1 Le rôle des acquéreurs.....	39
2.1.2 Le conseil des enseignants-chercheurs.....	40
2.1.3 L'importance du Social Sciences Citation Index.....	41
2.1.4 Le renouvellement systématique.....	41
2.1.5 Les consortium.....	42
2.2. <i>Le désherbage</i> .....	43
2.3. <i>La gestion budgétaire</i> .....	43
3. L'ACCESSIBILITÉ ET LA PRÉSENTATION DES COLLECTIONS.....	44
3.1. <i>L'accès indirect et la salle des périodiques</i> .....	44
3.2. <i>La réserve active</i> .....	45
3.3. <i>Les pôles ou départements</i> .....	45
3.4. <i>La signalisation dans les catalogues</i> .....	46
4. DE L'IMPRIMÉ À L'ÉLECTRONIQUE : DE NOUVELLES QUESTIONS.....	46
4.1. <i>Le besoin d'évaluation du public et de ses usages</i> .....	46
4.1.1 Les difficultés actuelles.....	46
4.1.2 L'incertaine évolution des usages.....	48
4.2. <i>Une gestion des collections modifiée</i> .....	49
4.2.1 La « <i>Serial pricing crisis</i> ».....	49
4.2.2 L'archivage.....	50
5. LES CONSTATS ET LES ATTENTES DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS.....	50
5.1. <i>Le manque de lisibilité</i> .....	50
5.2. <i>L'accessibilité aux collections</i> .....	51

5.3. <i>La pertinence des collections</i> :	52
5.3.1 La dimension diachronique	52
5.3.2 Des collections complètes	53
5.4. <i>Le déficit d'accompagnement</i>	53
5.4.1 Le manque de reconnaissance	53
5.4.2 Le besoin de formation aux nouveaux outils	54
6. CONCLUSION	54

## **PARTIE 3 : PROPOSITIONS DE PERSPECTIVES POUR LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ..... 55**

1. LA MISE EN PLACE DE L'ÉVALUATION	56
1.1. <i>Le choix de la méthode</i>	56
1.2. <i>L'enquête et ses objectifs</i>	56
1.2.1 Cerner le public	56
1.2.2 Confronter les usages et les collections	57
1.2.3 Deux exemples d'enquêtes	58
1.2.3.1 L'enquête SuperJournal	58
1.2.3.2 L'enquête de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne	59
2. LA FORMALISATION DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE	60
2.1. <i>L'importance d'une charte</i>	60
2.2. <i>La définition de la masse critique</i>	62
2.2.1 La quantité	62
2.2.2 L'équilibre	62
2.2.3 L'accès	62
2.3. <i>La redéfinition du rôle d'acquéreur</i>	63
2.3.1 Un rôle élargi	63
2.3.2 Une compétence de spécialiste	64
3. LA MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS	65
3.1. <i>Des accès facilités</i>	65
3.1.1 La question des bibliothèques de recherche	65
3.1.2 La solution de la réserve active	66
3.1.3 La libre circulation	66

3.2. <i>Une alternative: les pôles thématiques</i> .....	67
3.3. <i>Des catalogues informatisés performants</i> .....	67
3.3.1 Les portails .....	67
3.3.1.1 La discipline .....	67
3.3.1.2 Un « accès transparent » .....	68
3.3.2 Les collections à valeur ajoutée.....	69
4. LA CONCEPTION DE SERVICES PERSONNALISÉS .....	70
4.1. <i>Enseignants-chercheurs et bibliothécaires : de nouvelles relations à définir</i> .....	70
4.2. <i>Les services à valeur ajoutée</i> .....	71
4.2.1 Les services de base .....	71
4.2.2 La veille documentaire.....	71
4.3. <i>La formation aux outils documentaires</i> .....	72
5. DES BIBLIOTHÈQUES PRODUCTRICES .....	72
5.1. <i>Héberger la production scientifique</i> .....	72
5.2. <i>Participer aux mouvements d'archives ouvertes et d'édition en ligne</i> ....	73
5.2.1 Les serveurs d'archives .....	73
5.2.2 L'édition en ligne libre d'accès .....	74
6. CONCLUSION .....	75
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>77</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>79</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>91</b>

<p>Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.</p>
--

**Titre :**

L'usage des revues scientifiques par les enseignants-chercheurs en Lettres et Sciences Humaines et Sociales : quelles perspectives d'offre pour les bibliothèques universitaires ?

**Résumé :**

Les revues scientifiques sont le vecteur privilégié pour la circulation de l'information scientifique. A ce titre, elles constituent des collections de première importance dans les bibliothèques universitaires. Cependant, dans un contexte d'augmentation considérable des coûts d'abonnements, les bibliothèques universitaires sont amenées à évaluer les usages des revues scientifiques faits par les enseignants-chercheurs. A partir d'entretiens menés au sein de l'Université Lumière Lyon 2, ce mémoire propose une étude des usages des revues scientifiques par des enseignants-chercheurs en Lettres et Sciences Humaines et Sociales et une étude comparative avec l'offre des bibliothèques universitaires.

**Descripteurs :**

Chercheurs--France

Enseignants--France

Périodiques

**Title :**

The use of serials by Humanities professors : what academic libraries should offer ?

**Abstract :**

Scholarly journals are the most efficient media to carry the scientific information. This is why they are the most important part in academic libraries. But due to the serials pricing crisis, academic libraries have to evaluate the use of serials by professors.

Based upon interviews of humanities professors of the University of Lyon 2-Lumière, this report offers an investigation of the practices of serials by humanities professors and a comparaison with the offer of academic libraries.

**Keywords :**

Professors--France

Scholarly journals

Serials

## Remerciements

Je souhaite remercier Madame Caroline Gayral qui m'a accueillie durant trois mois au Service Commun de la Documentation de l'Université Lyon 2 et qui m'a permis de mener à bien les entretiens avec les enseignants-chercheurs et a facilité mes déplacements dans d'autres bibliothèques universitaires.

Je remercie aussi Madame Françoise Khenoune de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne, Madame Annie Malecki et Monsieur Michel Dargaud de la Bibliothèque Universitaire Paris 8 et Monsieur Frédéric Saby directeur de la Bibliothèque universitaire Droit-Lettres de Grenoble pour avoir accepté de me rencontrer et m'exposer les orientations de leurs établissements.

Toute ma reconnaissance va à Monsieur Bertrand Calenge, directeur de ce mémoire, qui m'a apporté conseils et encouragements durant la rédaction.

# Introduction

Les années 90 ont vu apparaître un nouveau modèle d'organisation du libre accès dans les bibliothèques : la départementalisation. D'importantes bibliothèques comme la Bibliothèque Publique d'Information, la Bibliothèque Municipale de Lyon, la Bibliothèque Nationale de France et de nombreuses bibliothèques municipales à vocation régionale ont adopté cette organisation des collections. Quelques bibliothèques universitaires ont elles aussi réparti leurs collections dans des pôles thématiques. Ainsi, la direction du Service Commun de la Documentation (SCD) de l'Université Lumière Lyon 2, à l'occasion à la fois de l'ouverture de la future bibliothèque universitaire Chevreul et de la réorganisation de la bibliothèque universitaire de Bron, a choisi cette répartition des collections pour ces deux établissements.

Si ce choix semble davantage respecter l'approche disciplinaire des différents publics de l'université, il soulève cependant la question de la place des périodiques, et plus particulièrement des revues scientifiques, dans un tel dispositif : ces revues doivent-elles être intégrées au sein des pôles avec les autres collections ou faut-il les considérer différemment ? Destinées à transmettre l'information « de niveau scientifique » ou « qui est conforme aux exigences d'objectivité, de précision, de méthode des sciences, de la science »<sup>1</sup>, ces revues sont en effet clairement identifiées comme le vecteur principal pour la circulation de l'information au sein de la communauté scientifique, communauté représentée à l'université par les enseignants-chercheurs. Considérer la place des revues scientifiques au sein d'une collection suppose donc d'interroger les usages que les enseignants-chercheurs en ont. Or, si de nombreuses études sur le public étudiant et ses pratiques documentaires existent, comme celles réalisées par Gérard Coulon ou Emmanuel Fraisse, il n'en est pas de même pour les enseignants-chercheurs. Par ailleurs, de nombreux éléments ne facilitent pas l'observation des usages des revues scientifiques dans les bibliothèques: les bibliothèques universitaires ne les

---

<sup>1</sup> Définition extraite de *Le NouveauPetit Robert, édition 2002*.

prêtent que très rarement, la présentation en libre accès se limite souvent au dernier numéro ou aux numéros de l'année en cours, et les bulletins de demande de consultation comportent avant tout des informations d'identification de la revue mais pas d'indications sur l'utilisateur et les motivations et raisons conditionnant cet usage.

Cette approche des usages devient d'autant plus cruciale que les bibliothèques universitaires ne cessent de constater une désaffection certaine des enseignants-chercheurs et que, parallèlement, le secteur éditorial des revues scientifiques subit de profondes modifications avec d'une part l'apparition des revues électroniques et une inflation des coûts d'abonnement, et d'autre part le développement des archives libres en ligne. Autant d'évolutions dont les conséquences sont multiples pour les bibliothèques.

L'objet de ce mémoire est donc de tenter de cerner les usages que les enseignants-chercheurs en Lettres et Sciences Humaines et Sociales ont des revues scientifiques et, eu égard à ces usages sans doute évolutifs, d'évaluer l'offre actuelle des bibliothèques universitaires et de proposer des perspectives.

### **Méthodologie :**

#### **- les entretiens :**

Le stage d'étude ayant pour cadre la Bibliothèque Universitaire de Bron, nous avons pu entreprendre cette réflexion sur les usages en nous appuyant sur des entretiens avec des enseignants-chercheurs en Lettres et Sciences Humaines et Sociales de l'Université Lumière Lyon 2.

Deux conditions s'imposaient :

- constituer un panel représentatif des différentes disciplines enseignées à l'Université Lyon 2 ;
- privilégier la méthode de l'entretien semi-ouvert plus appropriée que celle du questionnaire pour l'étude des usages, le questionnaire ayant le désavantage de prédisposer d'usages type, et observer les usages en situation.

Le choix a donc été fait non pas de contacter de façon exhaustive tous les enseignants-chercheurs mais plutôt de contacter les doyens de chaque faculté afin qu'ils se fassent les relais de notre requête, ainsi que les enseignants-chercheurs

conseillés par les bibliothécaires pour leur intérêt pour la bibliothèque et/ou pour leur participation aux différentes commissions consultatives. Chaque enseignant-chercheur de l'université disposant d'une adresse électronique, un courrier a été envoyé par ce biais et comprenait une lettre de la direction du service commun de la documentation ainsi qu'une description du contenu et de la durée de l'entretien proposé.

Une cinquantaine d'enseignants-chercheurs ont été contactés et dix neuf d'entre eux ont répondu de façon favorable. Deux n'ont cependant pu trouver de disponibilité dans leur emploi du temps et ce sont donc dix sept enseignants-chercheurs qui ont pu être rencontrés sur quatre sites de l'université. Toutes les disciplines enseignées, à l'exception des arts du spectacle, sont représentées. L'âge et l'ancienneté des personnes rencontrées sont très variables, mais une seule d'entre elles n'a que des activités de chercheur, les autres étant d'autre part enseignants et souvent pour plusieurs cycles universitaires différents. Si tous revendiquent donc une activité de chercheur, tous se plaignent cependant du peu de temps qu'ils peuvent consacrer à cette activité. Enfin, quinze entretiens ont eu lieu dans les bureaux des enseignants-chercheurs, ce qui a permis une meilleure observation des conditions de travail.

L'entretien se déroulait durant une moyenne d'une heure et s'appuyait sur une grille<sup>2</sup> permettant de structurer l'entretien avec deux points distincts : les usages des revues, que ceux-ci s'inscrivent ou non dans le SCD, et la confrontation avec l'offre actuelle du SCD. Il s'est avéré à plusieurs reprises que ces deux aspects pouvaient se croiser au fur et à mesure de l'entretien, les pratiques étant souvent décrites par rapport à l'offre des différentes bibliothèques du SCD.

#### **- les visites :**

La confrontation avec d'autres bibliothèques universitaires ayant organisé leurs collections en pôles thématiques ou ayant mené une réflexion sur les revues scientifiques pouvait permettre d'enrichir l'étude. Deux établissements ont ainsi été choisis pour leur similitude avec le SCD de l'Université Lyon 2 : la Bibliothèque Universitaire de l'Université Paris 8 et la Bibliothèque Universitaire de Droit-Lettres de l'Université Stendhal de Grenoble. Chacune dessert une

université de Lettres et Sciences Humaines et l'organisation des collections en pôles thématiques est effective pour la bibliothèque de Paris 8 et en cours de réalisation pour la bibliothèque de Grenoble.

Un établissement a été conseillé par Bertrand Calenge, directeur de ce mémoire, pour ses travaux concernant la politique documentaire et en particulier les périodiques : il s'agit de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne.

Ces trois établissements ont fait l'objet d'une visite et d'entretiens avec la direction pour la bibliothèque de Grenoble, avec les responsables de la politique documentaire et du service des périodiques pour la bibliothèque de Paris 8 et avec la responsable du service des périodiques pour la bibliothèque de Lausanne.

La démarche méthodologique décrite *supra* a guidé le plan de ce mémoire.

La première partie propose de recenser ce que l'on sait aujourd'hui des usages des revues scientifiques par les enseignants-chercheurs en s'appuyant sur les usages déclarés et observés durant les entretiens. La seconde partie confronte l'offre actuelle des bibliothèques universitaires à ces usages et essaie de répondre aux questions suivantes : quelle est la place des revues scientifiques aujourd'hui dans les bibliothèques universitaires ?, la gestion des collections de revues scientifiques correspond-elle aux usages supposés ou observés du public ? Enfin, la troisième partie propose quelques perspectives pour rendre l'offre des bibliothèques pertinente grâce à une mise en valeur des collections attractive pour atteindre le public ciblé, et grâce à des services adaptés aux usages et aux évolutions en cours.

Remarques liminaires :

- Le terme de revues scientifiques a été préféré dans ce mémoire à celui plus générique de périodiques. La notion de périodique qui est essentiellement entendue en bibliothéconomie comme un support au même titre que celle de monographie nous a semblé en effet inadapté car elle englobe tout autant les revues scientifiques que les magazines et journaux plus généralistes et

---

<sup>2</sup> Voir annexe 2-1 La grille utilisée pour les entretiens avec les enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2

d'actualité qui peuvent par ailleurs être aussi proposés dans les bibliothèques universitaires.

- Le terme générique d'enseignant-chercheur a été choisi pour ce mémoire, les termes d'enseignant ou de chercheur n'étant utilisés que lorsque l'activité à laquelle ils font spécifiquement référence a une conséquence particulière sur les usages.
- Les références des ouvrages présentés dans la bibliographie ne sont repris que partiellement en note de bas de page.

# **Partie 1 : Les enseignants-chercheurs et les revues scientifiques**

Cette première partie propose de repérer les liens qui unissent les revues scientifiques et les activités des enseignants-chercheurs.

Après un rapide rappel sur le statut et les fonctions des enseignants-chercheurs, ainsi que sur l'histoire des revues scientifiques et leur évolution, nous évoquerons les fonctions principales jouées par ces dernières dans les activités de recherche.

Puis, en nous appuyant sur les entretiens réalisés à l'Université Lumière Lyon 2, nous proposerons de recenser par grandes familles les types de revues en fonction des usages déclarés, et enfin, de repérer les moyens mis en œuvre pour accéder à ces revues.

## **1. Les enseignants-chercheurs :**

### **1.1. Le statut et les fonctions**

Le statut des enseignants-chercheurs est régi par la loi n°84-52 datée du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur qui établit trois distinctions au sein de ce statut : enseignant, chercheur et enseignant-chercheur.

Les différentes fonctions des enseignants-chercheurs sont :

- l'enseignement incluant la formation initiale et continue, le tutorat, l'orientation, le conseil et le contrôle des connaissances ;
- la recherche ;
- la diffusion des connaissances et la liaison avec l'environnement économique, social et culturel ;
- la coopération internationale,
- l'administration et la gestion de l'établissement.

### **1.2. L'organisation de la recherche**

La recherche publique en France se répartit entre trois types d'établissement : les universités, les grandes écoles et des organismes publics. Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) qui est un établissement public à caractère scientifique et technologique contrôle des laboratoires dont la plus grande majorité est associée avec des universités.

La recherche fait, depuis l'apparition de la politique contractuelle des établissements d'enseignement supérieur, partie intégrante des contrats quadriennaux des différentes universités et se concrétise dans l'existence des écoles doctorales au sein des universités.

Les équipes de recherche se répartissent entre les équipes des grands organismes, les équipes d'accueil et les jeunes équipes.

### **1.3. La part des différentes activités**

Si la majorité des enseignants-chercheurs assument l'ensemble des différentes fonctions, ils sont aussi nombreux à ne pas les cumuler: certains enseignants n'ont pas ou plus d'activités de chercheur, parfois du fait d'une responsabilité de type

administrative au sein de l'université, et certains chercheurs, délocalisés dans des centres de recherche n'ont pas d'activités d'enseignant.

Inversement, les liens entre les fonctions d'enseignant d'une part et de chercheur d'autre part peuvent être, pour certains, difficiles à dissocier : si l'enseignement aux étudiants de premier cycle est peu l'occasion d'établir des liens avec le domaine de recherche, en revanche les cours d'un enseignant de troisième cycle sont souvent en lien étroit avec son domaine de recherche, il en est ainsi de l'encadrement des étudiants doctorants dont les sujets de thèse apportent une contribution directe à l'activité de l'enseignant-chercheur.

Enfin, le temps accordé aux différentes activités d'enseignement ou de recherche peut aussi être fonction du statut de l'enseignant-chercheur : la charge de cours sera importante pour un chercheur débutant ; l'implication dans une équipe de recherche pourra comporter ou non l'encadrement d'un projet.

La caractéristique fondamentale et fédératrice de l'ensemble de ces activités est l'expertise.

#### **1.4. Le chercheur et la documentation**

##### 1.4.1 Une documentation multiple

La diversité des statuts et des fonctions de l'enseignant-chercheur rend très difficile l'établissement d'un profil documentaire. Or la documentation est au cœur de l'activité de l'enseignant-chercheur. Elle a un rôle utilitaire fort car elle participe autant à la préparation des cours qu'à l'activité de recherche, que ce soit par le biais des manuels ou des textes originaux et des articles des revues. Mais il est assez difficile de cerner cette documentation. Si le niveau 4 du Conspectus apporte une définition d'une collection de niveau recherche comme « une collection comprenant l'essentiel des publications nécessaires aux études de doctorat et à la recherche », la liste des documents permettant de constituer cette collection insiste davantage sur l'importance de la quantité de documents que sur leur définition même. La documentation utile au chercheur comporte à la fois des monographies, des articles publiés dans des revues scientifiques, de la littérature grise, des actes de colloques, des préprints, des thèses, des bibliographies. Cette

documentation est souvent d'envergure internationale et à ce titre publiée dans des revues étrangères de langue anglaise.

#### 1.4.2 La prédominance de la revue

Cependant, la revue scientifique apparaît comme l'élément fondamental de la documentation du chercheur. Elle réunit en effet l'ensemble des articles qui témoignent de la construction et de l'évolution des différents champs du savoir. L'article est une parcelle de ce savoir et, à ce titre, il est le vecteur le plus compatible avec l'activité du chercheur lui-même engagé dans un travail participant à la construction d'un tout. En cela, la revue scientifique est appropriée aux rythmes de la recherche : plus flexible et évolutive que la monographie, ses modes de lecture sont multiples, occasionnels, fragmentaires.

## **2. Les revues scientifiques**

### **2.1. Définition de la revue scientifique**

Selon Joëlle Devillard<sup>3</sup>, la revue scientifique est « une publication en série, à parution régulière, dotée d'un titre déposé et composé d'une suite d'articles évalués par un comité de lecture en fonction de critères scientifiques ».

### **2.2. Son apparition**

L'apparition des premières revues scientifiques date du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle avec une revue anglaise les *Philosophical Transactions of the Royal Society of London*, fondée par Henry Oldenbourg, et une revue française le *Journal des Scavans* éditée par l'Académie Royale des Sciences. Ces deux revues remplissaient alors deux fonctions distinctes mais tout aussi fondamentales de la publication scientifique : la première revue visait à rendre compte des avancées notables de la science, la deuxième était essentiellement constituée de commentaires de l'actualité scientifique sous la forme d'échanges épistolaires entre les savants. La circulation de l'information scientifique s'appuyait en effet sur de nombreux échanges par lettres. Citons ainsi le Père Marin Marsenne qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, animait par ce biais un réseau européen de plus de 200 chercheurs.

Le siècle suivant verra l'apparition des premières revues spécialisées comme le *Chemisches Journal* ou les *Annales de Chimie*. Puis apparaîtront des revues professionnelles, de vulgarisation scientifique et les premiers bulletins bibliographiques comme les *Zentralblätter*. Les éditeurs de revues vont alors être majoritairement des maisons d'édition commerciales (pour les  $\frac{3}{4}$  de la production) à coté desquelles des sociétés savantes ou des établissements publics maintiendront une activité d'édition de résultats d'expérimentations, de mémoires ou d'articles présentant de nouveaux faits scientifiques.

Les titres de revues scientifiques ne vont cesser d'augmenter au rythme de l'évolution des sciences et au prorata de la publication des articles. Un phénomène de prédominance des revues en langue anglaise va par ailleurs peu à peu s'installer.

### **2.3. Sa signalisation**

L'explosion de l'information scientifique est très sensible après la seconde guerre mondiale, période de reconstruction où la science va devenir un acteur à part entière dans l'essor économique et social.

Cette inflation de la production scientifique va rapidement soulever le problème du repérage de cette production : les bibliographies spécialisées alors en cours ne parvenaient pas à suivre le rythme de parution de cette production. Eugène Garfield met au point à la fin des années 50 deux outils de repérage : les *Current Contents* et le *Science Citation Index* (SCI) qui aboutissent, par ailleurs, à la signalisation non plus de la totalité des revues mais d'un ensemble de titres sélectionnés pour leur valeur scientifique.

### **2.4. Ses fonctions**

#### 2.4.1 Les fonctions premières

Les deux fonctions principales du périodique scientifique sont la circulation des idées scientifiques et la publication des travaux issus de la recherche scientifique selon une périodicité régulière. En cela le périodique scientifique participe aussi à

---

<sup>3</sup> DEVILLARD Joëlle, MARCO Luc. *Ecrire et publier dans une revue scientifique*.

l'évolution de la science, à la conservation des idées, tout en concourant à une certaine orientation de celle-ci.

#### 2.4.2 Le processus de sélection

Le processus d'édition est basé sur la sélection d'articles parmi tous ceux qui sont soumis par les chercheurs aux différentes maisons d'édition de revues. Les articles déposés sont d'abord soumis au comité scientifique de la revue, c'est l'étape du *peer review*, comité constitué de chercheurs ou personnalités reconnues dans le monde de la recherche appelés *gatekeepers*. Ce comité est accompagné d'un comité de lecture constitué de lecteurs ou *referees* et d'un comité de rédaction. Ce processus aboutit donc à la publication non pas exhaustive des articles soumis au comité mais à la publication des « meilleurs » selon trois principes : le principe de nouveauté, le principe d'exclusivité, le principe de citation.

Les taux de rejet des articles peut être ainsi très important, atteignant parfois jusqu'à 90 % des soumissions chez certains éditeurs de sciences humaines.

Chaque revue impose aux auteurs ses propres codes de publication et l'acceptation de l'article par le comité se traduit, pour le chercheur, par le transfert de ses droits de propriété à la revue scientifique.

#### 2.4.3 Une nouvelle fonction

Ce processus de sélection aboutit à la mise en place d'un système de validation.

En effet, les revues sont faites à la fois par et pour les chercheurs et ceux-ci peuvent être tour à tour lecteurs et auteurs, tantôt Mr Hyde, tantôt Dr Jekyll selon Jean-Claude Guédon.<sup>4</sup> La validation des articles se fait donc au sein de la communauté scientifique qui, en se cooptant, contribue à établir une hiérarchie entre les différents chercheurs et les différentes revues. La stratégie de chaque chercheur consiste alors à se faire publier dans la revue dont le comité scientifique lui paraît le plus prestigieux afin d'obtenir une reconnaissance et une validation de sa communauté. Cette validation fonctionne ainsi comme un filtre pour la communauté des chercheurs puisqu'elle est le gage d'une information de qualité.

---

<sup>4</sup> GUEDON Jean-Claude. *A l'ombre d'Oldenbourg*.

#### 2.4.4 L'impact de l'article

L'unité significative de la revue scientifique est l'article défini comme « une contribution évaluée et publiée sous une forme normalisée dans une revue savante »<sup>5</sup>. A la différence du *working paper* qui n'est pas publié, un article est le résultat d'un travail élaboré présentant de façon argumenté une thèse scientifique en respectant des normes de contenu, de présentation et de citation précises requises pour la publication.

Revue et articles entretiennent une relation de forte dépendance car chacun trouve sa valeur en fonction de l'autre. Ce dispositif aboutit au phénomène de la mesure du facteur d'impact : créée par l'Institute of Scientific Information (ISI), cette mesure est calculée en divisant le nombre de citations dont une revue fait l'objet au cours d'une année pour deux articles publiés au cours des deux années précédentes par le nombre d'articles publiés au cours de ces deux années. Ce facteur d'impact est publié annuellement dans le *Journal Citation Index* avec deux éditions distinctes : *Le Social Sciences Citation Index* qui couvre 1500 revues et *le Science Citation Index* qui couvre 4500 revues.

### 2.5. Un paysage brouillé

#### 2.5.1 Diversité et concentration

Deux tendances sont actuellement en tension dans le secteur des revues scientifiques. Face à la prolifération d'articles et au système de sélection drastique des grandes revues, sont apparues de très nombreuses revues spécialisées éditées par de petites maisons d'édition ou par des presses universitaires. Les chercheurs sont ainsi amenés à publier dans des revues disposant de moins en moins de lecteurs. Les titres de revues sont passés de 26040 en 1954 à 92000 en 1976 et à 124000 en 1991<sup>6</sup>. Ceci a, d'une part, contribué à considérablement brouiller le secteur de l'édition scientifique et, d'autre part, surtout permis à un nombre très restreint de revues de se réserver la publication des articles fondamentaux et de s'imposer ainsi comme les revues essentielles (core journal) dans leur discipline : ce sont les 4500 revues du *Journal Citation Report*. Les chercheurs n'ont alors de

---

<sup>5</sup> DEVILLARD Joëlle, MARCO Luc. Op cit.

<sup>6</sup> RENOULT Daniel ; *Les bibliothèques universitaires* ;

cesse d'essayer de publier au sein de ces revues pour obtenir une plus grande reconnaissance de leurs pairs et faire progresser leur carrière.

Ces revues sont elles mêmes regroupées chez quelques grands éditeurs qui sont le résultat de nombreuses fusions : à titre d'exemple, l'éditeur Reed-Elsevier possède environ 1700 titres de revues soit 20 % des publications essentielles, et l'éditeur Blackwell en Grande-Bretagne possède environ 600 titres. Cette concentration trahit des choix économiques dont les conséquences sur l'information scientifique sont importantes : le faible nombre de chercheurs en sciences humaines et sociales et leur faible poids économique sont des facteurs irréversibles sur l'offre éditoriale de ces disciplines.

Enfin, si la France est au sixième rang des pays éditeurs de revues scientifiques, les chercheurs français publient près de 60 % de leurs travaux dans des revues éditées aux Etats Unis.

#### 2.5.2 Un rythme de publication bouleversé

Cette extrême concentration a des conséquences directes et non dommageables sur le temps imparti pour la publication d'un article. Il n'est en effet pas rare pour un chercheur d'attendre pendant une voire plusieurs années la publication d'un article pourtant validé par le comité scientifique.

#### 2.5.3 Une inflation des coûts

L'apparition de la notion de revue essentielle s'est traduite par des conséquences financières importantes. Les éditeurs scientifiques ont assez vite perçu le pouvoir économique que représentaient ces revues et ce dans un contexte, après la seconde guerre mondiale, d'explosion du nombre de chercheurs et d'articles et de développement important des bibliothèques et en particulier des bibliothèques universitaires. Ainsi, L'Association of Research Libraries (ARL) a évalué, aux Etats-Unis, l'augmentation du coût moyen d'abonnement de 207 % entre 1986 et 1999, avec des augmentations variables entre les différentes disciplines (6,3 % en littérature, 15 % en géographie). De même, en France, le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques de l'année 2000 note que le coût des revues scientifiques françaises a augmenté durant les dix années précédentes de 34 % en lettres, de 49 % en droit, économie et gestion ,et de 64 % en sciences, ces

augmentations étant sensiblement plus fortes pour les revues étrangères<sup>7</sup>. La part que représente les abonnements dans un budget d'une bibliothèque universitaire de Lettres et Sciences Humaines peut désormais être évaluée entre 40% à 60 % du budget global.

### **3. Les fonctions de la revue scientifique dans les activités de l'enseignant-chercheur**

Les différents entretiens réalisés ont permis de dégager de grandes tendances quant aux différents rôles de la revue scientifique dans les activités de l'enseignant-chercheur : chargée de fonctions précises, sa lecture est en lien étroit avec les différents rythmes de la recherche. De grandes familles de revues peuvent ainsi être repérées et différents réservoirs distingués.

#### **3.1. La mise à jour**

Les temps de publication ayant considérablement augmenté, comme nous l'avons vu précédemment, la revue scientifique ne peut plus vraiment être considérée comme le support de l'actualité immédiate de la recherche. Cependant, elle reste l'outil incontournable pour suivre les évolutions de la science. En confirmant des thèses ou en se faisant l'écho d'émergences, elle permet à un chercheur d'inscrire son travail dans le mouvement scientifique en cours.

#### **3.2. La référence**

Le fait de s'inscrire dans l'histoire de la recherche scientifique se traduit aussi par la nécessité pour un chercheur de faire référence aux travaux de ses collègues. La revue est alors le moyen de repérer les articles fondamentaux que le chercheur doit citer dans ses propres articles. Nombreux sont les chercheurs qui affirment ainsi l'importance de la qualité de la bibliographie accompagnant un article : elle est perçue comme l'assise scientifique . La citation devient en elle-même une forme de validation du contenu de l'article.

---

<sup>7</sup> Voir annexe 1-2 Les bibliothèques universitaires en chiffres

### **3.3. La validation**

Le poids des grandes revues évoqué précédemment a une conséquence directe sur la carrière des chercheurs. Publier dans une revue essentielle est la preuve de la reconnaissance du chercheur par ses pairs et donc de la validation de ses travaux et de ses thèses : ces publications deviennent des arguments pour l'intégration des chercheurs dans les différents laboratoires.

Il faut noter à cet égard que la majorité des enseignants-chercheurs rencontrés ont tenu à souligner la prédominance de la publication des articles sur celle d'un ouvrage. Publier une monographie est davantage le fait de chercheurs notoires dont le processus de validation par les pairs a été réalisé bien auparavant par la publication des articles. La publication de monographies répond par ailleurs à d'autres fonctions qui peuvent être l'enseignement avec les manuels ou bien la vulgarisation scientifique.

## **4. La relation entre les rythmes de la recherche et les modes de lecture**

Lors des entretiens avec les enseignants-chercheurs, il est apparu que leurs pratiques de lecture des revues scientifiques étaient déterminées par l'état d'avancement de leur travail de recherche. Trois étapes essentielles se dégagent dans les rythmes des travaux des chercheurs avec des pratiques documentaires qui peuvent différer et/ou se croiser.

### **4.1. Le début de la recherche**

#### **4.1.1 Une longue exploration**

Le début d'une recherche est sans aucun doute le temps le plus exigeant en terme de recherche documentaire. Il nécessite en effet une longue exploration au sein de la production scientifique à la fois pour établir de nouvelles hypothèses, vérifier leur originalité, et pour repérer tous les champs du savoir au sein desquels ces hypothèses peuvent trouver des ouvertures. Ce temps de quête est alors prioritaire dans les activités du chercheur.

#### 4.1.2 Une lecture de fonds

Ce temps de recherche se traduit par un furetage très vaste au sein de la documentation scientifique et par un temps important dévolu à la lecture des textes référents. Il s'agit de lectures permettant l'appropriation la plus complète possible d'un champ scientifique et de ses ramifications. Ces lectures sont très variées et comprennent pour l'essentiel des monographies à la fois généralistes et spécialisées dans le domaine de recherche, de la littérature grise comme les thèses ou les actes de colloques et des articles de revues.

A cette étape de la recherche, les enseignants-chercheurs déclarent avoir recours ponctuellement à Internet avec le moteur de recherche Google : les facilités d'utilisation de ce moteur qui ne requiert aucune compétence particulière et la masse d'information proposée leur apparaissent des atouts importants. En revanche, le recours aux bases de données est très réduit car celles-ci se prêtent mal à une pratique de furetage, le chercheur n'y a recours que dans le cas de références très précises.

### **4.2. L'étape intermédiaire.**

#### 4.2.1 La délimitation du champ de recherche

Cette étape correspond à l'établissement de la problématique de recherche. Le champ dans lequel la recherche s'inscrit se fait plus étroit et le chercheur va ainsi réaliser ses travaux en les rattachant à une communauté précise de chercheurs.

#### 4.2.2 L'importance du mot-clé

Le chercheur va alimenter sa recherche avec des références en lien étroit avec son domaine d'expertise. Sa démarche va alors davantage se traduire par des requêtes pointues, sur la base de termes précis, et le recours aux mots-clé pourra alors s'avérer plus pertinent.

Le recours aux bibliographies est prédominant à cette étape de la recherche. Elle semble faire l'objet d'échanges entre les jeunes chercheurs. C'est aussi à cet étape que les catalogues et les bases de données des bibliothèques sont le plus sollicités.

### **4.3. La validation de la recherche**

#### 4.3.1 La mise à jour

De nombreux enseignants-chercheurs considèrent que leurs pratiques changent quelque peu lorsqu'ils atteignent une certaine ancienneté dans leurs travaux de chercheur et que leur thèses avancées ont été validées par la communauté scientifique. Si cette ancienneté est difficile à évaluer car assez différente d'un enseignant-chercheur à un autre, elle semble cependant liée à une modification des priorités au sein des activités : l'encadrement de doctorants et jeunes chercheurs devient plus prépondérant. L'enseignant-chercheur dirige ainsi souvent plusieurs travaux de recherche qui peuvent être plus ou moins directement reliés à son propre champ mais qui semblent de fait réduire le temps accordé aux travaux du chercheur lui-même. L'essentiel de son activité en ce qui concerne sa propre recherche consiste donc à mettre régulièrement à jour ses informations par la lecture d'articles inévitables du fait de la notoriété de l'auteur ou de leur parution au sein d'une revue essentielle.

#### 4.3.2 Une lecture déléguée

En ce qui concerne le repérage des sources documentaires, les enseignants-chercheurs délèguent une partie de leur quête documentaire aux étudiants qu'ils encadrent et dont ils attendent la signalisation de sources bibliographiques nouvelles. De fait, les enseignants-chercheurs affirment maintenir une forte activité de lectures de revues mais la lecture systématique des différents numéros se fait cependant plus irrégulière et le recours aux sommaires pour repérer les articles importants plus systématique. L'essentiel du temps consacré à l'activité documentaire se concentre sur le repérage et la lecture de références très spécialisées et recueillies dans les revues et les bases de données.

Les outils de repérage sont, à cette étape, majoritairement les bibliographies accompagnent les articles.

## **5. Les différents types de revues et leurs usages**

Le repérage des grands types de revues n'avait pas pour but de distinguer leur forme mais plutôt d'essayer de repérer ce qui pouvait être commun à plusieurs titres. Il ne s'agissait donc pas de distinguer les revues sous forme papier des revues sous forme électronique mais de les regrouper en fonction des usages que les chercheurs rencontrés ont déclarés.

### **5.1. Les revues fondamentales:**

#### 5.1.1 La prédominance des revues essentielles

L'ensemble des enseignants-chercheurs rencontrés ont cité des titres de revues qu'ils qualifient d'essentielles : ce sont des revues dont le facteur d'impact est élevé et qui sont des références inévitables dans un secteur de la recherche. Fortement reliées à la discipline dans laquelle s'inscrit l'axe de recherche de l'enseignant-chercheur, elles peuvent être assez spécialisées ; elles permettent à la fois de suivre l'actualité, les évolutions, les émergences et de vérifier la validité des informations scientifiques. Des titres comme *Cahier international de psychologie sociale*, *The European Journal of Women's Studies*, *Revue française de sociologie*, *The Journal of American History*, *The European Journal of Communication* ou *Harvard Business Review* ont été cités.

Ces revues sont pour la plupart citées dans le *Social Sciences Citation Index*, mais une part non négligeable d'entre elles échappe à cette signalisation. Elles constituent la marge spécifique à chaque chercheur.

L'ensemble des ces revues est majoritairement international et donc très souvent en langue anglaise.

#### 5.1.2 Une lecture systématique

Ces revues constituent pour les enseignants-chercheurs la masse critique en deçà de laquelle ils considèrent ne plus pouvoir suivre correctement l'information scientifique. L'évaluation de cette masse critique a été assez équivalente entre chaque enseignant-chercheur et a permis de distinguer entre dix et quinze titres par personne avec une moyenne de cinq titres en langue anglaise. Seul un enseignant-chercheur d'histoire médiévale a considéré qu'une trentaine de titres constituait

cette masse critique du fait du nombre important de revues éditées dans différents pays pour cette discipline.

Le mode de lecture de ces revues est déduit de leur importance au sein de l'activité de l'enseignant-chercheur : c'est une lecture systématique à chaque parution de numéro avec un premier repérage des articles fondamentaux dans le sommaire, puis la lecture des résumés lorsque ceux-ci sont proposés et enfin celle des articles. Aucun chercheur n'a précisé que chaque numéro était lu systématiquement de façon intégrale.

## **5.2. Les revues généralistes :**

### 5.2.1 Le suivi de l'actualité

Le deuxième groupe de revues est constitué de revues qualifiées d'importantes mais dont la lecture n'est pas aussi systématique et régulière que les revues essentielles. Elles permettent d'alimenter de façon plus large la réflexion en suivant là encore l'actualité et les émergences et ce tout autant pour l'activité de recherche que pour la préparation des cours : ces revues traduisent davantage les interactions entre les différentes activités de l'enseignant-chercheur. Leur nombre est plus restreint : la moyenne est de cinq titres.

Plusieurs enseignants ont en effet souligné le recours de plus en plus important aux articles dans les cours afin de maintenir, chez les étudiants, une activité de lecture jugée défailante. *Problèmes économiques, Réseaux, Politix* sont des revues qui ont été citées dans le cadre de cette pratique. Cet ensemble de revues peut ainsi comprendre tout autant des revues d'expert de haut niveau que des revues de vulgarisation scientifique.

L'article est dans la majorité des cas repéré et fourni par l'enseignant et non par les étudiants. Il est souvent extrait d'une collection personnelle d'articles accumulés au fur et à mesure des années d'enseignement, le renouvellement annuel s'effectuant sur 10 à 15 % de la totalité de la collection. L'article est utilisé par l'enseignant comme un support de cours ou de travaux dirigés à part entière et il est choisi, dans ce contexte, pour ces qualités premières de concision et d'actualité. Enfin, ces revues ont aussi été désignées comme les revues permettant de suivre la production des autres chercheurs.

### 5.2.2 La revue de presse

La lecture de ces revues se fait de façon particulière. Elle n'est en effet pas dictée par la périodicité de parution des numéros et elle est globale : l'enseignant-chercheur réserve un temps durant lequel il effectue une véritable revue de presse sur une collection de titres . Si chaque enseignant-chercheur rencontré a déclaré faire régulièrement cette revue de presse, le temps qu'il lui consacre, sa périodicité et le nombre de titres concernés sont assez variables : d'une demi-journée à une journée entière par semaine pour un jeune chercheur à une demi-journée par trimestre pour un enseignant-chercheur aguerri, cette revue de presse peut concerner une moyenne de dix titres

La lecture se fait là aussi en priorité à partir des sommaires et des résumés et est très souvent suivie de la photocopie des articles les plus importants.

### 5.3. Les revues où les chercheurs sont impliqués

Ce sont les revues dans lesquelles les enseignants-chercheurs sont actifs soit en temps qu'auteur soit en temps que membre du bureau éditorial, ces deux activités pouvant bien sûr se croiser. La lecture de ces revues est aussi une lecture systématique mais l'implication du chercheur l'amène à effectuer une lecture plus assidue. Une certaine réserve des chercheurs pour évoquer cette activité ne nous a pas permis d'évaluer le nombre de titres concernés.

## 6. Les différents réservoirs et leurs usages

Les entretiens ont permis de distinguer d'une façon assez évidente les différents réservoirs dans lesquels les enseignants-chercheurs se procurent les revues. La prédominance des réservoirs les uns par rapport aux autres s'est avérée cependant plus délicate à établir car plusieurs facteurs pouvaient en effet intervenir et influencer dans le choix de ces différents réservoirs comme le fait d'être un chercheur débutant et donc assez isolé, de posséder ou non une bibliothèque personnelle ou d'avoir un axe de recherche par exemple peu représenté en France. En revanche, un élément a été avancé comme primordial dans le choix d'un réservoir : la facilité et la rapidité d'accès au document souhaité. La liste des réservoirs qui suit est donc présentée en tenant compte du nombre de fois où chaque réservoir a été cité et de

l'importance que le chercheur semblait lui accorder dans la facilité d'accès au document.

### **6.1. Le collège invisible :**

Le réseau personnel a été le réservoir qui a été spontanément le plus évoqué par l'ensemble des personnes rencontrées. Qualifié aussi de « collège invisible » du nom d'un groupe d'universitaires d'Oxford en 1640 , celui-ci est défini par Derek De Solla Price comme « un groupe de personnes qui s'informent entre elles en utilisant les moyens suivants : les pré-communications, les pré-impressions, les manuscrits, le téléphone, les conversations, les lettres, etc... ». Ce réseau permet au chercheur de se procurer des références tout en suivant de très près l'actualité de la recherche.

Si l'ensemble des enseignants-chercheurs rencontrés ne le nomment pas ainsi, tous reconnaissent s'inscrire dans une communauté et à la fois l'alimenter par leurs propres travaux et l'utiliser pour obtenir des références. Ce sont ainsi des articles en cours de rédaction, des annonces de publication, des appels à contribution à des congrès et colloques qui sont échangés et qui contribuent à fournir l'enseignant-chercheur en informations mises à jour régulièrement.

L'outil incontournable pour la circulation de l'information au sein du collège invisible est le courrier électronique qui a particulièrement contribué à renforcer la spontanéité et la périodicité des échanges. Ce système a l'avantage d'être plus rapide que celui de la publication officielle, car il est plus informel que cette dernière<sup>8</sup> et ne nécessite donc pas de répondre à des codes de présentation et rédaction exigeants en terme de temps.

L'importance du collège invisible est bien sûr à relativiser pour les jeunes enseignants-chercheurs débutants : n'étant pas encore totalement identifiés au sein d'une communauté de chercheurs, ils semblent davantage dépendants des autres circuits pour obtenir l'information scientifique.

### **6.2. Le laboratoire**

Le laboratoire est cité de façon équivalente au collège invisible et par la totalité des enseignants-chercheurs . L'importance du laboratoire était déjà soulignée en

---

<sup>8</sup> PEROL-ISSACSON Dominique, LAMY-FAURE Catherine, SABATIER Isabelle. *Entre tradition et innovation.*

1993 par l'enquête sur *Les enseignants du Supérieur et la lecture*<sup>9</sup>. Plusieurs qualités lui sont reconnues :

- Il est le lieu privilégié de rencontre entre les chercheurs d'une même communauté et donc un espace d'échange à part entière autour de l'information scientifique : « on est entre soi, la gestion est informelle et plus souple » a précisé un enseignant-chercheur durant un entretien.
- La documentation y est présente et en particulier les revues qualifiées d'incontournables sont immédiatement accessibles. La proximité des collections est présentée comme un élément fondamental pour l'activité du chercheur. Le chercheur insiste en effet particulièrement sur ses difficultés pour respecter un planning souvent très serré et il sera donc attentif à toute solution lui permettant de ne pas perdre du temps en particulier au niveau des déplacements géographiques. Ceci a été particulièrement souligné pour évoquer les difficultés des enseignants-chercheurs rattachés à une université se déployant sur de multiples sites et dispersant de fait les ressources documentaires.
- Les titres des revues présents dans le laboratoire ne sont pas très nombreux. Souvent pas plus d'une dizaine, ils représentent à la fois les revues très spécialisées mais essentielles dans une discipline, et les revues de sociétés savantes qui, pour ces dernières, ne se trouvent souvent pas dans les bibliothèques universitaires. En ce sens, le laboratoire joue davantage un rôle complémentaire par rapport à l'offre des bibliothèques universitaires. Les chercheurs souhaitent d'ailleurs préciser que l'acquisition de ces titres, du fait de leur grande spécialisation, ne se justifie pas forcément pour une bibliothèque universitaire et que les crédits affectés à l'achat d'une documentation, dont chaque laboratoire semble disposer, peuvent servir à prendre en charge ce type d'abonnements. Notons enfin que plusieurs chercheurs souhaitent aussi signaler que ces collections ne sont pas réservées à eux seuls mais mis à la disposition des étudiants de troisième cycle.
- La facilité d'accès à ces titres est un élément de première importance et à ce titre elle a été comparée à celle proposée par les bibliothèques universitaires.

---

<sup>9</sup> **RENOULT Daniel** *Les bibliothèques dans l'université*.

Les chercheurs soulignent que les revues proposées dans les laboratoires ne sont souvent pas autorisées à l'emprunt et qu'elles sont donc constamment disponibles. Si la pratique d'emprunt est permise dans certains cas, ils précisent aussi que celle-ci reste à la dimension d'une petite communauté et que l'accès aux documents n'est donc pas vraiment entravé.

- Plusieurs chercheurs ont signalé que le laboratoire mettait à leur disposition une revue de presse constituée des sommaires des différentes revues reçues et que ce service régulier était d'une grande utilité.
- Certaines collections détenues par les laboratoires représentent une valeur symbolique et les chercheurs considèrent qu'à ce titre leur place est justifiée au laboratoire. Ces collections sont souvent le résultat de dons. Citons par exemple le laboratoire des histoires médiévales de l'Université Lumière Lyon 2 qui, à la suite de l'incendie de la bibliothèque universitaire centrale en 1999, a pu récupérer, par le biais de dons étrangers, quelques titres disparus.

### **6.3. Les abonnements personnels**

La totalité des enseignants-chercheurs rencontrés a déclaré être abonnée à titre personnel et recevoir à domicile des revues scientifiques. Mais là encore les pratiques sont assez divergentes entre le nombre et le type d'abonnements. Pour certains ce sont les revues fondamentales d'envergure internationale, pour d'autres ce sont plutôt des revues de sociétés savantes. Quant au nombre d'abonnements, il varie entre deux et cinq titres.

Les raisons de ces abonnements sont en revanche assez semblables entre les enseignants-chercheurs. Il semble en effet que ces abonnements soient avant tout chargés d'un aspect symbolique : ils sont le témoin de l'activité de l'enseignant-chercheur et de la communauté à laquelle il appartient.

L'archivage des numéros étant systématique pour tous les enseignants-chercheurs, ces abonnements leur permettent ensuite de disposer facilement et rapidement d'un corpus pour des recherches rétrospectives.

Enfin, et de façon évidente, leur consultation n'est soumise à aucune forme de restriction et peut intervenir à tout moment en fonction des rythmes de travail du chercheur.

## **6.4. Les bibliothèques universitaires**

### 6.4.1 Les bibliothèques de proximité

Nombreux sont les enseignants-chercheurs qui évoquent la bibliothèque de proximité : aujourd'hui bibliothèque intégrée au service commun de la documentation, elle garde toujours pour l'enseignant-chercheur le statut de bibliothèque de faculté. Souvent implantée au cœur des différentes facultés, elle présente l'avantage de la proximité, l'intérêt d'une documentation spécialisée en lien avec les enseignements, et la qualité d'un service personnalisé. L'enseignant-chercheur a le sentiment d'une certaine reconnaissance et peut espérer profiter d'une plus grande régularité de services.

### 6.4.2 La bibliothèque universitaire.

Très peu d'enseignants-chercheurs déclarent en revanche fréquenter la bibliothèque universitaire de façon régulière et aucun ne le fait sans le besoin d'obtenir un document précis. La fréquentation de la bibliothèque universitaire n'est associée à l'idée de fureter au milieu de la documentation que dans le cas d'un besoin précis.

Deux explications majeures sont avancées conjointement pour justifier ce désintérêt: le manque de temps et l'inadéquation du lieu et des espaces publics à leurs pratiques de lecture. La bibliothèque universitaire leur apparaît en effet davantage comme un lieu où la perte de temps risque d'être plus importante que les chances d'accéder à la documentation souhaitée. Ainsi, le temps d'attente imposé devant une banque d'accueil pour accéder à des numéros de revues antérieurs à l'année en cours leur apparaît comme un véritable obstacle à leur démarche de chercheur. Programmer une visite à la bibliothèque après avoir vérifié la disponibilité d'un document sur le catalogue public et se heurter sur place à la disparition de ce document est une autre raison de mécontentement. Plusieurs enseignants-chercheurs regrettent ainsi de ne pouvoir accéder directement à l'ensemble de la collection pour un titre et certains revendiquent la possibilité de circuler librement dans les magasins pour préserver une pratique de furetage au milieu des collections. Une enseignante de sociologie a en effet précisé que, dans

le cadre de la préparation des cours mais aussi pour ses travaux de recherche, il lui était nécessaire de feuilleter régulièrement certaines revues de façon rétrospective . Par ailleurs les grandes salles où l'ensemble des revues sont proposées ne semblent pas correspondre à leur démarche disciplinaire. Un seul d'entre eux a évoqué la possibilité de découvrir et de consulter des revues qui ne soient pas en lien avec son axe de recherche. Les grands espaces leur apparaissent trop anonymes et leur imposent une cohabitation avec des étudiants nombreux et bruyants peu en adéquation avec une pratique de lecture attentive.

Enfin, l'impossibilité d'accéder à des ordinateurs du fait de leur faible nombre eu égard au nombre d'étudiants est un handicap supplémentaire pour faire des recherches sur le catalogue, les cédéroms ou les bases de données.

Les utilisateurs les plus assidus de la bibliothèque universitaire sont les étudiants doctorants et certains jeunes chercheurs qui profitent de la richesse d'offre en terme de revues pour effectuer souvent de façon mensuelle, voire hebdomadaire, une revue de presse. Ils sont par ailleurs de grands utilisateurs des services du prêt entre bibliothèques, notamment pour obtenir des articles ou des thèses.

#### **6.5. Les autres bibliothèques:**

La grande spécialisation des axes de recherche nécessite pour la majorité des chercheurs la fréquentation d'établissements documentaires spécialisés souvent installés dans d'autres villes ou dans des pays étrangers. Un chercheur spécialisé dans l'étude des femmes et du féminisme a ainsi recours aux services de la bibliothèque Marguerite Durand ou de celle du Planning Familial à Paris, un autre fréquente très régulièrement les bibliothèques universitaires et municipales espagnoles pour sa recherche en anthropologie de l'Amérique du Sud, plusieurs encore planifient un voyage ou deux voyages annuels aux Etats Unis ou au Canada.

Ces déplacements sont présentés comme nécessaires et irremplaçables pour accéder à des collections rétrospectives, en revanche les chercheurs regrettent de devoir attendre ces déplacements pour consulter aussi des numéros récents de revues importantes et pour lesquels un accès en ligne en France leur suffirait.

Enfin, à Lyon, la proximité d'une bibliothèque municipale d'envergure internationale par la richesse de ses collections patrimoniales a aussi été à

plusieurs reprises signalée comme une opportunité appréciée pour accéder à des titres particuliers.

## **6.6. La documentation électronique et Internet:**

### 6.6.1 Des usages difficiles

L'importance de la rapidité de l'accès au document pouvait initialement apparaître comme un argument de poids dans l'utilisation de la documentation électronique. Or seuls trois enseignants-chercheurs ont spontanément cité la documentation électronique en évoquant leurs pratiques de lectures : il faut d'ailleurs souligner que l'un des trois est chargé de cours en informatique appliqué à différentes disciplines. Celui-ci a présenté la documentation électronique comme son réservoir principal pour l'information et a évoqué ses nombreuses requêtes sur le moteur de recherche Google, sur les sites des revues, et ses consultations des actes de congrès.

Les entretiens ont fait apparaître, en particulier chez les enseignants-chercheurs les plus âgés, une certaine réserve face à l'utilisation de la documentation électronique. Il ne s'agissait pas tant d'un refus d'adaptation que du sentiment à la fois de ne pas maîtriser suffisamment une méthode requise par l'outil et de perdre du temps. Plusieurs enseignants-chercheurs ont ainsi évoqué des expériences malheureuses durant lesquelles ils se sont heurtés à la difficulté de trouver la bonne syntaxe d'interrogation adaptée à la base de données consultée ou à la complexité de définir des mots-clés, en particulier lorsque ceux-ci doivent être exprimés en langue anglaise. Le langage d'interrogation de ces bases de données ne leur semble pas adapté à leurs propres codes sémantiques.

Par ailleurs, plusieurs enseignants-chercheurs ont souligné la perte de temps engendrée par des accès compliqués, à partir du site du SCD, aux différentes bases de données : trois à quatre écrans chargés d'informations diverses sont nécessaires avant d'accéder réellement au service. Cette remarque semble très liée à la particularité des accès proposés par le SCD de l'Université Lumière Lyon 2. L'accès à la documentation électronique est en effet assez laborieux et ralenti par la succession d'écrans chargés d'informations. Les enseignants-chercheurs considèrent que ces informations ne présentent aucun intérêt pour eux et qu'elles

contribuent à considérablement décourager l'utilisation des bases de données. Tous souhaitent pouvoir accéder à ces bases de données par un accès unique avec une présentation par discipline immédiate sur l'écran. Cette présentation existe actuellement sur le site du SCD mais elle est proposée par un petit signet en haut de l'écran et n'est pas repérée par les enseignants-chercheurs.

Leur préférence va alors plutôt vers l'utilisation du moteur de recherche Google sur Internet : ce moteur leur apparaît d'une utilisation particulièrement simple et immédiate car ne nécessitant pas le recours à des index, une caractéristique qui concourt à le doter d'une aura particulière au sein des enseignants-chercheurs rencontrés.

L'intrusion relativement récente de la documentation électronique dans l'activité des enseignants-chercheurs peut être aussi avancée comme une explication à ce manque d'utilisation : l'offre dans certaines disciplines est encore très restreinte. Mais il faut par ailleurs noter que la possibilité de consulter des revues électroniques semble pour la plupart être délaissée, voire ignorée : seuls deux enseignants-chercheurs ont évoqué les revues électroniques, l'un étant l'enseignant-chercheur en informatique et l'autre étant éditeur d'une revue électronique d'études américaines.

La documentation sous forme électronique est donc avant tout associée aux bases de données, la plus citée étant la base de données Francis, et, à ce titre, perçue comme une technique permettant d'accéder à une référence précise et non comme un mode de lecture à part entière. L'article repéré est la plupart du temps parcouru sur l'écran mais il n'est réellement lu qu'après son impression sur papier.

#### 6.6.2 Des pratiques émergentes

Trois enseignants-chercheurs ont déclaré consulter des sommaires de façon électronique. Deux le faisaient sur des sites particuliers comme celui du laboratoire de rattachement, ou celui d'un organisme de recherche comme l'IRESO qui regroupe plusieurs laboratoires de sociologie. Un seul a signalé utiliser ce service par le biais d'un abonnement à la base de données SwetsWise.

## **7. Conclusion**

Plusieurs éléments apparaissent de façon récurrente durant cette première approche des usages : la revue scientifique fournit à la fois de l'information et des services à l'enseignant-chercheur. Pour se la procurer, celui-ci privilégie tous les modes d'accès où il peut être autonome : les échanges par mail, les rencontres au sein des laboratoires, la lecture des revues à domicile sont des modes adaptés à son rythme. En revanche, les accès indirects aux collections dans les bibliothèques universitaires, les connexions compliquées à des services en ligne sont autant de raisons de découragement. La lecture sur l'écran n'est pas une pratique développée, et la prédominance de l'imprimé est justifiée par la qualité des conditions de lecture et la possibilité de faire des lectures rétrospectives.

Enfin, si la discipline d'enseignement et l'axe de recherche peuvent être des facteurs de disparité dans les usages, d'autres facteurs comme les conditions matérielles d'accès ou l'ergonomie des bases de données et des catalogues sont tout autant importants.

Facilité et rapidité d'accès, autonomie et qualité de lecture sont en revanche les prérequis à considérer pour proposer des services aux chercheurs.

## **Partie 2 : Les bibliothèques universitaires, les revues scientifiques et les enseignants-chercheurs**

Après avoir essayé de cerner les différents usages des enseignants-chercheurs, cette partie propose de confronter ces usages à l'offre actuelle des bibliothèques universitaires telle que nous avons pu l'observer durant notre stage et nos différentes visites. Dans un premier temps, une synthèse fait un état des lieux sur les caractéristiques des collections, sur leur gestion, les services proposés et sur les questions soulevées à cet égard. Dans un second temps, les résultats des entretiens permettent de mettre en exergue les constats formulés par les enseignants-chercheurs ainsi que leurs besoins.

## **1. Les collections de revues scientifiques dans les bibliothèques universitaires**

### **1.1. Des collections en constante expansion**

Les chiffres extraits du rapport sur les bibliothèques universitaires en 2001, réalisé par la sous direction des bibliothèques, indique l'augmentation conjointe du nombre d'abonnements aux revues imprimées et aux revues électroniques. Cette augmentation est de 2,58 % pour les revues imprimées et de 148,45 % pour les revues électroniques : elle traduit une tendance générale à l'accroissement spectaculaire des collections avec d'inévitables doubléments de titres entre les deux types de version.

Cette augmentation du nombre de titres de revues semble par ailleurs se faire au détriment des acquisitions de monographies : -1,93 % entre 2000 et 2001.

### **1.2. Des collections déséquilibrées**

#### 1.2.1 Le problème de la lisibilité

Cette pléthore de titres amène l'Inspection générale des bibliothèques à considérer cette offre davantage comme « une mosaïque de structures isolées, utiles, seulement à quelques uns et parfois redondantes » que comme « un tout cohérent, profitable à tous au moindre coût ».<sup>10</sup>

Nombreux sont les sites en ligne de bibliothèques qui, en présentant les collections de périodiques, avancent ainsi des chiffres globaux comme 3000, 4000 titres. On peut alors se demander si l'effet initialement voulu d'attirance du lecteur par la richesse de la collection ne risque pas d'entraîner inversement un certain découragement devant la difficulté induite pour repérer la référence pertinente souhaitée.

Il devient alors très difficile de présenter de façon lisible et cohérente une telle collection : les catalogues des différentes bibliothèques visitées ne permettent pas, par exemple, de connaître systématiquement les disciplines couvertes par les titres, les types de version disponibles pour chaque titre, la présence éventuelle de sommaires, résumés ou index, la spécificité des moteurs de recherche intégrés aux

---

<sup>10</sup> Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques

différentes bases de données, la description de l'accès pour les versions électroniques...Autant d'éléments fondamentaux pour faciliter l'accès aux usagers mais longs et difficiles à repérer par les bibliothécaires et parfois inadaptés à l'ergonomie de certains logiciels de gestion des bibliothèques.

### 1.2.2 L'association papier/électronique

L'apparition relativement récente des revues électroniques a considérablement complexifié la gestion des collections de revues. Les premiers titres ont en effet été proposés par les éditeurs en complément des abonnements initiaux aux versions imprimées moyennant une augmentation des coûts d'abonnement. Cette redondance se justifiait alors par la nécessaire période d'essai d'un nouveau produit et le besoin d'information et de formation des usagers. Mais les conditions de négociation avec les éditeurs ont peu à peu évolué vers un système de maintien constant du chiffre d'affaire de chaque établissement auprès de l'éditeur, rendant ainsi de plus en plus difficile la possibilité de résilier un abonnement papier au profit de la seule version électronique.

Par ailleurs, l'apparition de consortium, comme le consortium Couperin, regroupant différents établissements documentaires souhaitant renforcer leur nécessaire pouvoir de négociation avec les éditeurs a inversement contribué à uniformiser l'offre des titres entre les établissements et n'a pas permis, à l'heure actuelle, de faciliter les conditions des droits d'accès et de l'archivage. Devant l'ensemble de ces difficultés, les professionnels ont préféré maintenir, en fonction de leurs budgets, tout ou partie de leurs abonnements papier et déléguer en quelque sorte aux consortium la politique documentaire des revues électroniques.

## **2. La gestion des collections**

### **2.1. Les méthodes de sélection**

#### 2.1.1 Le rôle des acquéreurs

L'organisation des acquisitions au sein des bibliothèques universitaires repose majoritairement sur une répartition des champs disciplinaires entre les différents acquéreurs.

Ce modèle dominant ne semble cependant pas, dans de nombreuses bibliothèques, concerner les revues. En effet, le suivi des collections de revues est souvent le fait d'un service à part entière dont la fonction principale est la gestion administrative et financière des abonnements. Les budgets affectés aux abonnements sont ainsi souvent globalisés sans forcément de répartition initiale entre les différentes disciplines. Ce modèle est actuellement appliqué dans les bibliothèques de Bron, de Paris 8 et de Lausanne.

Cette particularité n'est pas sans effet sur la gestion des collections. Différents responsables de service de périodiques rencontrés soulignent et regrettent ainsi le manque d'implication des acquéreurs. Si les acquéreurs se font bien l'écho des demandes formulées par les enseignants-chercheurs, ils sont en revanche minoritaires à s'impliquer davantage, tant du point de vue de l'appropriation de ces collections, de leur signalisation que de leur conservation.

Cette tendance apparaît d'ailleurs particulièrement forte dans les établissements visités où la collection des revues est regroupée dans une unique salle, souvent appelée salle des périodiques. Il est symptomatique de constater que, dans ces établissements, les acquéreurs n'effectuent de fait pas de permanence dans la salle des périodiques.

#### 2.1.2 Le conseil des enseignants-chercheurs

Une des difficultés récurrentes des bibliothécaires dans les bibliothèques universitaires réside dans la faible part de contacts et d'échanges avec les enseignants-chercheurs. Et ce malgré la présence d'instances comme les conseils de la documentation ou les commissions scientifiques consultatives où des enseignants-chercheurs siègent et ont ainsi vocation à se positionner sur la politique documentaire. Or, c'est au sein de ces commissions que les propositions d'abonnement sont discutées: elles émanent la plupart du temps des enseignants-chercheurs et elles sont satisfaites, dans la mesure des budgets, par les bibliothécaires. La responsable du service des périodiques de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne considère que 99% des abonnements contractés sont le résultat des propositions des enseignants-chercheurs.

Ce fonctionnement permet certes une certaine réactivité par rapport aux demandes mais il ne permet pas toujours de considérer la demande en fonction de l'offre déjà

existante. Le poids de l'enseignant-chercheur présent à l'instance de décision est un facteur non négligeable dans la prise en considération de la demande et l'organisation des commissions qui regroupent simultanément des représentants de différentes disciplines tend souvent à chercher la satisfaction du plus grand nombre. Des entretiens avec plusieurs acquéreurs ont par ailleurs soulevé le sentiment d'un manque de reconnaissance de la compétence documentaire du bibliothécaire par les enseignants-chercheurs : la validation des abonnements ne leur paraît ainsi pas toujours justifiée.

### 2.1.3 L'importance du Social Sciences Citation Index

Les bibliothèques de lettres et sciences humaines se réfèrent très souvent au Social Citation Index pour effectuer leurs acquisitions ou pour vérifier le bien-fondé d'une demande d'abonnement d'un usager. Cette évaluation prend en compte le nombre de citations obtenues par une revue durant une période déterminée. Si cette pratique peut s'expliquer par le souci de proposer des titres à la fois de qualité mais aussi attendus par les usagers, elle concourt cependant à proposer des collections presque identiques d'une bibliothèque à une autre et à écarter de nombreux titres de revues non signalées par le Social Citation Index comme les revues éditées par les sociétés savantes. Par ailleurs, les revues relativement récentes échappent à cette évaluation quand d'autres, très productives en nombre d'articles, bénéficient de fait d'une forte évaluation. Enfin, la place des revues anglophones est prépondérante par rapport à celle des revues francophones, le nombre de citations reflétant donc davantage la dimension internationale d'un axe de recherche.

### 2.1.4 Le renouvellement systématique

Des entretiens avec différentes directions de bibliothèques universitaires ou avec des responsables des politiques documentaires ont confirmé que les conseils des enseignants-chercheurs portaient souvent sur des propositions d'abonnements mais très rarement sur des propositions de résiliation d'abonnements. Une responsable de la politique documentaire notait ainsi qu'en deux années dix abonnements supplémentaires à des revues étrangères avaient été contractés dans une même

discipline où le nombre de titres proposés était déjà conséquent car il s'agissait d'une discipline pôle d'excellence.

Par ailleurs, les relations entre les enseignants-chercheurs et entre les différents laboratoires sont souvent le résultat d'enjeux, ce qui, durant les commissions consultatives, ne permet pas aux uns de statuer sur la documentation nécessaire aux autres. Il peut ainsi en résulter que des abonnements fassent l'objet d'un renouvellement systématique, davantage par héritage que par choix, alors même qu'une discipline illustrée par ces abonnements n'est plus enseignée au sein de l'université.

Enfin, la difficulté d'établir des critères de désherbage pertinents face au souci de conserver localement des collections complètes du fait du manque de plan de conservation à l'échelle nationale est un obstacle supplémentaire qui n'encourage pas les bibliothécaires à procéder à des désabonnements.

#### 2.1.5 Les consortium

L'apparition des consortium à la fin des années 90 a été une opportunité pour de nombreuses bibliothèques de ne pas être écartées, pour des raisons budgétaires, de la production électronique. Un responsable du service de prêt entre bibliothèque tenait d'ailleurs à souligner que cela avait aussi permis de diminuer assez considérablement les frais de reproduction et de fourniture de documents pour certains usagers, et en particulier les jeunes chercheurs.

Cependant les conditions de négociation sont telles qu'elles aboutissent parfois à une maîtrise toute relative des abonnements par les bibliothécaires. Les abonnements sont en effet contractés non plus titre par titre mais par grands ensembles de titres ou *package*, au risque de proposer ainsi aux lecteurs des titres dont ils ne feront pas usage. L'obligation de maintenir un chiffre d'affaires toujours équivalent chez chaque éditeur concoure de même à rétrécir les marges de manœuvre des bibliothécaires. Toutes ces conditions ne sont sans doute pas étrangères à un certain malaise des bibliothécaires face à cette documentation : certains se demandent ce que signifie alors faire des acquisitions dans ces conditions, et si la complexité de ce dossier ne relève pas davantage des compétences de gestionnaires plutôt que de celles d'acquéreurs. Peu de bibliothécaires parmi ceux que nous avons pu rencontrer durant le stage d'étude et

les visites de bibliothèques reconnaissent ainsi maîtriser pleinement les collections proposées par leur propre bibliothèque et beaucoup considèrent qu'ils préfèrent s'en remettre au collègue chargé de la gestion administrative de ce dossier.

## **2.2. Le désherbage**

Le désherbage des collections de revues scientifiques est une question peu abordée aujourd'hui dans la littérature professionnelle sinon pour faire le constat d'un manque de réflexion. François Lapèlerie résume ce manque de réflexion ainsi : « un bibliothécaire préférera toujours ajouter plutôt que supprimer un abonnement parce qu'intellectuellement ajouter lui semblera plus simple que supprimer ».<sup>11</sup>

Cette difficulté pour désherber se traduit aujourd'hui par un engorgement des magasins de stockage et de conservation et par une grande redondance dans les titres conservés. Le manque de plan de conservation concerté entre les bibliothèques est un argument avancé par les bibliothécaires qui redoutent de se séparer de collections de façon irrémédiable et d'en priver ainsi leurs usagers. Il semblerait donc que le rôle inhérent aux Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique (Cadist) ne suffisent pas pour prendre en considération ce problème particulier de conservation des revues scientifiques.

Enfin, le poids des usagers et plus particulièrement des enseignants-chercheurs pour conserver des collections complètes et sous forme imprimée n'est pas sans conséquences sur ce souci de conservation.

## **2.3. La gestion budgétaire**

Le budget affecté aux périodiques est majoritairement globalisé. Trois des quatre bibliothèques visitées ont en effet une enveloppe budgétaire globale affectée pour les abonnements, et divisée entre les abonnements papier et les abonnements électroniques. La mise en place d'une organisation des collections en pôles thématiques dans deux bibliothèques doit cependant entraîner à court terme la répartition du budget entre les différents pôles d'acquisition.

Toutes les bibliothèques effectuent en revanche un bilan des dépenses réparti par grands secteurs disciplinaires mais cette répartition ne concerne que les revues imprimées. La gestion des abonnements est effectuée par un voire deux

---

<sup>11</sup> **LAPELERIE François.** *Le choix des périodiques scientifiques dans le cadre d'une politique documentaire.*

bibliothécaires, comme c'est le cas pour trois des bibliothèques visitées lorsque la gestion des abonnements papier est différenciée de celle des abonnements électroniques.

### **3. L'accessibilité et la présentation des collections**

#### **3.1. L'accès indirect et la salle des périodiques**

Le modèle dominant dans les bibliothèques universitaires semble être celui de la salle des périodiques complétée par un magasin. Cette organisation permet de présenter dans une unique salle l'ensemble des titres qui peuvent être regroupés par ordre alphabétique et/ou par discipline. Elle permet l'accès direct soit aux numéros de l'année en cours soit à plusieurs années antérieures, et l'accès aux autres années est proposé de façon indirecte par le recours au magasin de stockage. C'est cette organisation qui est actuellement en cours dans les bibliothèques de Paris 8 et de Bron. Plus de 1000 titres sont ainsi proposés en accès direct mais interdits au prêt. La lecture des numéros est effectuée sur place par l'ensemble des usagers.

La raison d'être d'une telle présentation est la prise en compte davantage du support que du contenu, et la considération que ce support est lié à des usages différents de ceux des monographies. Cette volonté de ne pas mélanger les supports est clairement énoncée par le responsable de la politique documentaire de la bibliothèque de Paris 8. L'organisation du reste des collections selon huit pôles thématiques n'est d'ailleurs pas répétée dans la salle des périodiques, en revanche le classement des titres est dicté, comme pour le reste des collections, par l'application de la Classification Décimale Universelle (CDU).

Cependant, l'observation du public dans les salles des périodiques des bibliothèques de Paris 8 et de Bron ont permis de constater que de nombreux lecteurs s'étaient installés dans ces salles avant tout pour profiter du calme qu'il y règne plutôt que pour consulter précisément la documentation proposée dans cet espace. Et de nombreux titres de revues de la bibliothèque de Bron étaient déplacés par les lecteurs et consultés dans d'autres espaces de la bibliothèque. Les usages

observés ne semblent donc pas totalement coïncider avec une présentation des collections basée sur la prédominance du support.

### **3.2. La réserve active**

Selon Bertrand Calenge dans *Conduire une politique documentaire*, la réserve active recueille les collections qui résultent de la combinaison de deux critères : « le critère d'utilisation et le critère de niveau de lecture ». Ces deux critères définissent ainsi une collection dont le faible taux d'utilisation est proportionnel au nombre des usagers potentiels et dont le niveau de lecture des documents est fortement élevé. Cette collection constitue « une extension des collections courantes », ces dernières étant plutôt destinées à un public nombreux mais de niveau différent. La réserve active est « alors considérée comme un espace de classement de cette collection courante », elle « ne reçoit pas tous les documents jugés inadéquats en libre accès. » mais « espère une utilisation régulière des documents entreposés ». Les documents qui sont stockés dans la réserve active sont donc des documents destinés à être prêtés.

La Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne dispose d'une réserve active pour ses collections de revues scientifiques. 3500 titres sont présentés dans une salle avec l'ensemble des numéros en libre accès : le dernier numéro est disposé sur des présentoirs par disciplines et les numéros antérieurs sont rangés sur des rayons par ordre numérique de cotes. Hormis le dernier numéro, tous les numéros peuvent être empruntés. L'intérêt de cette présentation est de proposer une offre en libre accès suffisamment conséquente pour préserver l'autonomie des usagers.

### **3.3. Les pôles ou départements**

Les années 90 ont vu apparaître une présentation des collections non plus en fonction des supports ou des critères de prêt mais en fonction des champs du savoir. Cette organisation s'est d'abord imposée dans de grandes bibliothèques de lecture publique comme la Bibliothèque Publique d'Information ou la Bibliothèque Municipale de La Part-Dieu avant de convaincre certaines bibliothèques universitaires. Affirmant le primat du contenu sur celui du support, cette organisation consiste à regrouper l'ensemble de la documentation concernant une

discipline et à faire cohabiter les monographies avec les périodiques et les documents multimédia.

La Bibliothèque Universitaire de Droit-Lettres de l'Université Stendhal Grenoble 2 a fait ce choix pour la prochaine réouverture de ses portes au public après une longue fermeture pour la réalisation de travaux. Abandonnant une organisation où chaque étage du bâtiment correspondait à un cycle universitaire, la direction de la bibliothèque préconise une organisation avec six pôles distincts dans lesquels les 2000 titres de revues imprimées seront répartis. La place des revues scientifiques a d'ailleurs fait l'objet d'une attention particulière puisqu'elles seront proposées au lecteur dès l'entrée dans le pôle: une mise en espace qui souligne donc l'importance de cette collection jugée comme prépondérante dans l'accès à l'information.

### **3.4. La signalisation dans les catalogues**

La signalisation des revues scientifiques dans les catalogues informatisés ne satisfait pas l'ensemble des bibliothécaires rencontrés. Plusieurs regrettent que les systèmes intégrés de gestion des bibliothèques ne soient pas aussi performants pour la signalisation des périodiques que pour celle des autres documents. Ils considèrent ainsi que les accès différenciés entre les titres des revues possédés par les bibliothèques d'une part et les articles signalés par les bases de données d'autre part ne rendent pas lisible l'ensemble de l'offre. Ce manque de lisibilité est aussi accentué par le fait que les titres de périodiques, à la différence des autres documents, ne bénéficient pas systématiquement d'une indexation matière.

## **4. De l'imprimé à l'électronique : de nouvelles questions**

### **4.1. Le besoin d'évaluation du public et de ses usages**

#### 4.1.1 Les difficultés actuelles

Le public des enseignants-chercheurs n'est pas le public majoritaire dans les bibliothèques universitaires : selon Daniel Renoult, il ne représente que 6 % contre

84 % pour les étudiants<sup>12</sup> et le nombre d'enseignants-chercheurs participant aux conseils de la documentation et aux commissions consultatives spécialisées est assez restreint. La rencontre avec ce public n'est donc pas aussi aisée que celle avec le public étudiant.

A la différence aussi du public étudiant, les pratiques documentaires des enseignants-chercheurs sont, comme nous l'avons constaté, complexes car elles reposent sur l'utilisation d'une documentation diversifiée et elles s'inscrivent dans différents lieux. En ce qui concerne leur utilisation des revues scientifiques au sein des bibliothèques universitaires, leur évaluation se heurte aux conditions d'accès et de prêt particulières de ces revues. De nombreuses bibliothèques ont ainsi testé diverses techniques pour évaluer les usages : des affichettes incitent le lecteur à ne pas ranger lui-même la revue qu'il vient de consulter, une fiche apposée sur la page de couverture du numéro invite le lecteur à signaler sa consultation, ou encore le bulletin de demande en magasin sert par ailleurs de recensement. La bibliothèque universitaire américaine de St John's dans le Newfoundland a par exemple réalisé une étude lui permettant de connaître le « coût par usage », *cost per use*, des revues. En invitant chaque lecteur à signaler sa consultation en cochant un bulletin apposé sur la page de couverture, elle cherchait à déterminer si l'abonnement contracté par la bibliothèque était plus justifié économiquement que la fourniture des articles par le service du prêt inter-bibliothèque..

Parallèlement, quelques études sur les usages des revues par les chercheurs ont été menées récemment, notamment les études de Philippe Jeannin, professeur des universités à l'Université Paul Sabatier de Toulouse, et réalisées pour le compte de la Direction de la Recherche du Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies. Si ces études n'ont pas pour objet l'observation des ces usages au sein des bibliothèques universitaires, elles permettent cependant de faire quelques constatations intéressantes pour le choix des titres : ainsi il apparaît qu'un nombre non négligeable de revues utilisées par des chercheurs en économie ne sont pas des revues recensées dans le Social Science Citation Index, en particulier parce que ces revues sont francophones<sup>13</sup>. Une constatation d'autant plus intéressante pour les

---

<sup>12</sup> **RENOULT Daniel.** *Les bibliothèques universitaires.*

<sup>13</sup> Résultats d'une enquête sur les revues d'économie du 27 mars 2003, disponibles sur : <<http://www.iut-tarbes.fr/enquete/Economie/enquete-modalites>. Htm

bibliothèques universitaires qu'elle souligne la relative pertinence du recours aux seuls index pour constituer des collections. Enfin d'autres estimations comme celle effectuée à partir des tables de citations publiées dans le Journal Citation Reports peuvent être des éléments de réflexion pour la gestion de ces collections : il apparaît selon cette estimation qu'un numéro d'une revue scientifique cumule 38% de la totalité des usages dont il fera l'objet dans les cinq premières années qui suivent immédiatement sa publication<sup>14</sup>, une information à moduler sans doute suivant les différents champs du savoir et modes d'usage.

Si toutes ces méthodes apportent des informations intéressantes, leur dimension essentiellement quantitative limite cependant les conclusions à des considérations approximatives et ne permettent pas d'établir une grille précise des usages du point de vue qualitatif.

#### 4.1.2 L'incertaine évolution des usages

L'apparition des revues sous forme électronique génère de nouvelles incertitudes sur l'évaluation des usages. Comment en effet appréhender des usages qui sont la plupart du temps délocalisés et sur lesquels la particularité de l'outil a des conséquences pour l'instant difficilement mesurables ? Cette évaluation est d'autant plus défailante que tous les éditeurs de revues scientifiques ne fournissent pas d'éléments statistiques suffisamment précis pour détailler ces usages : ce sont surtout les nombres de connexion et parfois le temps de consultation qui sont recensés. Mais au delà des évaluations quantifiées, la consultation des revues électroniques génère quantité de questions sur l'impact qu'elle peut avoir sur les pratiques de lecture : que peut signifier en effet consulter et feuilleter une revue électronique, est-ce l'article ou la revue qui est consulté ?, la lecture est-elle faite sur l'écran ou après impression papier ? et que devient la notion de document ? Autant de questions ouvertes auxquelles des études et enquêtes récentes comme celles menées par Ghislaine Chartron tentent de répondre. Ces questions concernent globalement la circulation de l'information scientifique, son impact sur la communauté des chercheurs et le rôle fédérateur des

---

<sup>14</sup> MILNE Dorothy, TIFFANY Bill. *A survey of the cost-effectiveness of serials*.

revues dans la validation de l'information proposée. Elles soulèvent aussi plus particulièrement le problème de la définition de la masse critique pour les abonnements des bibliothèques. Il devient en effet difficile d'évaluer une masse critique d'abonnements à fournir face à des usages de l'édition électronique encore peu développés, peu ou mal recensés et qui ne peuvent qu'évoluer. La part que représenteront les revues électroniques dans les usages mais aussi les services dont elles sont accompagnées amèneront certainement les bibliothèques à reconsidérer les objectifs pour leur politique d'acquisition et de gestion des collections.

## **4.2. Une gestion des collections modifiée**

### 4.2.1 La «*Serial pricing crisis* »

Depuis les années 70, les bibliothèques sont entrées dans une phase de crise financière pour les revues scientifiques : les éditeurs, forts de leur pouvoir de validation dans le monde de la recherche et s'appuyant sur des outils incontournables comme le *Science Citation Index* ont considérablement augmenté les prix des abonnements. Cette augmentation renforcée par l'apparition du format électronique se traduit aujourd'hui par une baisse de 17% dans le nombre d'acquisitions de documents par étudiant dans les bibliothèques universitaires françaises. Au regard de ces coûts, maintenir certains titres reviendrait, à court terme, à inéluctablement réduire le reste des acquisitions; inversement, les désabonnements risquent de créer des lacunes au sein des collections. De nombreuses bibliothèques, comme la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne, la Bibliothèque interuniversitaire scientifique de Jussieu, ou plus récemment les bibliothèques de l'Université de Cornell (Etat de New York), ont déjà dû entreprendre des politiques de désabonnement importantes : faisant ainsi le constat dans une lettre publique que « *the top research libraries have been spending ever more money on ever fewer publications* », les bibliothèques de l'Université de Cornell ont décidé de supprimer plusieurs centaines d'abonnements aux revues du groupe Elsevier<sup>15</sup>. Les budgets des bibliothèques françaises ne pourront sans doute supporter encore bien longtemps un tel effort pourtant

---

<sup>15</sup> Information publiée sur le site de l'Université de Cornell. Disponible sur : <http://www.library.cornell.edu/scholarlycomm/elsevier.html>

considéré par Hervé le Crosnier comme la « nécessaire obstination démocratique »<sup>16</sup>.

#### 4.2.2 L'archivage

Les abonnements électroniques soulèvent plus que jamais la question de l'accès aux archives. Les conditions actuelles proposées par les éditeurs sont extrêmement variables, souvent inexistantes. Et les bibliothécaires redoutent de se voir prochainement imposé par les éditeurs le paiement à l'acte, *pay per view*, pour toute consultation d'article et perdre ainsi toute possibilité d'accès à des archives. Cette question est d'autant plus fondamentale qu'elle conditionne le maintien ou non à des abonnements papier et qu'elle sous-entend la nécessité pour chaque bibliothèque d'entreprendre des campagnes de numérisation de ses collections, campagnes qu'aucune bibliothèque n'a actuellement les moyens techniques et humains d'entreprendre à une telle échelle..

## 5. Les constats et les attentes des enseignants-chercheurs

Les entretiens ont permis de dégager une constatation : les enseignants-chercheurs ont majoritairement une image positive de la bibliothèque lorsqu'ils la considèrent comme un service pour les étudiants. Or, en ce qui les concerne directement, ils émettent des réserves tant au niveau des collections qu'au niveau des services.

### 5.1. Le manque de lisibilité

L'ensemble des enseignants-chercheurs a tenu à souligner le sentiment de désarroi devant la complexité de l'offre de la bibliothèque. L'un d'entre eux a formulé ce sentiment en parlant de « non-socialisation » au monde des bibliothèques.

Un sentiment qui peut bien sûr trouver une première et évidente explication dans le peu de fréquentation des bibliothèques. Mais au delà de ce premier constat, il met en évidence la difficulté qu'éprouvent les enseignants-chercheurs à se repérer dans une organisation de la documentation qui ne leur correspond pas. Les notions de

---

<sup>16</sup> VOLLAND-NAIL Patricia. *L'information scientifique et technique : nouveaux enjeux documentaires et éditoriaux*.

libre-accès, d'usuels, de documentation en ligne sont étrangers à leurs modes d'appropriation de l'information. Lors de démonstrations d'accès à la documentation électronique à partir de leurs postes de travail, les enseignants-chercheurs ont manifesté une certaine incompréhension face à la distinction faite entre les revues physiquement présentes dans les rayons de la bibliothèque et les revues accessibles en ligne. Cette distinction les induit d'autant plus en erreur que pour certains titres les deux offres se juxtaposent.

Cette difficulté est par ailleurs accentuée par les modes de signalisation des collections dans le catalogue : tous évoquent l'impossibilité de connaître facilement, pour chaque discipline, l'ensemble des abonnements détenus matériellement ou proposés en ligne par la bibliothèque. Cette lacune justifie le recours modéré à la bibliothèque pour consulter les revues.

## **5.2. L'accessibilité aux collections**

L'accessibilité aux collections est un élément tout aussi important à leur égard que la lisibilité de l'offre. Tous se plaignent d'être obligés de se conformer à des règles qu'ils jugent contraaires à leurs rythmes et contraintes. L'accès indirect aux collections de revues antérieurs à l'année en cours en est symptomatique : le temps d'attente et la dépendance que ce système génère leur sont, ainsi que plusieurs enseignants-chercheurs l'ont formulé, « pénibles ».

Par ailleurs, la prédominance de la discipline et le peu de démarches interdisciplinaires leur font regretter une organisation des collections trop encyclopédique. Tous se sont révélés favorables à une organisation des collections sur le modes des pôles ou des départements, organisation qui les séduit tout autant pour la facilité de repérage de la documentation pertinente, que pour la sélection du public et la spécialisation du personnel qu'elle induit. Ce modèle est bien sûr celui qui se rapproche le plus des bibliothèques de faculté tant plébiscitées par les enseignants-chercheurs.

La proximité des collections leur importe aussi particulièrement. Cette remarque a été à chaque entretien formulée, et ce d'autant que le SCD de l'Université Lumière Lyon 2 s'apprête à réorganiser l'offre documentaire sur le campus en fermant les anciennes bibliothèques de faculté et en intégrant leurs collections au sein de la bibliothèque universitaire de Bron. L'obligation de déplacement et l'intégration de

collections qu'ils connaissent bien au sein d'une grande unité documentaire sont deux éléments qu'ils désapprouvent.

La question de la proximité des collections a été l'opportunité pour eux de signaler que les choix des professionnels de la documentation peuvent leur être totalement étrangers. L'évocation de la carte documentaire lyonnaise et des pôles d'excellence entre les différentes bibliothèques universitaires lyonnaises a été à plusieurs reprises sujet à récriminations. Aucun d'entre eux ne trouve judicieuse cette répartition des compétences documentaires, considérant que chaque bibliothèque doit être en mesure de proposer au public desservi la documentation de tous niveaux correspondant aux disciplines enseignées. Ces propos ont ainsi permis de vérifier le fort sentiment d'appartenance des enseignants-chercheurs à l'université dans laquelle ils exercent leurs activités. L'idée d'être obligé de fréquenter plusieurs bibliothèques universitaires leur apparaît quelque peu incongrue.

Enfin, plusieurs enseignants-chercheurs ont évoqué deux bibliothèques pour lesquelles ils considèrent que le souci d'accès aux collections a été parfaitement pris en compte : il s'agit de la bibliothèque de l'École Normale Supérieure de Lyon et de la bibliothèque des chercheurs en économie et gestion de l'Université Paris Dauphine. Ces deux bibliothèques proposent en effet aux chercheurs, grâce à un badge, d'accéder aux collections en dehors des heures d'ouverture habituelles. Cette facilité est souhaitée pour la nouvelle bibliothèque de Chevreur actuellement en construction.

### **5.3. La pertinence des collections :**

#### 5.3.1 La dimension diachronique

L'importance de collections historiques a été très variable d'une discipline à l'autre. L'apparition relativement récente de disciplines comme les sciences de l'information et de la communication peut expliquer dans certains cas la relativité d'une démarche diachronique : les titres de revues concernant cette discipline sont relativement récents, peu nombreux et leur dimension internationale peu développée. Mais au sein de disciplines plus anciennes comme la sociologie ou l'histoire et la civilisation américaines, les chercheurs développent des pratiques très différentes : certains considèrent qu'il leur est nécessaire de se référer à des

numéros très anciens, parfois de plus de 50 ans, pour suivre par exemple l'évolution d'une école de pensée ; d'autres, plus nombreux, considèrent qu'ils ne se réfèrent pas à des numéros antérieurs aux dix dernières années. Cette variété des pratiques doit cependant être préservée des aléas de conservation des collections et devrait, selon le souhait des chercheurs, être accompagnée d'une politique de numérisation des collections

### 5.3.2 Des collections complètes

De nombreux chercheurs ont insisté sur l'importance de pouvoir accéder à des collections complètes. Plusieurs ont relaté des expériences de recherche documentaire frustrantes face à des numéros absents au sein d'une collection. Là encore, le recours aux nouvelles technologies peut être d'un grand secours, un chercheur donnant ainsi l'exemple de la base de données en sciences économiques JSTOR qui donne accès, pour les différentes revues recensées, aux numéros antérieurs.

## **5.4. Le déficit d'accompagnement**

### 5.4.1 Le manque de reconnaissance

L'évocation de la bibliothèque de l'Université Paris Dauphine a permis de poser la question, durant les entretiens, de la nécessité de créer une bibliothèque pour les enseignants-chercheurs. Cette perspective n'a pas emporté majoritairement l'adhésion des enseignants-chercheurs. Selon eux, l'attrait d'une telle bibliothèque ne s'explique pas uniquement par la sélection du public effectuée mais plutôt par la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposés. En cela, ils considèrent donc qu'une bibliothèque universitaire organisée différemment pourrait proposer un niveau de service équivalent. Si l'organisation des collections est, comme nous venons de le voir, un des éléments à prendre en compte, la reconnaissance par les bibliothécaires de la spécificité du travail de l'enseignant-chercheur en est un majeur. Ils regrettent ainsi de ne pouvoir clairement identifier, comme c'est le cas dans les anciennes bibliothèques de faculté, des interlocuteurs réguliers auprès desquels ils trouveraient le conseil et l'accompagnement nécessaires. S'ils reconnaissent aux bibliothécaires les compétences techniques liés au repérage et au

traitement de la documentation, ils regrettent ainsi leur manque de spécialisation disciplinaire.

#### 5.4.2 Le besoin de formation aux nouveaux outils

Cette demande de spécialisation du personnel peut être mise en perspective avec le constat d'un besoin de formation aux outils de repérage de l'information. Les enseignants-chercheurs considèrent ne pas savoir se servir à bon escient de l'ensemble des technologies de l'information. Cela leur crée un sentiment de frustration d'autant plus important qu'ils considèrent ainsi ignorer une quantité non négligeable d'informations scientifiques. Mais leur besoin de formation doit être entendu comme un accompagnement personnalisé à la recherche documentaire, en lien direct avec leurs axes de recherche et comme un service de veille régulier leur permettant de s'adapter rapidement à chaque nouvel outil pertinent.

## **6. Conclusion**

Ce panorama de l'offre en bibliothèques universitaires peu paraître quelque peu négatif mais il est bien sûr à modérer compte tenu du contexte conjoncturel du secteur des revues scientifiques. Les nombreuses incertitudes dues à l'évolution de l'édition avec l'apparition des revues électroniques concourent à installer une certaine prudence chez les bibliothécaires. Cependant, la confrontation entre l'offre et les usages permet de dégager des constantes qui sont autant de pistes pour concevoir des services plus adaptés.

## **Partie 3 : Propositions de perspectives pour les bibliothèques universitaires**

Ce chapitre n'a pas pour ambition de proposer un scénario idéal. Les nombreuses interrogations apparues au fur et à mesure de l'étude sur la question des revues scientifiques, l'exigence du public visé et l'incertitude de l'évolution de l'édition scientifique amènent à la plus grande prudence.

Nous allons cependant tenter de soumettre des propositions pour une meilleure rationalisation des collections : à partir d'une démarche d'évaluation des usages et des collections, nous proposerons de reconsidérer la politique documentaire, tant du point de vue des collections que des services, puis nous aborderons les nouvelles alternatives qui peuvent aujourd'hui permettre aux bibliothèques de participer plus activement au processus d'édition et de mise en accès libre de l'information scientifique.

## **1. La mise en place de l'évaluation**

### **1.1. Le choix de la méthode**

Il n'existe actuellement que peu d'outils spécifiquement adaptés aux bibliothèques et permettant d'évaluer les usages des revues scientifiques. Ainsi, la norme ISO 11620 propose des indicateurs pour évaluer les services proposés en regard des usages tant pour l'offre documentaire, que pour les modes d'accès à cette documentation et la formation. L'ISI propose aussi depuis quelques années de procéder à une étude d'usage des revues scientifiques en calculant le nombre de citations de revues effectuées dans les bibliographies réalisées par des chercheurs appartenant à une même université. Ce service payant se traduit par la réalisation d'une base de données appelée *Local Journal Utilization Report*. Cité par François Lapélerie comme « le système le plus approprié à la mise en œuvre d'une politique de développement de collection dans une bibliothèque scientifique »<sup>17</sup>, il est, semble-t-il, peu connu des bibliothèques, son coût élevé le rend peu accessible et il se concentre sur la méthode de la citation dont nous ne pouvons que constater la valeur relative.

Mais ces deux méthodes n'impliquent pas les usagers et ne répondent donc que partiellement au souci de prendre en compte à la fois la spécificité d'un établissement et d'un public, les collections proposées et leur mode d'appropriation, et les objectifs visés par cette évaluation.

### **1.2. L'enquête et ses objectifs**

L'enquête semble être en revanche une méthode plus appropriée car elle s'appuie directement sur le public cible et sa conception peut être adaptée spécifiquement aux objectifs visés: une enquête conçue pour évaluer les usages et l'offre dans un objectif de créer de nouveaux services ne sera sans doute pas équivalente à celle faite pour réduire le budget consacré aux abonnements.

#### **1.2.1 Cerner le public**

Le déficit d'échange observé entre les bibliothécaires et les enseignants-chercheurs se traduit par une méconnaissance plus ou moins importante des usages et des

---

<sup>17</sup> LAPELERIE François. Op ; cit.

besoins. Or, selon Bertrand Calenge, « ce n'est qu'en s'ouvrant aux besoins et aux pratiques des chercheurs, en s'attachant à dialoguer avec eux, que les bibliothèques peuvent tenir une place dans la recherche, place qui promet d'être particulièrement centrale dans les années à venir »<sup>18</sup>. Il y a donc un enjeu pour les bibliothèques à connaître précisément la collectivité des enseignants-chercheurs qu'elles desservent avant de vérifier les usages d'une collection.

Cette connaissance peut être facilitée par un état des lieux régulier de l'enseignement et de la recherche au sein de l'université de tutelle afin de recenser par exemple le nombre d'enseignants-chercheurs, les disciplines enseignées, les disciplines de référence, et le nombre d'étudiants doctorants dans les différentes disciplines. Ces éléments peuvent en effet être assez variables d'une année sur l'autre et ne sont pas sans conséquences sur les orientations documentaires d'une bibliothèque universitaire. Ceci permettrait ainsi de repérer les disciplines qui ne font plus l'objet d'enseignement et, inversement, celles qui apparaissent et celles pour lesquelles des orientations de rapprochement avec d'autres disciplines sont envisagées. Le premier conseil de la documentation de l'année universitaire pourrait être le lieu de ce recensement : la présence de la présidence de l'université de tutelle et des enseignants-chercheurs à cette instance est une opportunité, pour les bibliothécaires, pour repérer les orientations importantes de l'université. Ce travail de recensement aboutirait ainsi à définir le public cible et ne serait que le point de départ d'une étude plus précise des usages de ce public.

### 1.2.2 Confronter les usages et les collections

Les usages des enseignants-chercheurs sont, comme nous l'avons constaté, très variables. Disciplines enseignées, axes de recherche, degré plus ou moins élevé d'ancienneté, appartenance ou non à une communauté de chercheurs, mais aussi niveau de compétence dans la recherche documentaire, pratiques de lecture ou emplacement géographique dans l'université, support utilisé, sont autant d'éléments qui interfèrent dans les usages et qui concernent des pratiques, des comportements et des habitudes : une complexité qui confirme que « l'usage est une activité sociale »<sup>19</sup>. Ainsi, Abdelmajid Bouazza a repéré, recensé et analysé les

---

<sup>18</sup> CALENGE Bertrand. *Recherche et documentation*.

<sup>19</sup> LE COADIC Yves F. *Usages et usagers de l'information*.

grandes caractéristiques des besoins et des comportements des enseignants-chercheurs en sciences sociales et a défini, en fonction de ces caractéristiques, les implications en terme de gestion pour les bibliothèques.<sup>20</sup>

Tous ces usages sont en effet des pistes pour définir une offre documentaire. Une enquête sur les usages pourrait permettre ainsi de réaliser une grille où chaque titre de revue scientifique proposé par une bibliothèque serait croisé avec les types d'usage et évalué pour son degré de pertinence face à ces usages : le niveau d'information, le rapport à la discipline de l'enseignant-chercheur, le degré d'utilisation, l'accessibilité (accès direct, indirect, en ligne) et les services (sommaires en ligne, texte intégral...) de chaque titre feraient l'objet d'une évaluation. Une telle étude pourrait apporter des indications sur l'utilité de chaque titre et pour l'établissement de priorités tout en tenant compte de l'équilibre nécessaire entre les revues fondamentales desservant les grandes disciplines et les revues « à la marge » accompagnant spécifiquement les différents axes de recherche. Les résultats de ces relations entre offre et usages seraient une ressource pour orienter le plan de développement des collections et pour développer des services. La part que représentent les photocopies d'articles et les demandes de prêt entre bibliothèques seraient ainsi des éléments complémentaires à considérer pour la définition des services. Enfin, cette prise en compte initiale des usages serait une opportunité pour dépasser la dialectique documentation/information à laquelle se heurtent les bibliothécaires et intégrer de façon à part entière l'information délocalisée et dématérialisée dans la politique documentaire générale.

### 1.2.3 Deux exemples d'enquêtes

Deux enquêtes réalisées dans des objectifs très différents nous paraissent exemplaires pour illustrer l'intérêt d'une enquête auprès des usagers.

#### 1.2.3.1 L'enquête SuperJournal

SuperJournal est un projet qui a été créé en 1996 dans le cadre du programme des bibliothèques britanniques électroniques (eLib) pour évaluer les conditions nécessaires à l'utilisation des revues électroniques par le public. Dix-sept éditeurs

---

<sup>20</sup> BOUAZZA Abdelmajid. *Essai de typologie pour les utilisateurs des bibliothèques d'enseignement supérieur.*

de revues et treize bibliothèques universitaires étaient partenaires de ce projet pour proposer l'accès libre à cinquante revues dans différentes disciplines. Les utilisateurs étaient invités à remplir un questionnaire en ligne et les résultats de l'enquête ont permis de dégager des profils d'utilisateurs, de préciser les raisons les plus importantes justifiant de l'utilisation des revues et des articles, et les conditions d'accès fondamentales pour les utilisateurs. L'importance de la discipline dans ces usages se traduisait ainsi par le souhait de voir les revues regroupées par matière, la présence des résumés et l'accès aux archives étaient appréciés par la majorité, et le besoin d'une masse critique apparaissait de façon relativement différente selon les disciplines. Tous ces éléments ont permis d'établir quatre conditions requises pour un service de revues électroniques : une masse critique de revues avec un accès facile et une mise à jour, une fonctionnalité performante permettant la recherche et l'impression, et un accès aux archives.

#### *1.2.3.2 L'enquête de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne*

En 1998, la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne s'est vu confrontée à des difficultés budgétaires l'obligeant à fortement réduire ses abonnements. Disposant depuis 1994 d'une charte définissant l'ensemble de la politique d'acquisition, la bibliothèque considérait cependant ne pas disposer de suffisamment d'éléments lui permettant de statuer pour chaque titre. Il a donc été décidé de procéder à une enquête sur un segment de la collection en impliquant directement les usagers. Le secteur de l'économie qui faisait l'objet de nombreuses demandes d'abonnement par les enseignants-chercheurs et pour lesquelles le principe d'acceptation prévalait a été choisi. Tous les enseignants-chercheurs de sciences économiques ont été contactés par la bibliothèque avec l'appui du doyen de l'université. La bibliothèque leur a alors proposé des outils sous forme de grilles recensant chaque titre détenu et leur a demandé d'évaluer chaque titre en fonction de sa qualité scientifique et de son utilité. Par ailleurs, la bibliothèque a mené une enquête auprès du public fréquentant la salle en libre accès des périodiques, et ce pendant deux mois traditionnellement de forte affluence. Des affiches apposées auprès des rayons et des photocopieuses ainsi qu'une campagne d'information auprès du public accompagnaient la distribution de bulletins de

renseignements destinés à identifier le titre consulté grâce à la cote. Le taux de réponse de la part des enseignants-chercheurs a été de 50%, un taux relativement élevé qui traduisait leur inquiétude face à d'éventuels désabonnements massifs. La participation des usagers de la salle des périodiques s'est avérée aussi satisfaisante. Le croisement de ces deux enquêtes a permis de construire une grille où les titres étaient répartis selon les grandes orientations des enseignements, ce qui a permis de rétablir un certain équilibre entre les disciplines dont certaines étaient sous représentées. Plusieurs éléments étaient pris en compte comme le nombre de fois où un titre était cité comme indispensable par les enseignants-chercheurs, ceci étant pondéré par les résultats de l'enquête dans la salle des périodiques et par les données du prêt. Une liste des « pré-résiliables » a alors été établie et envoyée à chaque enseignant-chercheur avec la précision de la présence ou non du titre dans d'autres bibliothèques. Les décisions de résiliation ont abouti à une réduction du budget de 30000 francs suisses.

Cette expérience a été exigeante en terme d'implication des usagers et des bibliothécaires, le traitement des données et l'établissement de la liste définitive ayant exigé deux années de travail. Mais cette expérience a eu plusieurs avantages : elle a permis d'instaurer des relations plus régulières avec les enseignants-chercheurs, de connaître et de prendre en compte leurs usages et de les impliquer directement dans la gestion de leur bibliothèque. Elle a aussi permis de réaliser des outils d'évaluation des collections adaptés à la fois à un fragment d'une collection et aux usages qu'elle génère. Enfin, elle a permis de rationaliser la politique documentaire en mettant à plat les pratiques d'acquisition, et de la formaliser tout en la rendant lisible à la communauté desservie.

## **2. La formalisation de la politique documentaire**

### **2.1. L'importance d'une charte**

La complexité de gestion des collections de revues scientifiques invite à formaliser les grandes orientations dans une charte. Plusieurs éléments non exhaustifs peuvent être considérés :

- en terme d'organisation du travail : le budget réservé, le personnel concerné avec la répartition des fonctions entre le traitement administratif (négociations avec les éditeurs, participation au consortium...) et le traitement intellectuel (choix, signalisation...);
- le budget disponible et la part allouée aux différents supports et aux différentes disciplines;
- les disciplines concernées avec leur degré d'importance (suivi des enseignements) et le nombre d'abonnements minimum et maximum (masse critique);
- les critères retenus pour faciliter les choix : la périodicité, le niveau du périodique (facteur d'impact et usages), le prix, le support, la langue, la présence de résumés et de bibliographies, la signalisation dans les bases de données et les bibliographies spécialisées, la facilité d'interrogation pour les titres en ligne ;
- les critères de conservation : la durée de conservation, le support de conservation, le désherbage, la conservation partagée ;
- l'évaluation des collections avec sa périodicité et les outils utilisés ;
- les services proposés (photocopie, prêt entre bibliothèque, services en ligne).

A la fois quantitative et qualitative, cette charte pourrait préciser les rubriques faisant l'objet de négociations annuelles comme le choix des disciplines prioritaires, le choix des supports, ou les budgets par discipline afin de maintenir ou de rétablir l'équilibre des collections. Elle serait accompagnée chaque année d'une liste de titres de revues retenus selon les différents critères avec une hiérarchie entre les revues jugées incontournables, les *core journals*, et les revues devant faire l'objet d'une attention particulière et devant être particulièrement évaluées en fonction des usages. Cette formalisation de l'implicite permettrait de dégager les priorités de la bibliothèque et de les rendre lisibles. Citons ainsi le Service Commun de la Documentation de l'Université Toulouse III Paul Sabatier qui a, en 1995, réalisé un plan de développement des collections où les orientations pour les périodiques sont formalisées : « développer les collections dans les domaines correspondant aux pôles d'excellence des UFR desservies », « développer les collections dans les domaines où la demande est forte même s'ils

ne sont pas vraiment considérés comme des pôles d'excellence »<sup>21</sup>. Cette formalisation permet d'identifier deux orientations à la fois stratégiques et budgétaires qui illustrent l'importance de maintenir un équilibre entre d'une part la constitution de collections de référence et d'autre part la nécessité d'accompagner les activités des enseignants-chercheurs.

## **2.2. La définition de la masse critique**

### 2.2.1 La quantité

La confrontation des usages avec l'offre actuelle des bibliothèques universitaires révèle une certaine dichotomie et rend plus que jamais nécessaire l'évaluation d'une masse critique de revues à proposer. Que signifie en effet offrir plusieurs milliers d'abonnements si ceux-ci ne rencontrent pas le public visé ?

L'établissement d'une masse critique doit bien sûr prendre en considération le nombre de titres en deçà et au delà duquel l'offre ne parvient ni à satisfaire les besoins et ni à correspondre aux usages. En cela, des entretiens avec les différents chercheurs peuvent permettre, comme nous l'avons constaté, de dégager une évaluation approximative en nombre de titres nécessaires pour accompagner leurs activités.

### 2.2.2 L'équilibre

Mais ces entretiens ont aussi souligné que cette masse critique était constituée de façon équilibrée entre deux types revues, les revues qualifiées d'essentielles et fortement reliées à l'axe de recherche et les revues plus généralistes permettant d'alimenter la réflexion de façon plus large. L'offre que la bibliothèque fournit aux enseignants-chercheurs doit donc être le résultat d'un équilibre entre ces deux types de revues.

### 2.2.3 L'accès

Les entretiens ont soulevé la question de la facilité des accès à la documentation que celle-ci soit imprimée ou en ligne : si les enseignants-chercheurs déclarent avoir recours pour la majorité d'entre eux à une moyenne de quinze titres, ils déclarent aussi méconnaître les offres de la documentation électronique et donc

---

<sup>21</sup> Service Commun de la Documentation, Université Toulouse III Paul Sabatier. *Plan de développement des*

sous estimer la documentation à leur service. Par ailleurs, ils insistent sur la nécessité de pouvoir accéder à des titres anciens et de pouvoir les imprimer si besoin. L'établissement de la masse critique ne doit donc pas être résolue uniquement en terme de nombres de titres mais bien en terme de complémentarité entre les versions électroniques et les versions imprimées, en terme d'accès et sans doute de services. Abandonner un abonnement papier pour un abonnement électronique doit être justifié par exemple par une meilleure facilité d'accès, par l'assurance de services supplémentaires comme l'envoi des sommaires, et par la garantie de l'archivage.

Cette masse critique devrait ainsi permettre d'arriver à la conjugaison des besoins des usagers et des services que la bibliothèque est susceptible de fournir tout en conservant à la collection son unité.

### **2.3. La redéfinition du rôle d'acquéreur**

#### 2.3.1 Un rôle élargi

La prépondérance des revues pour le travail du chercheur devrait être un argument de poids pour, comme le souligne Bertrand Calenge, que les acquéreurs placent les revues au cœur de leurs préoccupations<sup>22</sup>. Cette considération est directement illustrée par le constat, dans les établissements visités, du manque d'implication des acquéreurs. Une organisation différente du travail basée sur une répartition disciplinaire de l'ensemble de la documentation, et ce quel que soit le support, avec une affectation plus formalisée de budgets pour les revues de chaque discipline pourrait permettre aux acquéreurs de penser leur politique documentaire de façon globale.

De même, la spécificité de la gestion des acquisitions de la documentation électronique dans les bibliothèques est en partie l'explication de la difficulté pour les bibliothécaires à appréhender et à maîtriser cette documentation. La documentation électronique est bien souvent le fait d'une personne chargée de négocier les droits d'accès directement avec les éditeurs ou dans le cadre d'un consortium. Ce qui devrait être un choix d'acquéreur se traduit souvent par une

---

*collection chiffrées et PDC sectoriel. Voir annexe 1-3*

<sup>22</sup> CALENGE Bertrand. *Conduire une politique documentaire.*

transaction d'ordre économique. D'autre part, la négociation sous forme de bouquets de titres et non titre par titre est une difficulté supplémentaire pour le repérage. Les acquéreurs devraient être donc davantage impliqués dans les processus de repérage des titres et de négociation .

### 2.3.2 Une compétence de spécialiste

La gestion des collections de revues scientifiques nécessite de la part des bibliothécaires des compétences spécialisées : les revues sont nombreuses, l'information qu'elles véhiculent est pointue, et le public qu'elles desservent a de fortes compétences disciplinaires. Si l'offre proposée ne saurait aujourd'hui être résolue uniquement en terme de quantité de titres mais surtout en terme de services et de collections adaptés à des usages précis, la maîtrise de cette offre doit être assurée par des bibliothécaires davantage spécialistes que généralistes. Le repérage des revues scientifiques, leur traitement et leur signalisation mais aussi l'accompagnement de l'utilisateur et la qualité du renseignement ne peuvent être assurés de façon satisfaisante sans une nécessaire compétence disciplinaire. Cette évolution des compétences accompagne ainsi celle de l'organisation des collections qui tend, avec les pôles thématiques ou les départements, à reconnaître la pertinence de l'approche disciplinaire. La spécialisation des bibliothécaires n'est pas un sujet récent et il est toujours très controversé au sein de la profession. Cependant, l'apparition de la documentation électronique et la complexité de l'accès à l'information incitent de plus en plus de bibliothèques universitaires, comme le SCD de l'Université Lumière Lyon 2, à envisager des plans de formation internes pour accompagner les bibliothécaires dans la maîtrise des nouveaux outils. Ces formations peuvent en effet être le lieu privilégié d'une redéfinition des compétences à développer afin de proposer des profils de bibliothécaires plus spécialisés et de promouvoir une capitalisation des connaissances et des compétences au sein de l'organisation.

### 3. La mise en valeur des collections

#### 3.1. Des accès facilités

##### 3.1.1 La question des bibliothèques de recherche

La question de la proximité des collections et de ses usagers a fait l'objet de plusieurs propositions de créations de bibliothèques de recherche au sein des services communs de la documentation. Illustrant en cela les propositions de Maurice Garden qui voit en la bibliothèque de recherche « une bibliothèque de référence permettant aux chercheurs d'avoir un accès direct et rapide aux documents, qu'ils soient matériellement présents ou non »<sup>23</sup> certains services communs de la documentation, comme celui de l'Université de Sciences Sociales Toulouse 1 ont constitué des collections spécifiquement destinées aux chercheurs<sup>24</sup>. Si ce type d'expérience s'avère intéressant, il peut aussi présenter l'inconvénient d'entraîner la bibliothèque dans la constitution de collections aux frontières difficiles à définir car, comme nous l'avons vu précédemment, la documentation utilisée dans le cadre d'une activité de recherche prend des formes très diverses et ne répond pas forcément à des critères suffisamment clairs pour orienter les acquisitions. Le risque de redondance avec les autres collections de la bibliothèque, ou au contraire l'insuffisance des titres proposés peuvent alors être des difficultés supplémentaires pour les bibliothécaires. Les enseignants-chercheurs rencontrés ont d'ailleurs à ce sujet souligné que l'existence d'une telle bibliothèque ne pouvait se justifier que dans la mesure où la bibliothèque universitaire ne parvenait pas à leur fournir des services plus adaptés.

En revanche, il apparaît important d'établir des relations étroites avec les différents laboratoires. Celles-ci permettraient de repérer la documentation présente dans les laboratoires, de la signaler dans le catalogue informatisé de la bibliothèque tout en respectant les conditions d'accès particulières le cas échéant, et de formaliser avec les chercheurs la répartition des différents abonnements. La plupart des chercheurs rencontrés ne se sont pas montrés hostiles à cette idée, considérant par ailleurs que cela pouvait permettre de mieux faire entendre leurs

<sup>23</sup> GARDEN Maurice. *Les bibliothèques de recherche.*

<sup>24</sup> HEUSSE Marie-Dominique, SAINT-GIRONS Bernard. *Partenariat dans l'université de Toulouse 1.*

besoins et d'avoir une vision plus claire de l'offre documentaire du service commun de la documentation.

### 3.1.2 La solution de la réserve active

La hiérarchie établie de façon traditionnelle entre les collections en libre accès et les collections en magasin ne semble plus fonctionner lorsqu'il s'agit des revues scientifiques. Le recours à des numéros antérieurs à l'année en cours est régulier chez les enseignants-chercheurs et se heurte souvent à une organisation des collections arbitraire davantage déterminée par des contingences matérielles que par une prise en compte des besoins et usages.

Il semble en revanche qu'une présentation des collections au sein de réserves actives telles que celles-ci ont été définies précédemment offre l'avantage de proposer en un seul lieu une collection conséquente. Présenter la totalité des collections rétrospectives ne se justifie d'ailleurs pas tant que la nécessité de définir le nombre d'années proposées en libre accès aux lecteurs. Cette évaluation devrait être faite en fonction des usages et pouvoir prendre en compte les particularités des différentes disciplines.

### 3.1.3 La libre circulation

La notion d'accès direct doit être celle qui détermine le choix des services offerts. Dans le cas de la présence d'un magasin des périodiques, il apparaît nécessaire de proposer aux enseignants-chercheurs un accès direct aux collections. Cette possibilité a été à plusieurs reprises souhaitée et paraissait plus importante que la possibilité d'emprunter. Le besoin d'accéder facilement à la documentation est en effet systématiquement lié à l'assurance de trouver cette dernière. Si l'emprunt n'est donc pas une condition rédhibitoire, en revanche la possibilité d'effectuer une lecture dans un espace agréable et calme disposant de matériel de reproduction est une nécessité. L'accès direct aux collections peut être facilité, comme certaines bibliothèques universitaires le proposent, par le biais d'un badge attribué à chaque enseignant-chercheur lui permettant d'accéder librement et selon ses disponibilités aux collections indépendamment des heures d'ouverture au public. Si ce système suppose de définir des conditions de sécurité précises, il oblige aussi la bibliothèque à s'équiper de bornes de prêt automatisées.

### **3.2. Une alternative: les pôles thématiques**

Le rapport de Marc Chauveinc évoquait la difficulté pour les bibliothèques universitaires d'assurer à la fois des services de masse, à la manière d'un « supermarché », en priorité orientés vers les étudiants, et un service de proximité davantage basé sur la satisfaction d'une clientèle plus circonscrite, sorte « d'épicerie de quartier »<sup>25</sup>. L'enjeu est en effet de préserver l'unité de l'établissement documentaire tout en prenant suffisamment en compte l'ensemble des usages pour ne pas en privilégier certains au détriment d'autres. Il semble à cet effet que l'organisation des collections non plus en fonction des supports mais en fonction des champs du savoir présente une alternative intéressante. Cette organisation en pôles thématiques ou départements permet de regrouper physiquement l'ensemble de la documentation autour d'une discipline ou d'un groupe de disciplines d'enseignement dans un ensemble organisé et cohérent.

Une telle organisation est une solution pour rendre plus lisible pour l'utilisateur l'ensemble de l'offre documentaire détenue par la bibliothèque autour d'un champ du savoir. Elle permet aussi de mieux répartir les différents usagers au sein de l'établissement et ainsi de reconnaître l'importance et la spécificité de chaque communauté scientifique. L'enseignant-chercheur peut ainsi bénéficier de meilleures conditions de cohabitation avec le public étudiant, mais surtout d'un espace documentaire spécifique, avec une spécialisation des collections et du personnel à forte valeur ajoutée. La place des revues dans un tel dispositif ne peut être qu'une place de choix respectivement à l'importance de la revue pour l'actualité d'un champ du savoir.

### **3.3. Des catalogues informatisés performants**

#### 3.3.1 Les portails

##### *3.3.1.1 La discipline*

L'organisation de l'information concernant les revues scientifiques est, comme nous l'avons vu auparavant, peu satisfaisante. Elle s'appuie essentiellement, du fait de la structuration des catalogues informatisés, sur le primat du support. Nombreux sont les catalogues qui, dès la page d'accueil, répertorient la documentation en

l'organisant selon la forme sous laquelle elle se présente : monographies, revues ou bases de données. Cette précision est bien sûr significative mais elle n'est pas pertinente pour permettre à un usager de repérer facilement l'ensemble de la documentation concernant un champ du savoir. Ainsi les enseignants-chercheurs rencontrés regrettent de ne voir apparaître clairement dans le catalogue l'ensemble des abonnements disponibles pour chaque discipline. Leur doléance est d'autant plus justifiée que l'usage de la revue scientifique est, comme nous avons pu le constater précédemment, en lien direct avec leurs travaux de recherche .

S'il ne s'agit surtout pas d'organiser dans un catalogue la totalité d'une collection d'une bibliothèque universitaire selon une logique disciplinaire, ce qui s'avérerait bien sûr extrêmement complexe et ne manquerait pas de susciter des difficultés insolubles notamment pour les documents interdisciplinaires ; il s'agit cependant de rentabiliser les potentialités de l'outil pour faciliter l'usage de la documentation. Proposer une rubrique des revues scientifiques organisée par grande discipline s'avérerait d'autant plus utile qu'elle permettrait de signaler l'ensemble des titres, qu'ils soient accessibles matériellement dans la bibliothèque ou qu'ils le soient par le biais des bases de données. Une précision utile tant pour les enseignants-chercheurs que pour les bibliothécaires qui se trouvent souvent dépourvus pour connaître exactement le contenu de chaque base de donnée. Cette information pourrait être accessible dès la page d'accueil du catalogue sous la forme d'une rubrique spécifique.

### 3.3.1.2 Un « accès transparent »

Enfin cette organisation de l'information permettrait de rendre transparente, pour l'usager, la multiplicité des différents réservoirs : les entretiens ont en effet fait apparaître l'aspect secondaire, voir inutile, de la distinction entre les titres détenus matériellement par la bibliothèque et les titres proposés dans le cadre d'abonnements à des bases de données. Cette distinction semblait concourir au contraire à induire les enseignants-chercheurs en erreur et à les décourager. Il est bien sûr assez délicat techniquement de proposer un accès unique à un catalogue et à des collections numériques. La mise à jour de ce lien est exigeante et cela nécessite le recours à un moteur de recherche unique. Peu de sociétés

---

<sup>25</sup> CHAUVEINC Marc. *Enquête sur la fonction documentaire dans les universités françaises.*

commerciales sont à même de proposer des produits satisfaisants mais le développement d'outils comme *Ask Once* laissent présager de nouvelles possibilités. L'apparition des métadonnées et des différents formats bibliographiques comme *Dublin Core* ou *Functional requirements for bibliographic records* (FRBR) sont aussi des opportunités pour les bibliothèques de repenser et d'enrichir les modes d'indexation de l'information et de fait d'en faciliter l'accès. Cela suppose bien sûr que l'ensemble de la documentation proposée, tant dans les catalogues des bibliothèques que sur le réseau Internet soit indexé grâce à ces nouveaux outils, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cependant des expériences méritent d'être signalées. Citons ainsi le portail de la littérature australienne « AustLit Gateway » qui a été réalisé par huit bibliothèques universitaires et la Bibliothèque Nationale d'Australie et qui donne accès à la fois à des œuvres et à des ressources électroniques. Toutes ces expériences devraient considérablement contribuer à simplifier l'interrogation des catalogues par les usagers en leur proposant des modes d'interrogation proches de ceux utilisés par des moteurs de recherche comme Google, moteur, comme nous l'avons constaté, largement plébiscité par les enseignants-chercheurs dans leurs quêtes documentaires.

### 3.3.2 Les collections à valeur ajoutée

Le développement des revues sous forme électronique est une évolution que les bibliothèques pourraient accompagner en s'impliquant plus activement dans la numérisation des collections historiques. De nombreuses bibliothèques disposent en effet de titres de revues françaises et francophones dont la valeur historique ou la rareté est très importante et pour lesquelles les éditeurs en ligne pour l'essentiel étrangers n'ont aucun intérêt. Il y a donc un enjeu à ne pas laisser s'installer d'un côté une offre performante par la qualité des services en ligne et de l'autre une offre mal signalée et cependant nécessaire au secteur de la recherche. Ce déséquilibre serait d'autant plus regrettable qu'il se ferait de nouveau au profit des grandes revues internationales au plus fort taux d'impact et que cela contribuerait à renforcer la tendance actuelle d'uniformisation de l'offre dans l'ensemble des bibliothèques universitaires. Engager un plan de numérisation des revues scientifiques ne peut cependant se faire que de façon raisonnée à l'échelon

national : il s'agit avant tout d'éviter des opérations de numérisation multiples et non concertées, aux conséquences budgétaires lourdes et aux risques de redondance inévitables. Certaines tentatives de concertation entre bibliothèques sont faites à ce sujet au niveau régional, c'est le cas pour la région Rhône-Alpes, mais les difficultés ne manquent pas : le manque de lisibilité des collections entre les différentes bibliothèques et les missions différentes afférentes à chacune ne leur permettent pas pour l'instant de s'engager dans des actions coopératives. La numérisation des collections pourrait de même être un début de réponse à la difficile question nationale de la conservation partagée des collections.

#### **4. La conception de services personnalisés**

##### **4.1. Enseignants-chercheurs et bibliothécaires : de nouvelles relations à définir**

Une enquête réalisée en 1972 par la Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche (LIBER)<sup>26</sup> et qui avait pour objet les rapports des chercheurs avec les bibliothèques de recherche préconisait déjà de mieux prendre en compte les usages et comportements des chercheurs afin d'offrir des services plus adaptés. Le besoin de s'engager dans une démarche active de reconquête du public des chercheurs était exprimé et présenté comme stratégique pour les bibliothèques universitaires. Nos observations nous ont ainsi confirmé que les enseignants-chercheurs ont une nette tendance à se procurer la documentation par des réseaux plutôt personnels : collègue invisible, bibliothèque personnelle ou de laboratoire sont des sources prioritaires face aux bibliothèques universitaires. La démarche de reconquête du public des chercheurs suppose donc de la part des bibliothécaires non pas tant de supplanter ces modes d'approvisionnement que de s'engager activement dans une logique de services mieux adaptés. La spécialisation des bibliothécaires, telle que nous l'avons abordée, devrait permettre de reformuler leur rôle et de les présenter davantage comme ceux qui, grâce à des compétences disciplinaires, peuvent accompagner l'enseignant-chercheur dans ses différentes pratiques documentaires

---

<sup>26</sup> **ROBINE Nicole.** *Le chercheur dans la bibliothèques de recherche.*

et de recherche de l'information. Cette adaptation aux usages devrait concourir à développer, autour des collections, des services évolutifs d'accès à l'information.

## **4.2. Les services à valeur ajoutée**

### 4.2.1 Les services de base

L'organisation du temps de travail du chercheur est comme nous l'avons constaté soumise à des contingences multiples. L'obligation de déplacement pour se procurer de la documentation est un élément que le chercheur n'admet que dans l'assurance d'obtenir ce qu'il souhaite, et qu'il cherche de toute façon à réduire au maximum.

Les bibliothèques universitaires pourraient repenser certains services de base en s'appuyant sur les facilités que proposent l'outil électronique pour répondre au souci de gain de temps et de pertinence des enseignants-chercheurs. Ainsi, une demande de réservation de revue ou d'article pourrait être faite par le biais d'un courrier électronique et générer une réponse avec l'envoi de la forme numérisée du document souhaité.

### 4.2.2 La veille documentaire

L'envoi de sommaires est apparu comme un service de première importance lors des entretiens. Le gain de temps a été le premier argument avancé mais la possibilité de sélectionner les sommaires des revues et, par le biais des mots-clé, de pouvoir accéder à un choix plus large de titres a été perçue comme plus importante encore. Ce service a semblé par ailleurs être en adéquation avec le souci des enseignants-chercheurs de préserver une certaine autonomie dans leurs activités.

Ce service de veille documentaire pourrait être réalisée par les bibliothécaires en fonction de leurs spécialités : un profil d'intérêt serait défini avec l'enseignant-chercheur grâce, par exemple, à des titres de revues, des mots-clé ou des noms d'auteurs déterminés. Les envois de sommaires concerneraient les revues électroniques et les revues imprimées et seraient effectués, selon une périodicité définie, par courrier électronique avec un accès direct aux numéros de revues électroniques grâce à un lien informatisé. Ce service, à l'image d'un service de référence, permettrait aussi de répondre plus largement à l'ensemble des requêtes

documentaires formulées par les enseignants-chercheurs et d'apporter une aide en ligne en direct ou en différé, tenant ainsi compte des rythmes et des axes de travail de chaque enseignant-chercheur.

#### **4.3. La formation aux outils documentaires**

Au regard des usages observés et des attentes formulées, l'outil électronique semble être l'outil documentaire le plus proche des pratiques des chercheurs. Sa dématérialisation le rend accessible au plus grand nombre et ce au plus près de chacun. Ses capacités techniques lui permettent d'enrichir les textes proposés d'appareils critiques textuels et graphiques illimités, et de se prêter à une construction et une lecture de type hypertextuel. Enfin, il peut proposer des moteurs de recherche performants. Ces caractéristiques sont des éléments qui ne peuvent que faciliter le travail des chercheurs mais ces derniers sont encore trop nombreux à ne pas utiliser, soit par méconnaissance soit par manque de savoir-faire. Les bibliothèques universitaires ont entrepris pour la plupart d'entre elles des programmes de formation pour les étudiants aux outils documentaires. La période de stage à la Bibliothèque Universitaire de Bron a permis évidemment de constater l'importance et la nécessité d'un tel dispositif dans l'accompagnement de l'étudiant mais elle a aussi permis d'évaluer avec les enseignants accompagnants leur propre besoin sinon de formation initiale du moins de mise à jour.

Un dispositif de formation pourrait donc être envisagé en direction des enseignants-chercheurs. Deux approches complémentaires pourraient être proposées : à partir d'un diagnostic des besoins des enseignants-chercheurs, des formations aux bases de données pourraient leur être proposées en fonction de leur discipline, puis enrichies par des séances complémentaires pour tout nouvel abonnement contracté par la bibliothèque universitaire.

## **5. Des bibliothèques productrices**

### **5.1. Héberger la production scientifique**

Le rapport Van Dooren soulignait dès 1999 la nécessité pour les bibliothèques universitaires de valoriser l'information scientifique produite au sein de

l'université de tutelle. Cette incitation pourrait aujourd'hui se concrétiser par l'ouverture sur les sites des bibliothèques de véritables réservoirs destinés à collecter l'ensemble de la production des textes scientifiques produits dans les universités. En se faisant les dépositaires de cette production, les bibliothèques concourraient non seulement à l'archiver mais aussi à l'indexer et à la signaler. A l'image des catalogues communs des thèses, des bases de données permettraient d'accéder à l'ensemble de la littérature grise produite qui ne dispose pas de canaux d'édition. Les bibliothèques s'inscriraient ainsi comme des partenaires immédiats et directs des enseignants-chercheurs mais aussi comme les partenaires des presses universitaires et des éditeurs qui pourraient puiser au sein de ces réservoirs leurs prochaines publications et établir ainsi la validation nécessaire.

Cette perspective qui a été évoquée durant les entretiens avec les enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 a été accueillie avec un grand intérêt, en particulier par ceux qui ont développé un site personnel sur Internet et qui l'utilisent pour signaler leurs publications.

## **5.2. Participer aux mouvements d'archives ouvertes et d'édition en ligne**

L'inflation de l'édition des revues scientifiques et la question des droits d'auteur des chercheurs a fait naître dans les années 90 différentes alternatives, que ce soit au niveau de l'archivage de l'information scientifique ou au niveau de l'accès à ces archives, autant d'expériences qui peuvent aujourd'hui présenter des alternatives pour les bibliothèques.

### 5.2.1 Les serveurs d'archives

Plusieurs serveurs d'archives sont nés dans les années 90, essentiellement pour des disciplines comme les mathématiques ou la physique. Paul Ginsparg, physicien à Los Alamos, a ainsi créé un serveur d'archives sur le site du laboratoire : ce site qui présentait initialement des « pre-prints » ou articles en attente de publications a réussi à convaincre une communauté de chercheurs pour lesquels ils s'agissaient de « publier ou périr ». Cette expérience connaît actuellement un succès grandissant avec 60 000 transactions électroniques par jour pour 30000 utilisateurs

représentant 70 pays<sup>27</sup>. Cette expérience se heurte actuellement au problème de validation, l'objectif étant de transformer ces « pre-prints » en « e-prints ». Néanmoins, le succès de ce serveur semble répondre à la volonté de chercheurs de plus en plus nombreux de s'extraire du mode d'édition traditionnel et de développer des modes d'édition alternatifs leur permettant à la fois de publier rapidement les résultats de leurs travaux, de préserver la qualité et la validité de l'information déposée et de se réappropriier la gestion de leurs droits d'auteur.

Ce modèle de serveur d'archives s'inscrit dans le mouvement plus général intitulé Open Archive Initiative (OAI) visant à proposer un protocole pour garantir à chaque chercheur la possibilité d'archiver sous forme électronique ses articles validés selon des standards de publication et d'en donner l'accès libre sans coût supplémentaire. L'intérêt immédiat réside dans la possibilité d'obtenir un impact plus important que celui obtenu par la publication dans les revues de référence dont le coût limite de fait l'accès aux chercheurs et aux établissements documentaires.

De nombreux documentalistes dont le représentant le plus emblématique est Steven Harnad considèrent qu'il s'agit d'une évolution dans laquelle les professionnels de la documentation ont un rôle à jouer en terme de relais d'informations auprès des communautés de chercheurs mais aussi en tant qu'acteurs. Un entretien avec le directeur des Presses Universitaires de Lyon (PUL) a ainsi confirmé l'intérêt que pouvaient partager des éditions universitaires et des bibliothèques à développer conjointement des modes de diffusion rapides et de qualité des travaux des chercheurs.

### 5.2.2 L'édition en ligne libre d'accès

Des bibliothèques universitaires et de recherche américaines ont fédéré la coalition SPARC (Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition) dans l'objectif de recréer de la concurrence dans le secteur monopolisé des revues scientifiques en créant des revues scientifiques en ligne. Leur dispositif consiste à convaincre les bibliothèques, les chercheurs, les sociétés savantes, les presses universitaires mais aussi les éditeurs de changer les modes actuels d'édition et de circulation de

---

<sup>27</sup> Chiffres tirés de : LA VEGA Josette de. *La communication scientifique à l'épreuve de l'internet*.

l'information scientifique et de créer des modes d'édition et d'accès libres et ouverts. Sous le slogan « Create Change », elles proposent aux bibliothèques de créer leurs propres réservoirs d'archives de production scientifique à l'image du projet *LOCKSS* en cours à l'université de Stanford, d'indexer cette information et de la rendre repérable par le biais de moteurs de recherche, et d'inciter ainsi à la création de revues électroniques libres d'accès mais respectant les droits des auteurs et répercutant les coûts d'accès sur les producteurs et non sur les lecteurs. Les avantages semblent partagés entre d'une part les chercheurs qui peuvent espérer une plus rapide et une plus grande audience à leurs travaux ainsi qu'un meilleur accès à l'information scientifique, et les bibliothèques d'autre part pour lesquelles les coûts de mise à disposition de cette information à ses usagers seraient considérablement réduits. L'éditeur en ligne BioMed Central propose ainsi, dans les disciplines bio-médicales, l'accès libre à plus de 4000 titres de revues avec une politique de protection des droits pour les auteurs et le souci de proposer un système d'évaluation avec des comités d'experts. Le financement est réalisé en amont par les différentes institutions productrices et non par les lecteurs, ainsi que par la publicité. Enfin, les données peuvent être accessibles sous différentes formes. Soulignons que des organismes comme le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ou l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) ont rejoint la déclaration de Berlin sur le soutien à l'accès libre de l'information scientifique.

L'audience de plus en plus forte de ces mouvements conjuguée à des campagnes de désabonnement de plus en plus nombreuses dans les bibliothèques américaines en particulier incitent certains éditeurs à proposer des accès libres à leur production. Il en est ainsi pour les Presses Universitaires d'Oxford, l'American Physiological Society ou la Company of Biologists.

## **6. Conclusion**

Si les alternatives émergentes de production de l'information scientifique semblent ouvrir des perspectives non négligeables aux bibliothèques universitaires, ces dernières ne doivent cependant pas négliger les besoins d'accompagnement et de

formation aux nouveaux outils de la recherche documentaire formulés par les enseignants-chercheurs. Il leur revient de concevoir une offre de services dont la forte valeur ajoutée sera à même d'enrichir les réseaux des enseignants-chercheurs et ainsi de justifier les bibliothèques comme des partenaires de première importance.

## Conclusion

La mise en place des pôles thématiques dans les deux bibliothèques universitaires du SCD de l'Université Lumière Lyon 2 ne va pas être sans conséquences importantes sur les usages et comportements des usagers. Comme nous venons de le voir, le choix qui sera fait pour les revues scientifiques, au sein de cette organisation des collections, sera déterminant : les revues scientifiques représentant la source première et fondamentale de l'information pour les enseignants-chercheurs, leur mise en espace et leur valorisation détermineront l'utilisation que ces derniers en feront.

L'observation des usages des enseignants-chercheurs, les attentes que ces derniers ont formulées, leurs démarches fortement disciplinaires, mais aussi l'apparition des revues électroniques et les besoins de formation qu'elles engendrent tendent à plaider pour une intégration des revues scientifiques au sein des pôles thématiques. Ceci permettrait de rapprocher les revues de collections appartenant aux mêmes champs disciplinaires et participerait à un enrichissement mutuel des différents fonds.

Mais que les revues scientifiques soient ou non intégrées aux pôles thématiques, leur utilisation dépendra aussi de la capacité du SCD à établir une relation privilégiée avec les enseignants-chercheurs, à concevoir des services adaptés à leurs besoins et à impliquer l'ensemble des bibliothécaires concernés par la politique documentaire dans la conception de ces services.

Les entretiens ont en effet souligné la nécessité d'établir une relation régulière et personnalisée avec les enseignants-chercheurs, relation qui se décline par des actions concrètes d'accompagnement de l'enseignant-chercheur dans sa quête d'information : les envois de sommaires ou d'articles à partir de profils prédéterminés, les formations ponctuelles ou régulières aux outils électroniques, l'accueil personnalisé avec une prise en compte de la discipline et de l'axe de recherche, les envois d'informations régulières sur les ressources documentaires acquises sont autant d'éléments qui participent à reconnaître l'enseignant-chercheur comme un interlocuteur privilégié.

Mais l'organisation des collections et la mise en place de nouveaux services ne sauraient donc être réalisés de façon pertinente sans une modification de l'organisation du travail des bibliothécaires. Ceux-ci ont, comme nous l'avons constaté, encore peu intégré les revues scientifiques dans leurs politiques documentaires. Une constatation d'autant plus regrettable qu'ils reconnaissent être encore plus en difficultés avec les revues électroniques. Le manque de temps et de spécialisation qu'ils évoquent, ainsi que la gestion particulière des abonnements électroniques, pourraient être estompés par une organisation du travail en accord avec les pôles thématiques. Les pôles thématiques permettent en effet de constituer des équipes de bibliothécaires cohérentes autour de champs du savoir et de proposer des collections, des services et un accueil davantage spécialisés. L'implication des équipes concerne donc l'ensemble d'une collection circonscrite par le sujet et non par le support, et pour laquelle les prestations proposées sont complémentaires les unes des autres.

Repenser l'organisation du travail et des collections dans le souci de servir au mieux un public ciblé doit être accompagné d'une volonté d'évaluation régulière. Les usages des publics sont en effet évolutifs en fonction des disciplines, des conditions de travail, de l'apparition de nouveaux modes d'accès à l'information et nécessitent une certaine réactivité des bibliothécaires pour adapter collections et services. Inscrire les activités des bibliothèques universitaires dans des processus d'évaluation selon une démarche qualité permettrait d'obtenir une meilleure légitimation au sein des universités et auprès des enseignants-chercheurs.

Enfin, il ne faut pas négliger l'intérêt que pourraient trouver l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises dans une politique concertée et partagée d'accès à l'information scientifique et de conservation des collections, un plan national dont l'urgence se justifie dans un contexte de négociation de plus en plus difficile avec les éditeurs scientifiques.

# Bibliographie

## 1- Généralités sur l'université et la recherche

**Conférence des Présidents d'Université.** *Les personnels dans l'université du XXI<sup>e</sup> siècle : missions, métiers, partage des responsabilités : actes du colloque annuel de la Conférence des Présidents d'Universités, 20 et 21 mars 2003 à Poitiers* [en ligne]. Disponible sur :

<[http://www.cpu.fr/Telecharger/Actes\\_Colloques\\_CPU2003.pdf](http://www.cpu.fr/Telecharger/Actes_Colloques_CPU2003.pdf) > (consulté le 10/10/2003).

**Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies.** *La recherche universitaire* [ en ligne]. Disponible sur :

<http://www.recherche.gouv.fr/recherche/univ/rechuniv.htm> (consulté le 10/10/2003).

*Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur* [en ligne]. Disponible sur :

<<http://www.adminet.com/jo/loi84-52.html> >(consulté le 10/10/2003).

## 2- Les bibliothèques universitaires

**CALENGE Bertrand, DELORME Sylvie, SALAUN Jean-Michel, [et alii] (dir.).** *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur.* Québec : Presses de l'université de Québec, 1995 , 455 p.

**CASSEYRE Jean-Pierre, GAILLARD Catherine.** *Les bibliothèques universitaires.* Paris : PUF, 1996, 127 p.

**CHAUVEINC Marc.** *Enquête sur la fonction documentaire dans les universités françaises : étude préliminaire.* Paris : Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture , Inspection générale des bibliothèques, 1992. 2 vol., 69-86 p.

**GLEYZE Alain.** *Savoirs, techniques et pouvoirs : le passé des bibliothèques universitaires de province.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t.46, n°1, p.4-12.

**INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES.** *Evolution du coût de la documentation 2000-2001* [en ligne]. Disponible sur :

<http://www.education.gouv.fr/syst/igb/docthtm/rapport2000.htm> (consulté le 22/09/2003)

**LACHENAUD Jean Philippe.** *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations. Rapport d'information fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur la situation des bibliothèques universitaires françaises* [en ligne]. Disponible sur :

[http://www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059_mono.html) (consulté le 10.10.2003).

**MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE.** Sous-direction des bibliothèques. *Les bibliothèques universitaires en chiffres* [en ligne]. Disponible sur :

<http://www.sup.adc.education.fr/bib> (consulté le 01.10.2003).

**RENOULT François (dir.).** *Les bibliothèques universitaires.* Paris : Cercle de la Librairie, 1994, 358 p.

**RODA Jean-Claude.** *La carpe et le lapin ou le difficile mariage des universités et des bibliothèques.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t.41, n°2, p.40-45.

**THYS-CLEMENT Françoise.** *La société de la connaissance : le paradoxe de l'évolution des missions des bibliothèques universitaires.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t.46, n°6, p.56-66.

**VAN DOOREN Bruno.** *En finir avec la crise des bibliothèques universitaires ?* Esprit, août- septembre 1993, p.143-158.

**VAN DOOREN Bruno.** *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies :* rapport du groupe de travail présidé par Bruno Van Dooren, au ministre de l'Education nationale , de la Recherche et de la Technologie. Paris : MENRT, 1999.[**en ligne**]. Disponible sur :  
<<http://www.education.gouv.fr/rapport/vandooren.fr.pdf>>(consulté le 22/09/2003).

### **3 – Généralités sur les enseignants/chercheurs**

**LATOUR Bruno.** *Le métier de chercheur regard d'un anthropologue.* 2<sup>nde</sup> édition. Paris : Institut National de la Recherche Agronomique, 2001, 103 p. (Sciences en question).

**MEIRIEU Philippe.** *Les enseignants : clercs, bibliothécaires ou compagnons.* Les Cahiers Millénaire 3, 2000, n° 18, p.45-48.

### **4- Les enseignants-chercheurs et la recherche d'information**

**BERARD Raymond.** *D'une rive à l'autre : les bibliothèques universitaires entre deux mondes.* Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français, 1<sup>er</sup> trimestre 1999, n°182, p12-15.

**BOUAZZA Abdelmajid.** *Essai de typologie pour les utilisateurs des bibliothèques d'enseignement supérieur.* **In CALENGE Bertrand, DELORME Sylvie, SALAUN Jean-Michel [et alii].** *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur.* Québec : Presses de l'Université du Québec, 1995, p321-330.

**CALENGE Bertrand.** *Recherche et documentation.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t.44, n°6, p.92-94.

**FRAISSE Emmanuel, RENOULT Daniel.** *Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires : à propos d'un sondage récent.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1994, t.39, n° 4, p. 18-25.

**HEUSSE Marie-Dominique, SAINT-GIRONS Bernard.** *Partenariat dans l'université de Toulouse 1 : vers un nouveau modèle d'organisation documentaire.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t.44, n°4, p.27-30.

**HEUSSE Marie-Dominique.** *Vous avez la communication : enquête au centre multidisciplinaire de Créteil.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1989, t.34, n°6, p.520-525.

**PADIOU Hubert.** *Le chercheur dans la bibliothèque.* Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français, 1995, n°167, p.32-35.

**PEROL-ISAACSON Dominique, LAMY-FAURE Catherine, SABATIER Isabelle.** *Entre tradition et innovation : les pratiques des chercheurs en économie/gestion.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t.44, n°5, P35-39.

**PINEDE Nathalie, VIEIRA Lise.** *Les enseignants-chercheurs et l'information électronique : l'exemple des universités de Bordeaux.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1997, t.42, n°6, p.62-65.

**POLITY Yolla.** *Le comportement des chercheurs dans leur activité (y compris face à la documentation).* Journée d'études du XXIXème Congrès National de l'ADBU, 17 septembre 1999, Dunkerque [**en ligne**]. Disponible sur : <<http://www.sv.cict.fr/adbu> (consulté le 01.09.2003).

**ROBINE Nicole.** *Le chercheur dans la bibliothèque de recherche.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1977, t.22, n°7, p.413-429.

**ROCHARD Marie-France.** *Quelle bibliothèque pour la recherche ? : enquête auprès des chercheurs scientifiques de l'Université Claude Bernard Lyon 1.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1984, t.29, N°1, p.26-31.

**VERRY-JOLIVET Corinne.** *Pratiques et attentes des chercheurs : la médiathèque scientifique de l'Institut Pasteur.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t.46, n°4, p. 26-30.

## **5 - Généralités sur l'information scientifique**

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE LA DOCUMENTATION ET DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES (ADBU).** *Journée d'étude annuelle, le 17 septembre 1999 à Dunkerque* [**en ligne**]. Disponible sur :

**LE COADIC Yves F.** *Le besoin d'information : formulation, négociation, diagnostic.* Paris : Nathan, 1998, 191 p.

**LE COADIC Yves F.** *Usages et usagers de l'information.* Paris : Nathan, 1997, 127 p.

**VOLLAND-NAIL Patricia (dir.).** *L'information scientifique et technique : nouveaux enjeux documentaires et éditoriaux.* Paris : Institut National de la Recherche Agronomique, 1997, 279 p.

## 6 - Les revues scientifiques

### 6.1 Généralités

**BOURE Robert.** *Sociologie des revues de sciences sociales et humaines.* Réseaux, 1993, n°58, p.93-105.

**BOURE Robert.** *Le statut des revues dans la communauté scientifique.* La Revue des revues, 1995, n°20, p.61-72.

**CORPET Olivier.** *Revue scientifique : qui fait la loi ?* La Revue des revues, hiver 89/90, n°8, p266.

*Evolution de la communication et revues scientifiques françaises : quelles implications pour les indicateurs ?* La Lettre OST, printemps 2000, n°19, 12 p.

**GABLOT Ginette.** *Qu'est-ce qu'un périodique scientifique ?* Bulletin des Bibliothèques de France, 1984, t.29,n°5, p.384-387.

**GUEDON Jean-Claude.** *A l'ombre d'Oldenbourg : bibliothécaires, chercheurs scientifiques, maisons d'édition et le contrôle des publications scientifiques.* Association of Research Libraries (ARL), 138<sup>ème</sup> meeting, 23/25 mai 2001, Toronto [en ligne]. Disponible sur :  
<[http : //doc-iep.univ-lyon2.fr/Edelec](http://doc-iep.univ-lyon2.fr/Edelec).(consulté le 02.10.2003).

**LEGENTIL-GALAN Monique.** *Edition de revues scientifiques* [en ligne]. Disponible sur :  
<http://www.revues.enssib.fr/pdf/Edition.pdf> (consulté le 02.10.2003).

**LEGENTIL-GALAN Monique.** *L'évaluation des périodiques français en sciences humaines et sociales au vu du soutien du CNRS* [en ligne]. Disponible sur :  
[http://www.enssib.fr/bibliotheque/dossthem/ecodoc/Revue\\_et\\_biblio/journées-sfic/com.legentil.html](http://www.enssib.fr/bibliotheque/dossthem/ecodoc/Revue_et_biblio/journées-sfic/com.legentil.html) (consulté le 02.10.2003).

**MAGRI M H, SOLARI A, RERAT K.** *Les périodiques scientifiques d'audience internationale au travers du Journal Citation Reports : analyse du système d'évaluation de l'ISI. Application à l'étude de la production de l'INRA. « L'information scientifique et technique : nouveaux enjeux documentaires et éditoriaux, colloque INRA, 21-23 octobre 1996, Tours [en ligne].* Disponible sur : <[http : //www.inra.fr/Internet/Unites/UCD\\_Jouy/scientom/magri\\_fr.htm](http://www.inra.fr/Internet/Unites/UCD_Jouy/scientom/magri_fr.htm)> (consulté le 03.10.2003)

## **6.2 Les aspects économiques**

**CHARTRON Ghislaine, SALAUN Jean-Michel.** *La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2000, t.45, n°2, p.32-42.

**KINGMA R. Bruce.** *The economics of access versus ownership : the costs and benefits of access to scholarly articles via interlibrary loan and journal subscription.* New-York : The Haworth Press Inc., 1996, 79 p.

## **6.3 Les usages**

**COUZINET Viviane, BOUZON Arlette, NORMAND Raoul.** *Les doctorants livrés à la recherche documentaire : la pratique de la revue scientifique.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n°6, p.54-59.

**DEVILLARD Joëlle, MARCO Luc.** *Ecrire et publier dans une revue scientifique.* Paris : Ed. d'organisation, 1993, 125 p.

**MILNE Dorothy, TIFFANY Bill.** *A survey of the cost-effectiveness of serials : a cost-per-use method and its results.* In : *The future of serials : proceeding of the north american serials interest group, Inc. 5<sup>th</sup> Annual Conference, June 2-5 1990, Brock University, Ste Catharines, Ontario.* p.137-149.

#### **6.4 Les aspects bibliothéconomiques**

**BELBENOIT-AVICH Pierre Marie (dir.).** *Gérer le développement d'une collection de périodiques.* Villeurbanne : Institut de Formation des Bibliothécaires, 1998, 183 p.

**CALENGE Bertrand.** *Conduire une politique documentaire.* Paris : Cercle de la Librairie, 1999, 386 p.

**FARGUELL Montserrat, KLEB Claudine.** *Etablir un plan rationnel de désabonnement de périodiques : l'exemple du Cadist des sciences de la terre.* Bulletin des Bibliothèques de France 2000, t.45, n°5, p.108-117.

**KIDOL Tony, REE-JONES Lindsay.** *The serials management handbook : a practical guide to print and electronic serials management.*ed. London : Library Association Publishing, 2001.

**LAPELERIE François.** *Le choix des périodiques scientifiques dans le cadre d'une politique documentaire.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t.44, n°2, p.64-72.

**LIPOVICI Christian.** *Les bibliothèques et le défi de l'édition électronique.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t.41, n°1, p.26-31.

**LINE Maurice B.** *Accéder ou acquérir : une véritable alternative pour les bibliothèques ?* Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t.41, n°1, p.32-41.

**NISONGER Thomas E.** *Management of serials in libraries*. Englewood : Libraires Unlimited, 1998, 433 p.

## **6.6 Les revues électroniques**

**CHARTRON. Ghislaine (dir.).** *Les chercheurs et la documentation électronique*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2002, 268 p.

**CHARTRON Ghislaine.** *Nouveaux modèles pour la communication scientifique: une nouvelle donne pour les revues scientifiques, 19-20 novembre 1999 [en ligne]*.

Disponible sur :

<http://web.ccr.jussieu.fr/urfist/enssibv2.htm> (consulté le 22.09.2003)

**CHARTRON Ghislaine.** *La presse périodique scientifique sur les réseaux [en ligne]*. Disponible sur :

<http://biblio-fr.unicaen.fr/bnum/jelec/Solaris/d03/3chartron.html> (consulté le 22.09.2003).

**LUPOVICI Catherine.** *Le périodique électronique*. Bulletin des Bibliothèques de France, 1995, n°2, p32-37.

**MUET Florence.** *Services et revues électroniques dans l'enseignement supérieur : synthèse de quelques enquêtes récentes sur les usages*. Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t.44, n°5, p.18-23.

**VEGA Josette F de la.** *La communication scientifique à l'épreuve de l'internet : l'émergence d'un nouveau modèle*. Villeurbanne : Enssib, 2000, 253 p.

**VIEIRA Lise.** *Les processus de diffusion électronique : vers une désintermédiation des usages pour les publics universitaires, une nouvelle donne pour les revues scientifiques ?* [en ligne]. Disponible sur :

[http://www.enssib.fr/bibliotheque/dossthem/ecodoc/Revue\\_et\\_biblio/journees\\_sfsic/vieirainteg.html](http://www.enssib.fr/bibliotheque/dossthem/ecodoc/Revue_et_biblio/journees_sfsic/vieirainteg.html)

## 7 – Les bibliothèques visitées

**COSTE Marie-Madelaine.** *L'image de la bibliothèque universitaire de Paris 8 auprès de ses usagers.* Villeurbanne : Enssib, 1998, pagination multiple.

**DUJARDIN Brigitte, JULLIEN Madeleine.** *Bibliothèque universitaire, bibliothèque publique ?.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2000, t.45, n°5, p.66-70.

**EL-SAADOUNI Mohamed Iman.** *La bibliothèque universitaire de Bron et les services offerts.* Villeurbanne : ENSSIB, 1997-1998, 51 p.

**JOLY Morwena, JUPILE Bruno, LAGADIC Ronan [et alii].** *Etude du fonds de périodiques de linguistique de la BU de Lyon 2 (Bron).* Villeurbanne : Enssib, avril 2003, 73 p.

**ICARDO Marie-Noelle.** *L'organisation des collections au SICD2 de Grenoble.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t.46, n°1, pp.91-94.

**VILLARD Hubert.** *Un plan de conservation : mise en œuvre à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t.46, n°6, p.94-100.

**Liste des sites consultés :**

@rchiveSIC : Archives Ouvertes en Sciences de l'Information et de la Communication :

<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr>

Association of Research Libraries:

<http://arl.org/stats/arlstats/grpahs/2001/2001t2.html>

Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne :

<http://www.unil.ch/BCU/informations/cadre.htm>

Bibliothèque Universitaire de Droit-Lettres, Grenoble :

<http://www.sicd2.upmf-grenoble.fr/bu/campus/index.html>

Bibliothèque Universitaire, Université de Paris 8 :

<http://www-bu.univ-paris8.fr>

Create Change :

<http://www.arl.org/create/home.html>

Enquêtes de Philippe Jeannin sur la publication des revues en Sciences Humaines et Sociales en 2002-2003:

<http://www.iut-tarbes.fr/enquête>

Ministère de la jeunesse, de l'éducation, de la recherche, sous direction des bibliothèques :

<http://www.sup.adc.education.fr/bib>

Poldoc :

<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc>>

La recherche universitaire en France :

[http://www.fermi2.sup\\_adc.education.fr/bib](http://www.fermi2.sup_adc.education.fr/bib)

Service des bibliothèques de l'Université de Cornell (Etat de New York) :

<http://www.library.cornell.edu/scholarlycomm/elsevier.html>

Service Commun de la Documentation, Université Lumière Lyon 2 :

<http://www.scd.univ-lyon2.fr>

Service Commun de la Documentation, Université Toulouse III Paul Sabatier :  
plan de développement des collections chiffrées et PDC sectoriel :

<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressources/bu/Toulouse/ToulouseBU33a.htm>>

<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressources/bu/Toulouse/ToulouseBU33b.htm>>

Service Inter-établissement de coopération documentaire de Grenoble

<http://sacd2.upmf-grenoble.fr>

SuperJournal :

[http://www.sv.cict.fr/adbu/actes\\_et\\_le/je99/sjpaper4.html](http://www.sv.cict.fr/adbu/actes_et_le/je99/sjpaper4.html)

# Table des annexes

## **ANNEXE 1:LA RECHERCHE, LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET LES REVUES SCIENTIFIQUES..... I**

ANNEXE 1-1 : MINISTÈRE DE LA RECHERCHE : LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE .... II

ANNEXE 1-2 : LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES EN CHIFFRES : LES  
PÉRIODIQUES - CHIFFRES DE LA SOUS-DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES.....VI

ANNEXE 1-3 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES PÉRIODIQUES  
DU SCDU TOULOUSE 3 ..... VII

## **ANNEXE 2 : LES ENTRETIENS ET LES BIBLIOTHÈQUES VISITÉES ..XII**

ANNEXE 2-1 : LA GRILLE UTILISÉE POUR LES ENTRETIENS AVEC LES ENSEIGNANTS-  
CHERCHEURS DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 ..... XIII

ANNEXE 2-2 : LES CHIFFRES CLÉS DU SCD LYON 2 POUR L'ANNÉE 2001-2002 XIV

ANNEXE2-3 LA BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE  
(BCU) ..... XVI

ANNEXE2-4 BCU : EXTRAITS DE LA GRILLE D'ÉVALUATION..... I

ANNEXE 2-5 LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE PARIS 8 .....III

ANNEXE 2-6 LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DROIT-LETTRES DE GRENOBLE... I

# **Annexe 1: La recherche, les bibliothèques universitaires et les revues scientifiques**

## **Annexe 1-1 : Ministère de la Recherche : la recherche universitaire**

Ministre | Ministère | Recherche | Technologie | Espace | Politique générale  
 Appels à propositions | ACI | Discours et communiqués | Rapports | Brochures  
 Actualité du site | Chercher | | Liens utiles | FAQ | Sigles | A propos du site

### **La recherche universitaire**

#### *Importance quantitative*

- 48000 enseignants de statut universitaire (dits enseignants-chercheurs),
- environ 3000 équipes ou laboratoires de recherche dans 85 universités et 70 autres établissements (grandes écoles - grands établissements - écoles d'ingénieurs), dont 1200 environ mixtes entre universités et organismes de recherche sur le modèle unités mixtes de recherche (UMR) CNRS - Universités étendu à INSERM - INRA - INRIA et autres.

La multiplication des unités mixtes avec les organismes renforce la position de la recherche universitaire, qui est vraiment au cœur des dispositifs de recherche français. La création d'unités mixtes se fait à la demande de l'université, mais l'évaluation est réalisée par les instances des organismes.

#### *Importance qualitative*

Les plus grands noms de la recherche française (prix Nobel - médailles Fields - autres distinctions internationales et même nationales - les académies - les membres français des Académies internationales) sont des professeurs d'université - qui, à la fois, dirigent des équipes et forment des jeunes.

L'innovation -les concours de création d'entreprise- les ACI jeunes montrent la qualité et la motivation de beaucoup de jeunes universitaires.

Dans tous les domaines du savoir, l'université cherche à développer l'excellence en même temps que la diffusion de ces savoirs.

#### *Une implantation sur l'ensemble du territoire*

Les universités - au sens strict - 82 universités (dont 5 des DOM-TOM) et 3 universités technologiques assurent une très bonne couverture du territoire. Les grands sites universitaires anciens qui comportent plusieurs universités ont entrepris des rapprochements (type pôles européens) en particulier pour renforcer leurs dispositifs de recherche. Mais de nombreuses académies ont souvent une seule, voire deux universités pluridisciplinaires.

Si pour la formation, les universités ont (sauf dans le secteur médecine-santé) tout le spectre des disciplines, pour la formation à la recherche (DEA - Ecoles Doctorales) et pour la recherche, les universités ont pour la plupart défini une politique volontariste de points forts : s'il y a de fortes différences de potentiel entre universités (de 2000 enseignants-chercheurs à une centaine - des budgets recherche universitaire entre 1 et 100 millions de francs), chaque université peut développer un créneau de recherche d'excellence, si elle met en accord sa volonté de recherche et sa politique de recrutement d'enseignant-chercheur, ou de collaboration avec les organismes.

#### *Une grande capacité d'innovation*

Les structures de la recherche universitaire sont plus souples que celles des organismes, d'où une capacité plus grande de saisir l'innovation, d'ouvrir des champs nouveaux, de multiplier les interfaces entre les disciplines. C'est dans l'université que s'est développée l'informatique et la gestion, c'est là aujourd'hui que se crée la bio-informatique nécessaire à toute la recherche sur le génome.

Les jeunes équipes, les équipes de recherche technologique sont ainsi des exemples d'équipes nouvelles.

Cette capacité d'innovation est d'autant plus grande que l'université a bénéficié depuis dix ans d'une augmentation très importante du nombre des enseignants-chercheurs : plus de 10000 emplois nouveaux de maîtres de conférences, biens sûr pour répondre aux demandes pédagogiques, mais aussi pour renforcer le potentiel de recherche. La diminution actuelle de la pression démographique donne encore plus d'importance à la qualité de la recherche au moment des recrutements. Ceux-ci vont rester nombreux suite au vieillissement du corps des professeurs, qui va entraîner de nombreux départs à la retraite.

### *Un rôle essentiel de formation par la recherche*

Les universités et une quarantaine d'établissements autorisés à délivrer des thèses organisent leurs Ecoles Doctorales autour de trois principes :

- la qualité de la recherche, les jeunes doctorants préparent leur thèse au sein des laboratoires et des équipes de recherche reconnus nationalement,
- le suivi des doctorants tout au long de leur travail de thèse, avec la multiplication des ouvertures sur les nouvelles disciplines, les technologies de l'information et de la communication, les langues et cultures de l'Europe.
- l'attention portée à l'avenir professionnel des docteurs, dans la recherche et l'enseignement supérieur publics, mais aussi et surtout en dehors dans l'entreprise et dans l'ensemble des secteurs socio-économiques.

A la rentrée 2000, toute la formation des docteurs est organisée en Ecoles Doctorales (315 reconnues).

Les Ecoles Doctorales s'emploient à améliorer la compétence et l'image de jeune docteur (10 à 11000 soutenances par an, dont 3 à 4000 par an recrutés dans le secteur public).

Le rôle des allocations de recherche (environ 4000 par an) est fondamental pour aider ces jeunes de grande qualité à mener à bien leur thèse. (la dépense annuelle pour les allocataires est de 1,4 milliard de francs).

### *Un budget important réparti dans le cadre des contrats quadriennaux*

Depuis plus de dix ans, le Ministère finance la recherche universitaire par le biais de contrat ou d'un volet recherche dans le contrat quadriennal global des établissements.

La recherche universitaire bénéficie d'un budget d'environ 1,8 milliard de francs - hors salaires (le salaire des enseignants-chercheurs, estimé mi-temps, se monte à 17 milliards), dont plus de 90 % sont contractualisés pour une période de 4 ans (avec réévaluation a posteriori tous les 4 ans).

Cette somme permet le fonctionnement du laboratoire (1/3 de la dépense couvre les dépenses d'infrastructure des quelques 3 millions de m2 de la recherche universitaire) et les dépenses proprement de recherche et d'équipement des équipes. Depuis quelques années, l'augmentation des effectifs des jeunes

chercheurs n'a pas été suivie d'une progression suffisante du budget de la recherche universitaire. Il faudrait un rattrapage pour que les moyens des laboratoires ne se dégradent pas.

### *Le plan U3M, les contrats de plan Etat-Région*

La signature des contrats de plan entre l'Etat et les Régions (CPER) assure une place importante à la recherche universitaire, toujours dans l'esprit d'une articulation étroite avec les organismes. Plus que des constructions nouvelles, (dont quelques-unes sont indispensables pour permettre des initiatives importantes), le plan U3M doit permettre une remise à niveau de l'équipement des laboratoires (équipements mi-lourds mutualisés - de 140 à 200 millions de francs par an seront ainsi inscrits au budget de la recherche universitaire).

Le plan U3M permet à la fois de renforcer le dispositif, et de faire émerger les spécificités et compétences de chaque région.

### *L'Université, les Régions, l'Europe*

Par les Contrats de plan Etat-Région (CPER), l'Université se présente comme un des outils majeurs du développement scientifique économique et culturel des régions. La recherche n'est jamais régionale, mais l'excellence de la recherche évaluée nationalement est un atout pour chaque région, et c'est chaque fois autour de son (ou de ses) université que se développe le potentiel de recherche (avec les organismes, les instituts,, les Ecoles).

Toutefois l'avenir de la recherche passe à la fois par la compétition et par la collaboration internationales. Tous les secteurs de la recherche française ne sont pas au même niveau : il faut préserver les secteurs de pointe, renforcer des secteurs plus en retrait, créer des créneaux nouveaux souvent au contact de plusieurs disciplines. Pour cela la coopération entre laboratoires, Ecoles Doctorales, Universités ou fédérations d'Université (pôles européens par exemple) français et leurs homologues des grandes universités européennes sera un des objectifs majeurs des années à venir.

## Annexe 1-2 : Les Bibliothèques Universitaires en chiffres : les périodiques - Chiffres de la sous-direction des bibliothèques

Collections et acquisitions	2001	Par rapport à 2000
Périodiques (titres)	454 997	4,03 %
dont titres en cours	155 140	2,58%
dont abonnements payants	124 645	0,78%
dont sur crédits Cadist	7 325	0,15%
Titres pour 1000 étudiants	323	5,70%
Titres en cours pour 1000 étudiants	110	4,22%
dont abonnements payants pour 1000 étudiants	89	2,39%
Documents électroniques (unités matérielles)	32 329	25,24%
Périodiques électroniques en cours	128 395	148,45%
Bases de données acquises dans l'année	3 123	12,26%

Collections et acquisitions	2000	Par rapport à 1999
Périodiques (titres)	437 3353	-1,78%
dont titres en cours	151 243	-1,15%
dont abonnements payants	123 683	-1,12%
dont sur crédits Cadist	7 314	- 5,07%
Titres pour 1000 étudiants	306	-2,31%
Titres en cours pour 1000 étudiants	106	-1,68%
Dont abonnements payants pour 1000 étudiants	86	-1,65%
Documents électroniques (unités matérielles)	25 813	
Périodiques électroniques en cours	51 678	

## Annexe 1-3 Plan de développement des collections pour les périodiques du SCDU Toulouse 3

Réabonnements 2000

### I. Contraintes budgétaires

Il manque pour trouver l'équilibre budgétaire 1999 : XXXXX FRF  
Prévision d'une marge de sécurité pour ne pas risquer une cessation de paiement  
Des domaines sont peu ou mal couverts par la bibliothèque : exemple EBM, Techniques Pharmaceutiques, Douleur, etc. (voir ci dessous)

Au total : somme manquante (XXXXX FRF) + marge + nouveaux abonnements = prévoir environ 45000 à 50000 FRF de suppression d'abonnements.

### II. Contraintes générales [http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse\\_BU33b.htm](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm) - [audepaghttp://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse\\_BU33b.htm](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm) - [audepag](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm)

- Il vaut mieux supprimer peu de titres pour un prix élevé que beaucoup de titres peu chers pour arriver à la même somme.
- Il convient de comparer le coût des photocopies d'articles et le coût de l'abonnement
- Il vaut mieux supprimer dans les domaines où on observe un déséquilibre
- Il faut rééquilibrer les abonnements au profit des étudiants
- Il faut dans la mesure du possible essayer de maintenir les abonnements dans les pôles d'excellence de l'université. Cependant, il semble plus urgent de rééquilibrer les abonnements au profit des étudiants. Des choix seront à faire.

### III. Choix des domaines où opérer les restrictions budgétaires [http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse\\_BU33b.htm](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm) - [audepaghttp://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse\\_BU33b.htm](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm) - [audepag](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm)

#### Analyse des domaines

Analyse de la répartition budgétaire par titre et par spécialité 99 :

Analyse du tableau et graphique Excel corrélation budget - nombre de titres / spécialité

Le budget :

Des domaines ont un budget > 100 000 FRF :

Biochimie

Biologie génétique

Microbiologie

Immunologie

Neurologie

Pharmacologie (étudiants)

Ces domaines correspondent aux pôles d'excellence de l'Université.

Des domaines ont un budget compris entre 100 000 et 75 000 FRF

Appareil circulatoire

Cancérologie

Endocrinologie

Odonto-stomatologie(étudiants)

Physiologie

Ces 2 types de domaines (si on excepte l'odonto-stomatologie et la pharmacologie pour lesquels

il y a des étudiants inscrits), intéressent essentiellement la recherche ou des applications de la recherche. Dans les domaines tels que l'endocrinologie ou la cancérologie ce sont les périodiques pour la recherche qui sont onéreux.

Le nombre de titres :

>20titres

Appareil locomoteur : peu cher et plusieurs spécialités médicales orthopédie, rhumatologie, kinésithérapie,etc..

Chirurgie : peu cher et toutes spécialités

Endocrinologie :

21 titres

Microbiologie et immunologie

Neurologie

Odonto-stomatologie (titres peu chers et étudiants)

Pharmacologie(étudiants)

WB2 : peu cher

Divers : nombreux dons

Entre 15 et 20 titres

Appareil circulatoire

Biochimie

Biologie génétique

WB1 : pas cher

Rapport sommes dépensées et nombre de titre

100 000 FRF et > 20 titres

microbiologie et immunologie

neurologie

Pharmacologie (étudiants)

à 100 000 FRF et entre 15 et 20 titres

Biochimie

Biologie génétique

Entre 50 000 FRF et 100 000 FRF et > 20 titres

Endocrinologie

Odonto-stomatologie (étudiants)

De 10 à 15 titres mais dépense budgétaire relativement importante :

Cancérologie : 14

Santé publique : 14

Au total les domaines donnant lieu à des dépenses budgétaires importantes et qui sont les mieux pourvus en titres sont des domaines qui intéressent essentiellement la recherche ou les applications de cette recherche.

Peu d'étudiants de santé sont concernés par ces domaines.

Les domaines intéressant les praticiens ont été révisés en 1998 (cf. enquête, suppressions abonnements 99).

D'autre part, il est impératif de rééquilibrer le catalogue de périodiques au profit des étudiants.

Les suppressions budgétaires porteront donc sur les domaines de recherche même si ces domaines correspondent aux pôles d'excellence de l'université.

Les abonnements sont chers, et il peut être financièrement plus intéressant d'acheter des photocopies d'articles. Lorsque un titre est lu sous forme d'article et non pas de façon intégrale par des chercheurs qui ne se déplacent pas à la BU, il faut comparer le coût des photocopies et le coût de l'abonnement...

#### Liste des domaines qui seront révisés

Microbiologie et immunologie

Neurologie

Biochimie

Biologie génétique

Bibliothéconomie / fonds professionnel (pour donner exemple et parce que abonnements inutiles à remplacer) \* voir détail

Pharmacologie

Cancérologie

Santé publique

Endocrinologie

#### **IV. Répartition des suppressions**

[http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse\\_BU33b.htm](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm) - [audepag](#)

[http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse\\_BU33b.htm](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm) - [audepag](#)

Les abonnements seront discutés dans les différents domaines concernés. La liste des abonnements sera adressée aux documentalistes des laboratoires concernés qui feront suivre.

Cependant, il faut donner une approximation du minimum de suppression budgétaire à faire dans le domaine.

Éléments de discussion :

- uniquement réservé à la recherche ou intéresse les étudiants
- pôle d'excellence
- nature ou importance du déséquilibre
- budget engagé
- cherté des abonnements et possibilité de remplacement par des photocopies d'articles.

Au total :

-Microbiologie et immunologie 10000 FRF

Neurologie 10000 FRF

Biochimie 5000 FRF

Biologie génétique 5000 FRF

Pharmacologie 5000 FRF (Attention étudiants)

Cancérologie 2500 FRF

Santé publique 2000 FRF

Endocrinologie 2000 FRF

Bibliothéconomie / fonds professionnel 3500 FRF

TOTAL 45000 FRF

\* détail Bibliothéconomie / fonds professionnel

Suppression possible de :

- Le monde : pas lu par les étudiants. Est sous CD ROM
- Le monde de l'éducation : très peu consulté
- 01 Informatique : pas consulté, ne correspond pas aux besoins- BOEN : Internet : <http://www.education.gouv.fr/bo/>
- Papier au SCD

TOTAL suppression aaaaa FRF

### **Les propositions d'achat de la BU Santé**

-EBM

- Quotidien du médecin
- Pain
- InfoPC
- STP Pharma sciences techniques pharmaceutiques

TOTAL : YYYYY FRF

Total budget : 45000 - (XXXXX + YYYYY) = ZZZZZ marge de sécurité

**V. Choix des titres** [http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse\\_BU33b.htm](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm) - [http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse\\_BU33b.htm](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm) - audepag

#### Les correspondant de la BU pour le choix des titres

Une liste d'abonnements sera adressée aux documentalistes travaillant dans les laboratoires ou services concernés par les suppressions.

Les documentalistes seront chargées d'enquêter auprès des responsables de leur laboratoire, qui devront désigner les titres indispensables à conserver et les titres qui pourront être supprimés sans trop de problème. Lorsqu'il n'y a pas de documentaliste l'enquête sera adressée directement au chef de service.

Tous les services concernés par les domaines où des suppressions de titres auront lieu seront contactés.

Constitution de 4 groupes :

- Groupe Recherche
- Hôpital Purpan
- Hôpital Rangueil
- Pharmacie

Une Liste d'abonnements sera aussi adressée au correspondant BU de la Faculté Dentaire pour validation.

Les laboratoires pourront proposer des substitutions de titres (dans les limites budgétaires). La liste d'abonnements sera accompagnée d'un courrier explicatif Cf. lettre2.doc

#### Les suppressions de titres :

Cette liste de titres indispensable et titres " supprimables " sera ensuite confrontée à :

- nombre de photocopies d'articles faites par la BU santé pour les services (PEB fournisseur

services)

- nombre de photocopies d'articles faites par la BU santé pour l'extérieur (PEB fournisseur extérieur)

-Présence ou absence dans le JCR

Liste des abonnements de la Faculté de Pharmacie

Données reprises sous forme de fichier Excel

D'autre par si un titres est " supprimable ", il faudra vérifier sa présence dans la région (Myriade) avant de le supprimer définitivement.

#### Les substitutions de titres :

Les propositions de substitution de titres seront confrontées à :

- Les propositions de la BU santé dans des domaines qui semblent à développer
- Les propositions directes des lecteurs
- La liste des titres indispensables (enquête 97). Titres non possédés par la BU santé
- Les demandes de photocopies d'articles faites par la BU santé à l'extérieur (PEB demandeur) liste du 01/12/98 au 31/05/99
- Le JCR par spécialité et par impact factor (voir dossier JCR)

Cf. dossier propositions d'achat - titres qui ne sont pas possédés par la BU santé en 1999

[http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse\\_BU33b.htm - audepag](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm - audepag)

[http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse\\_BU33b.htm - audepag](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/Toulouse/Toulouse_BU33b.htm - audepag)

## **Annexe 2 : Les entretiens et les bibliothèques visitées**

## **Annexe 2-1 : La grille utilisée pour les entretiens avec les enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2**

### I. Vos activités : enseignant et/ou chercheur

- discipline
- cycles
- environnement de travail

### II. Votre utilisation des revues

- quel type de revues (spécialisé/généraliste, revue essentielle, étrangère...) ?
- lister quelques titres
- dans quel environnement de travail (domicile, laboratoire...) ?
- sur quel support (papier /électronique, impression écran...) ?
- dans quels buts (préparation des cours, bibliographies...) ?
- rapport avec les activités (type de revue :type de travaux)
- participation : auteur, comité de lecture/rédactionnel ?

### III. Vos réservoirs

- lister les réservoirs
- qualités et défauts des réservoirs cités

### IV. Vos modes de lecture

- fréquence de lecture
- lieux de la lecture
- rapport type de revue / mode de lecture
- lecture déléguée
- supports de la lecture

### V. La place du SCD

- fréquentation (fréquence, salles...)
- services (prêt, salle des périodiques...)
- la documentation électronique

### VI. Les besoins

- Services souhaités
- Rôle de l'université :laboratoire
- Rôle du SCD

## **Annexe 2-2 : Les chiffres clés du SCD Lyon 2 pour l'année 2001-2002**

20 novembre 2002

Sauf mention contraire, les chiffres indiqués émanent de l'Enquête Statistique Générale des Bibliothèques Universitaires de l'année 2000.

### **Le public**

Étudiants inscrits à l'Université pour l'année 2001-2002 : 26 000 (y compris les étudiants de l'IUT Lumière et de l'IEP)

Lecteurs inscrits : 16 226

Nombre d'entrées : 582 308

### **Les locaux**

Les campus : 2 campus, le Campus Porte des Alpes et le Campus Berges du Rhône

Les bibliothèques : 37

La surface utile : 15168 mètres carrés, dont 8107 à la BU

Les places assises : 1834, dont 636 à la BU

### **L'ouverture (bibliothèques intégrées)**

Heures par semaine : 311,5, dont 62h pour la BU

Jours par an : 1600, dont 249 pour la BU

### **L'offre documentaire (bibliothèques intégrées)**

Nombre de livres : 326 434, dont 180 657 à la BU

Titres de périodiques : 3339, dont 1840 à la BU

Titres de bases de données : 78, dont 52 en réseau

Libre accès : 74% des collections sont en libre accès

### **L'activité (bibliothèques intégrées)**

Ouvrages acquis dans l'année : 13032, dont 8650 à la BU

Abonnements à des périodiques pris dans l'année : 1529, dont 879 à la BU

Prêts : 215 631, dont 172 421 à la BU

Prêts entre bibliothèques (2001) : 634 demandes expédiées, 1012 demandes reçues

Visites guidées : 155

Formations : 176 heures de formation

### **Les moyens budgétaires**

Budget total : 2 972 126 euros

Budget documentaire : 698 014 euros

### **Les moyens en personnel**

Personnels des bibliothèques : 37

Personnels d'état hors bibliothèques : 9

### **Les moyens informatiques**

Catalogue informatisé en réseau : Loris (Société Ever)

Réseaux de cédéroms : CD-Line (Société Archimed) et ERL (Société SilverPlatter)

Système d'impression en réseau : Watchdoc (Société Archimed) avec lecteur de carte Sedeco

Postes informatiques en libre accès : 74

## Annexe2-3 La Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne (BCU)



*Diversité, points forts et localisation des collections*



La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU) est une institution publique à vocation patrimoniale, culturelle et académique tout à la fois.

1-Quelques chiffres (2002)

- 1,8 million de documents
- 6'900 abonnements à des périodiques (revues, quotidiens, etc.)
- 5'000 revues électroniques
- 200 bases de données
- 20'500 CD musicaux
- 29'300 partitions musicales
- 6'970 enregistrements audiovisuels
- 1'400 CD-Rom
- 71'200 microfiches
- 170 incunables

Cliquez sur la

collection

de votre choix:

[Culture générale](#)

Patrimoine:

[Manuscrits](#)

[Livres précieux](#)

[Documentation](#)

[vaudoise](#)

[Dépôt légal](#)

[Château d'Oron](#)

[Musique](#)

Médiathèque

[Dorigny](#)

[Riponne](#)

[Sciences humaines:](#)

- 658 fonds manuscrits

[Anthropologie](#)

- 124 fonds d'archives musicales

[Antiquité](#)

#### 1-1 Quelques points forts

[Cinéma](#)

- le Dépôt Légal, les Valdensia (publications consacrées au canton de Vaud ou écrites par des Vaudois) et la [documentation vaudoise](#)

[Droit](#)

[Economie](#)

[Education](#)

- l'[orientalisme](#), collection unique en Suisse de par sa taille

[Géographie](#)

- la [géographie](#) (la géographie théorique avec toutes les oeuvres des fondateurs et la géographie politique sont particulièrement bien représentées)

[Histoire](#)

[Histoire de l'art](#)

- l'[archéologie](#) provinciale romaine, où les acquisitions visent l'exhaustivité depuis 1978

[Langues](#)

et littératures:

[Allemand](#)  
[Anglais](#)  
[Espagnol](#)  
[Français](#)  
[Grec](#)  
[Italien](#)  
[Latin](#)  
[Linguistique](#)  
[Slavistique](#)

- le [cinéma](#)

- la [littérature africaine francophone](#)

[Orientalisme](#)

- les [collections musicales](#): archives musicales, musicologie et musique imprimée, phonothèque

[Philosophie](#)

[Politique](#)

- les linguistiques [russe](#) et [espagnole](#)

[Psychologie](#)

#### 1-2 Développement

[Sociologie](#)

La [politique de développement des collections](#) est précisée pour chacune des disciplines universitaires et chacun des départements spéciaux.

[Sport](#)

[Théologie](#)

La [liste des acquisitions récentes](#) présente les nouvelles acquisitions de la bibliothèque par sites et sections.



[Home](#)

*Webmaster* 22 octobre, 2003



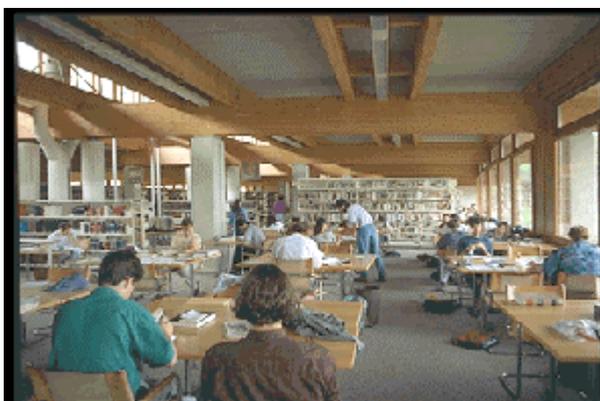
Environ 300'000 volumes et près de 1 000 places de travail sont répartis sur l'ensemble des trois niveaux du **libre-accès de la Bibliothèque centrale à Dorian**: des carrels et deux salles de

**Bibliothèque centrale à Dorigny;** des carrels et deux salles de discussion sont à disposition du public.

### 1-3 Le libre-accès des monographies

Il réunit un choix d'ouvrages représentatif en sciences humaines et sociales qui sont classés de la manière suivante:

- par disciplines enseignées à l'Université, selon les plans du libre-accès disponibles à l'entrée de la bibliothèque
- ensuite, à l'intérieur de chaque discipline, classement thématique selon la [CDU](#) (Classification Décimale Universelle)
- enfin, à l'intérieur d'un indice CDU, par ordre alphanumérique des cotes. (Cette dernière division est surtout utile pour localiser un ouvrage identifié au moyen du catalogue)



## 1.1.

### 1-4 Le libre-accès des périodiques

Il présente environ 3'500 titres classés au niveau inférieur du Bâtiment central:

- des [journaux et magazines](#) généraux sont à disposition dans le présentoir *Actualités*
- pour les périodiques scientifiques, les derniers numéros reçus, exclus du prêt, sont disposés dans des présentoirs par disciplines, et les numéros antérieurs sont classés par ordre numérique des cotes dans les rayons

Trois grandes séquences de cotes figurent dans le libre-accès:

- la cote LGP concerne les périodiques auxquels était abonné l'Institut de géographie de l'Université
- la cote BTR ceux auxquels était abonnée la Faculté de théologie de l'Université
- et la cote B les autres périodiques.

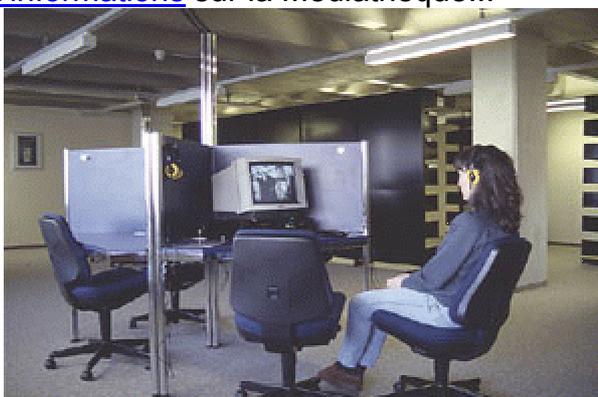
Les cotes LGP et BTR sont à la suite des cotes B. Les index cumulatifs des périodiques déposés en magasins sont classés sur une paroi du libre-accès (près de l'ancien catalogue sur fiches de la bibliothèque au niveau 3) alors que les index des périodiques en libre-accès sont classés avec les périodiques eux-mêmes.



### 1-5 Le libre-accès de la Médiathèque

Les médias en libre-accès doivent être consultés **sur place** sans autre formalité que le dépôt de la carte d'utilisateur de la BCU au bureau d'accueil de la Médiathèque: cette dernière est équipée des appareils nécessaires à la consultation de vidéocassettes, DVD, microfiches, microfilms, diapositives, enregistrements sonores, CD-Rom et de postes de travail pour la consultation individuelle ou à deux. Le **prêt à domicile** des médias est **exclu**.

Pour [plus d'informations](#) sur la Médiathèque...





## 1-6 La BCU en chiffres (2002):

### Indicateurs généraux

- **1,8 million de documents (volumes)**, dont plus de **400'000 en libre-accès**
- **8'700 nouvelles cartes de lecteur** attribuées et plus de **321'000 volumes prêtés**
- **1'200 places de travail** sur les quatre sites
- **30 km de rayonnages**
- **3,85 millions de budget d'acquisitions** pour près de 21'000 monographies, 5'000 titres de périodiques, 575 CD-Rom&DVD, 754 enregistrements audiovisuels et 2'165 enregistrements sonores
- une centaine de postes (ETP) sont attribués à **125 collaborateurs** permanents

### Prestations annuelles

- 321'000 ouvrages et 57'500 disques prêtés à plus de 21'500 usagers
- 11'480 ouvrages prêtés à d'autres bibliothèques
- 5'200 ouvrages reçus en prêt d'autres bibliothèques
- 9'250 documents audiovisuels consultés
- 22'200 nouveaux documents incorporés aux collections
- 2'000 thèses et publications de l'Université diffusées

- 6 expositions thématiques

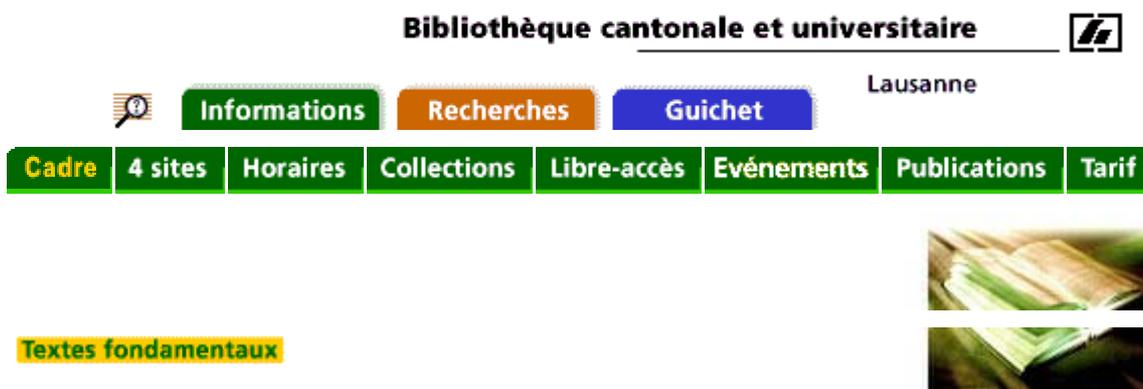
### **Etat des collections**

- 1,8 million de documents
- 6'900 abonnements à des périodiques (revues, quotidiens, etc.)
- 5'000 revues électroniques
- 200 bases de données
- 20'500 CD musicaux
- 29'300 partitions musicales
- 6'970 enregistrements audiovisuels
- 1'400 CD-Rom
- 71'200 microfiches
- 170 incunables
- 658 fonds manuscrits
- 124 fonds d'archives musicales



[Home](#)

[Webmaster](#) 17 juin, 2003



Ce document définit la **politique générale d'acquisition** de la BCU

En vertu de l'article 15 de la Loi sur les activités culturelles, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne est tenue d'acquérir les ouvrages intéressant la population en général ainsi que les ouvrages nécessaires à l'étude des disciplines enseignées à l'Université de Lausanne. Grâce à l'article 5 de la loi sur la presse du 14 décembre 1937 (dépôt légal) un exemplaire de tous les ouvrages imprimés ou édités dans le canton de Vaud est, en principe, remis à la Bibliothèque. Ses collections patrimoniales bénéficient ainsi d'une quasi exhaustivité. Conformément au Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique et à l'article 5 de la [Charte](#) de la BCU, l'acquisition se fait en dehors de toutes contraintes idéologiques, politiques ou religieuses et dans le respect du droit des auteurs.

#### 1- Vocation des sites et publics visés

Fondée au XVI<sup>e</sup> s. en même temps que l'Académie de Lausanne, la Bibliothèque déploie aujourd'hui ses activités sur quatre sites qui ont chacun leur vocation et leurs collections particulières :

- la bibliothèque cantonale de la Riponne développe un fonds d'ouvrages d'intérêt général destiné à un large public cultivé. La littérature classique et contemporaine y est fortement représentée, en français ou en traduction française. Outre le dépôt légal, la documentation vaudoise et les Valdensia (publications consacrées au canton de Vaud ou écrites par des Vaudois mais non imprimées ou éditées sur sol vaudois) ses points forts sont les collections consacrées à la musique (archives musicales, [musicologie et musique imprimée](#), [phonothèque](#)) et la littérature africaine francophone.

- la bibliothèque des Cèdres (ancienne bibliothèque de la faculté de théologie de l'Eglise libre) : ses fonds anciens, avec quelques points forts comme l'illuminisme et la démonologie, favorisent la recherche. La politique d'acquisition actuelle se propose d'offrir aux pasteurs, ainsi qu'aux autres lecteurs intéressés, des livres de bonne vulgarisation théologique; l'accent est mis sur les commentaires bibliques et sur les ouvrages de théologie pratique (se référer à la [politique d'acquisition en théologie](#)).
- la bibliothèque universitaire de Dorigny (Bâtiment central et Bibliothèque de droit et sciences économiques) a la mission de fournir aux étudiants, au corps enseignant et aux chercheurs les instruments nécessaires aux besoins des [disciplines enseignées dans les facultés de sciences humaines](#) de l'Université de Lausanne (UNIL) soit : Lettres, Théologie, Sciences sociales et politiques, Droit et Sciences économiques. Quelques fonds sont considérés comme des domaines d'excellence: hindouisme et bouddhisme, la géographie, l'archéologie provinciale romaine, le cinéma. Parmi les utilisateurs de la BCU les universitaires constituent la population la plus forte (45% des lecteurs actifs et 69% des emprunts), suivis par les élèves et les professeurs des collèges et des gymnases.



## 2- Financement des acquisitions

Le budget d'acquisition de la BCU provient principalement de deux canaux : le budget propre de la BCU d'une part et celui des facultés et du rectorat de l'Université de Lausanne de l'autre. Précisons que les montants versés à la BCU par les facultés des Sciences et de Médecine servent à payer des abonnements de périodiques gérés par la BCU/D mais déposés dans les instituts universitaires. D'autre part, une partie de la taxe d'inscription des étudiants (Frs. 8.-) est reversée à la Bibliothèque et vient alimenter un fonds qui sert principalement à couvrir des achats extraordinaires et onéreux ou de tampon quand les dépenses, en fin d'année, dépassent les budgets alloués. Le remboursement des livres

perdus par les usagers est porté aussi sur ce fonds. La Phonothèque, finance ses acquisitions par le biais des abonnements qu'elle encaisse.

### 3- Sélection des documents

A Dorigny, la sélection des documents est assurée par des bibliothécaires universitaires spécialisés dans les disciplines dont ils ont la responsabilité. Grâce à une collaboration étroite et régulière avec le corps enseignant de l'UNIL ils anticipent les besoins de la recherche et de l'enseignement.

A la Riponne, les fonds spécialisés dans le domaine de la musique sont alimentés par des collaborateurs au bénéfice d'une formation musicale. Les autres domaines sont couverts par une universitaire, responsable de l'ensemble des achats.

#### Documents onéreux

Pour l'achat de documents onéreux, l'approbation de la Direction de la BCU est nécessaire pour les monographies et les documents non-livres de plus de 1'000 francs, et pour les périodiques de plus de 2'000 francs.

### 4- Canaux d'acquisition

#### 4.1. Les achats

C'est la source principale des acquisitions de la BCU. Pour les domaines couverts on se référera aux documents décrivant les [politiques particulières aux différentes disciplines](#) et départements spéciaux.

#### 4.2. Les fournisseurs

A l'égard de ses fournisseurs, et particulièrement pour son site universitaire, la BCU prend en considération des critères de rentabilité et d'efficacité: choix d'un nombre restreint de fournisseurs sélectionnés pour la qualité de leurs prestations et les rabais consentis. Pour les périodiques scientifiques, vu la hausse constante du prix des abonnements, la BCU est contrainte, si elle veut conserver ses collections, de confier la majeure partie de ses titres à de grandes agences internationales qui offrent des conditions bien plus avantageuses que les librairies de la place. En revanche, pour le site de la Riponne, la BCU désireuse de soutenir le commerce local, se fournit en priorité dans le canton de Vaud. Les commandes sont faites auprès des libraires locaux selon un principe d'équité.

#### 4.3. Le dépôt légal

Tenue de faire appliquer les dispositions de la loi sur la presse du 14 décembre 1937, la BCU remplit sa tâche avec le souci de maintenir les meilleures relations avec les éditeurs et imprimeurs du canton. Elle acceptera, par exemple pour les ouvrages coûteux ou de bibliophilie, d'acquérir un exemplaire de tête à titre onéreux et de ne recevoir en dépôt qu'un exemplaire courant, dont le prix est moins élevé. Depuis 1995, la BCU cherche à acquérir de manière sélective des doubles des titres concernant le dépôt légal dont un exemplaire est destiné à la

consommation et l'autre, exclu du prêt, est réservé pour la conservation. Sont exceptés du dépôt légal : les livres ou brochures de caractère publicitaire, les programmes de spectacle ou de concert, les horaires des trains, des bateaux...etc, les réimpressions pures et simples des ouvrages déjà déposés, les affiches publicitaires, les enregistrements sonores et les enregistrements audiovisuels.

#### 4.4. Les dons

Les dons représentent un apport non négligeable dans les acquisitions de la BCU (10% des acquisitions annuelles). Cependant, au vu de la qualité déplorable des papiers des cinquante dernières années, des espaces de stockage non-indéfiniment extensibles et des frais encourus pour leur incorporation, la BCU se doit d'effectuer une sélection très sévère des ouvrages qui lui sont offerts en don. Elle cherche autant que possible à trier les dons à leur source, en envoyant chez le donateur les bibliothécaires spécialistes de la discipline concernée afin d'en évaluer la valeur et d'acheminer vers la bibliothèque uniquement ce qui recouvre ses champs d'acquisition déclarés. Selon les cas, on proposera l'achat des quelques pièces qui apparaissent intéressantes pour compléter les fonds de la BCU et l'on refusera le reste du don. Pour ce qui concerne les imprimés on applique aux dons les mêmes critères de sélection que pour les achats. Les dons à fort contenu idéologique (propagande politique et religieuse) sont acceptés pour autant qu'ils soient en langues dites accessibles, susceptibles d'intérêt pour un des enseignements donnés à l'UNIL et d'intérêt historique à long terme. Dans tous les cas, la BCU reste libre d'éliminer ce qui lui semble ne pas devoir entrer dans ses collections. Si le don est important (valeur marchande, volume, qualité du donateur) on lui attribuera un numéro de don et on fera faire un ex-dono à la mémoire du donateur.

#### 4.5. Les échanges

A l'égard des échanges, la politique de la BCU est extrêmement sélective : acquisition pour autant que les champs scientifiques et académiques couverts correspondent aux centres d'intérêt développés dans les collections et que les ouvrages soient en langues dites accessibles. La BCU a pour principaux partenaires les bibliothèques universitaires suisses, allemandes et quelques bibliothèques françaises. Elle leur offre ses propres publications, celles de l'UNIL ainsi que les thèses des facultés de droit, de lettres et des sciences économiques. Les thèses de droit émanant des universités suisses constituent l'apport le plus intéressant.

#### 4.6. La littérature grise

La littérature scientifique et technique non éditée ni diffusée par les canaux d'acquisition traditionnels (rapports de recherche, de forums ou de discussions, publications gouvernementales etc...) n'est en principe pas acquise par la BCU. En revanche, celle-ci s'applique à fournir les outils de repérage des organismes producteurs et prospecte activement les ressources électroniques couvrant ses domaines préférentiels.



## 5- Principes généraux d'acquisition

### 5.1. Langues

A Dorigny, pour répondre aux besoins scientifiques, la politique d'acquisition est ouverte aux langues suivantes: anglais, français, allemand, italien, espagnol, langues orientales et slaves, latin, grec. Les documents en langues dites inaccessibles (néerlandais, magyar ...) ne sont pas acquis, même pour les centres d'excellence. On fera cependant une exception dans les cas où l'illustration l'emporte sur le texte, ou quand des résumés informatifs suffisants existent en une langue accessible.

### 5.2. Textes originaux et traductions

A Dorigny, les textes littéraires et les grands textes de base sont acquis en langues originales et en traduction française. A défaut de traduction en français on privilégie la version anglaise, les titres en allemand étant peu empruntés par les lecteurs. La Riponne privilégie le français sauf pour les traductions des écrivains vaudois. Pour certains d'entre eux, en effet, elle cherche à rassembler le corpus des traductions des œuvres.

### 5.3. Exemplaires

Pour le site universitaire l'achat d'exemplaires multiples se fait selon le programme des cours, le nombre d'étudiants concernés et à la demande des facultés. Les manuels de base les plus utilisés dans l'enseignement donné à l'UNIL s'acquièrent systématiquement en plusieurs exemplaires. De manière générale, on ne double pas les exemplaires entre sites cantonal et universitaire sauf pour les ouvrages de référence et les grands textes de bases des différentes disciplines. Pour plus de détail on se référera aux politiques des différentes disciplines.

### 5.4. Rééditions

Les rééditions sont acquises pour autant qu'il s'agisse de véritables rééditions et non de simples réimpressions ou de rééditions abusives.

### 5.5. État physique

Conformément à la politique de conservation et préservation de la BCU ([PAC](#)), on acquiert, dans la mesure du possible, des exemplaires édités sur du papier non-acide et reliés. Les éditions de poche ne sont acquises que dans les cas où une édition reliée n'existe pas.

### 5.6. Antiquariat

Si un ouvrage important est épuisé, la BCU cherche à l'acquérir auprès des libraires spécialisés dans le circuit de l'antiquariat ou sous microforme. Est important un ouvrage nécessaire à l'enseignement ou à la recherche de l'Université de Lausanne ou qui viendrait compléter un fonds prioritaire de la BCU (Dépôt légal, Valdencia, ouvrages de

référence). Pour les besoins scientifiques, si le coût de la microforme est inférieur à l'achat en antiquariat la BCU privilégiera la confection d'une copie.

### 5.7. Fac-similé

La BCU acquiert pour ses collections les reproductions en fac-similé des manuscrits représentatifs de l'histoire de l'écriture et de l'enluminure. Destinés avant tout au public universitaire, ils recourent les champs d'acquisition préférentiels (art européen, orientalisme, histoire, ouvrages de piété). Les offres récentes faites par les éditeurs sur CD-ROM ne devraient pas modifier les critères d'acquisition.

### 5.8. Rapports d'entreprise

Le service du Dépôt légal, à la Riponne, a constitué depuis 1978 une collection qui incorpore plusieurs centaines de rapports annuels d'entreprises vaudoises ainsi que leurs journaux d'entreprise.

## 6- Les périodiques

A la suite des deux campagnes de résiliation d'abonnements de périodiques que la BCU s'est vue contrainte de lancer en 1993 et 1995 pour pallier la hausse constante du coût des abonnements, la politique d'un titre fermé pour tout nouveau titre ouvert doit être appliquée.

### 6.1. Tirés-à-part

Les tirés-à-part d'articles du corps enseignant de l'UNIL publiés dans des revues que la BCU ne possède pas sont acceptés comme dons. Ils ne sont jamais achetés. A la Riponne, le dépôt légal intègre quelques tirés à part de revues vaudoises.

## 7- Les monographies

Pour les domaines couverts, se référer aux textes des [différentes disciplines](#).

### 7.1. Les suites

Vu l'intérêt inégal que peuvent présenter les titres publiés dans une collection donnée, la BCU préfère souvent l'achat de volumes isolés, à la souscription d'un ordre permanent.

## 8- La musique imprimée

La Riponne intègre dans ses fonds les œuvres de musique classique de la Renaissance à nos jours. A l'exception du matériel d'orchestre et de chœur, dont l'acquisition reste marginale - en raison de leur coût élevé et du nombre limité d'utilisateurs concernés - tous les types de documents sont achetés (partition de poche et parties pour la musique de chambre,

partition et réduction pour la musique concertante et la musique dramatique).

Voir aussi la politique de [développement des collections de musicologie et musique imprimée](#).



## 9- Les manuscrits

La BCU vise prioritairement l'acquisition de manuscrits liés au patrimoine culturel vaudois: manuscrits d'œuvres d'écrivains et de scientifiques vaudois, ou résidents, et archives privées de personnes physiques ou morales ayant exercé une activité dans le canton ou en étant originaires. Les archives d'État sont du ressort des Archives cantonales ou communales. Dans ses achats, la bibliothèque cherche avant tout à compléter ses fonds les plus importants. Fort heureusement, des dons ou des dépôts de la part des personnalités elles-mêmes ou de leurs héritiers ouvrent de nouveaux fonds prestigieux ou accroissent les fonds existants.



## 10- Les archives musicales

Dotée d'une section spécialisée depuis 1971, la BCU peut prétendre jouer le rôle de centre romand de conservation de fonds d'archives musicales, activité qu'elle conduit en collaboration avec d'autres institutions (Radio suisse romande, Bibliothèque nationale, Phonothèque nationale, conservatoires). La BCU ne se préoccupe pas de l'acquisition des archives sonores ni des affiches; en revanche elle cherche à développer une collection iconographique en relation avec les fonds conservés. La préférence est donnée aux fonds complets, de compositeurs ou musicologues ou des chercheurs vaudois ou ayant résidé dans le bassin lémanique. L'acquisition se fait si possible du vivant du compositeur de façon à décrire les pièces de la façon la plus exacte.



## 11- Cartes et plans

La BCU n'achète que les cartes concernant le canton de Vaud éditées en Suisse. Par la voie du Dépôt légal elle reçoit les cartes et les plans imprimés dans le canton. Les dons alimentent le fonds des cartes anciennes déposé à Dorigny. Les cartes topographiques et thématiques utiles à l'enseignement de la géographie à l'Université de Lausanne sont acquises par l'Institut de géographie qui gère une cartothèque.



## 12- Non-livres

### 12.1. Disques

La phonothèque constitue un fonds encyclopédique de base offrant tous les styles de musique classique, ancienne et contemporaine, ainsi que la musique traditionnelle et populaire. La priorité est donnée à la représentation de tous les grands courants d'interprétation du XXe s. ainsi qu'aux grandes suites ou intégrales d'un compositeur ou d'un interprète. Bien que la loi sur le dépôt légal ne précise rien au sujet des documents

sonores, une grande attention est accordée aux parutions locales afin de mettre à disposition du public le patrimoine musical sonore régional. Les œuvres qui sont données en concert ou à l'opéra de Lausanne sont systématiquement achetées. Une collection de jazz est en cours de constitution. Elle couvre les grandes étapes de l'histoire du jazz avec un accent particulier sur la production contemporaine.

Voir aussi la politique de [développement des collections de la Phonothèque](#).

#### 12.2. Vidéocassettes

Depuis l'ouverture d'une médiathèque à Dorigny (1990), la BCU acquiert des vidéocassettes afin d'offrir à l'enseignement universitaire des sources documentaires autres que le texte. Afin de compléter le fonds imprimé une grande importance est donnée au cinéma. Les adaptations d'œuvre littéraire sont privilégiées. Pour les autres disciplines, les achats se font selon les cours donnés à l'Université ou sur demande des professeurs, ou sur proposition des bibliothécaires spécialistes.

#### 12.3. Diapositives

En raison de l'existence de diathèques à l'Université pour les disciplines qui les utilisent beaucoup dans leur enseignement (histoire de l'art, archéologie) la BCU n'acquiert pratiquement pas de diapositives. Pour autant qu'ils couvrent des champs déjà présents dans les collections, les dons sont acceptés. Les achats se font uniquement sur demande du corps enseignant universitaire. On n'achète pas de diapositives à l'unité.

#### 12.4. Microformes

La BCU acquiert très peu de microfiches et microfilms car ils sont peu prisés de ses usagers. Des exceptions sont faites pour les documents qui n'existent que sous cette forme ou qui relèvent de ses centres d'excellence (canons bouddhiques par exemple.).

#### 12.5. CD-Rom et multimédias

La BCU remplace peu à peu ses grandes bibliographies imprimées par celles offertes sur CD-Rom pour autant que les possibilités et l'efficacité des recherches ainsi que le gain de temps en soient plus avantageux. Les produits très spécialisés et propres à une discipline sont acquis à la demande des professeurs ou proposés par les bibliothécaires spécialistes.

Un fonds de multimédias est en cours de constitution à Dorigny et à la Riponne. Peu de produits pouvant prétendre au niveau académique la sélection est, à Dorigny, très sévère. La Riponne vise le niveau grand public.

#### 12.6. Ressources électroniques

Des bibliothécaires, spécialistes d'une ou plusieurs disciplines,

prospectent les ressources électroniques présentes dans Internet et les signalent aux chercheurs intéressés. Des passerelles facilitant l'accès à ces ressources sont établies. Lors de la signature de contrats d'abonnement à des ressources électroniques, qu'il s'agisse de CD-Rom ou de sources disponibles sur Internet, on cherchera à fixer les limites les plus larges possible aux contrats ou licences de site de façon à permettre au plus grand nombre d'utilisateurs de profiter de ce service. La solution idéale est de délimiter l'utilisation à l'ensemble de la communauté universitaire lausannoise.



### **13. Intentions de développement de la collection à moyen terme**

Les prévisions budgétaires des cinq prochaines années annoncent de la part des facultés des baisses de budget significatives. Il s'agira avant tout pour la BCU de sauver sa collection de périodiques scientifiques (voire de développer encore sa collection de périodiques en sciences humaines) tout en assurant des crédits suffisants pour les monographies. Néanmoins, des priorités devront être définies avec le corps enseignant des différentes facultés afin de dégager les lignes de développement préférentielles, celles pouvant être menées en coopération avec les autres universités et bibliothèques, ainsi que les domaines qui peuvent être abandonnés. La prospection, de plus en plus active à la BCU, des accès et de la fourniture électronique des documents devrait permettre de trouver des solutions nouvelles pour compléter virtuellement ses collections.



[Home](#)

[Webmaster](#) 12 décembre, 2001

**Annexe2-4 BCU : extraits de la grille d'évaluation**

Titre	Prix	Indispensable	Utile	Positif	% effectif (24)	Inutile	Sans opinion	Négatif ou neutre	% effectif (24)
Journal of finance	182	11	2	13	54%	0	11	11	46 %
OECD financial statistics.	575	10	3	13	54%	0	11	11	46%
Sloan management	98	6	7	13	54%	0	11	11	46%
Theory and decision	728	6	7	13	54%	1	10	11	46%
Annales d'économie et de statistique	170	3	9	12	50%	1	11	12	50%
Bulletin de l'Union européenne	237	10	2	12	50%	1	11	12	50%
Canadian journal of economics	140	6	9	12	50%	2	10	12	50%
Expansion	195	3	9	12	50%	2	10	12	50%
Econometric theory	400	8	4	12	50%	1	11	12	50%
Economica	156	9	3	12	50%	1	11	12	50%
International journal of industrial organization	730	8	4	12	50%	0	12	12	50%
JASA : Journal of the American statistical Association	438	9	3	12	50%	1	11	12	50%
Journal of econometrics	2800	8	4	12	50%	1	11	12	50%
Journal of economic theory	1815	9	3	12	50%	1	11	12	50%



## Annexe 2-5 La Bibliothèque Universitaire de Paris 8

Les collections de la bibliothèque de Paris 8

<u>Politique documentaire</u>	Collections numérisées	<u>Fonds général</u>
professionnels des bibliothèques (CDU, espace correspondants, listes de périodiques, etc.)	<a href="#">Sélection d'affiches</a> - Fonds Armand Gatti	280 000 documents. 160 000 ouvrages en libre accès
Les outils	Actualités <i>Collections</i>	<u>Collections spécialisées</u>
<a href="#">Plan de la bibliothèque</a>	<p><b>Documentation audiovisuelle</b> La bibliothèque acquiert désormais les vidéos de la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) : consultez <a href="#">leur catalogue</a></p> <p>Bientôt, avec votre contribution,... des <a href="#">thèses</a> et des <a href="#">mémoires en ligne</a></p>	Fonds Armand Gatti et fonds Vincennes. Fonds ex RDA, nouveaux Länder. Fonds de l'UMR 7023.
	A savoir...	<u>Périodiques</u>
	<a href="#">Centre National du Livre (CNL)</a> pour la constitution de fonds thématiques.	2 600 titres de revues pluridisciplinaires et multilingues
		<u>Thèses et maîtrises</u>
		79 000 titres de thèses dont 5045 sur support papier et 74020 sur microformes. <a href="#">Ressources en ligne pour les doctorants</a>
		2000 titres de maîtrises soutenues à Paris 8

La salle des périodiques

Responsable du service des périodiques : [Annie Malecki](#)

### Les collections

La bibliothèque possède 2600 titres de revues pluridisciplinaires et multilingues.

Les collections se présentent sur différents supports : papier, microformes et cédéroms

Une partie des revues (1000 titres) est en libre accès:

- Les numéros de l'année en cours sont disponibles sur les présentoirs de la salle et rangés par ordre alphabétique
- les numéros des années antérieures sont disponibles sur les rayonnages et classés par cote CDU.

Les 1600 autres titres sont archivés en magasin et consultable sur demande auprès du personnel de la salle. La localisation des périodiques (en salle et en magasin) se fait par l'intermédiaire du [catalogue informatisé de la bibliothèque](#) et à partir du titre de la revue. A tout moment vous pouvez demander le concours du bibliothécaire de la salle

### Mode d'emploi du catalogue informatisé :

- cliquez sur l'icone "catalogue" et sélectionnez la rubrique "périodiques"

- tapez le titre recherché, ex. *International journal of psychology*

- sélectionnez votre notice, la fenêtre située en bas de l'écran vous indique la localisation du périodique. Pour ce titre, il existe trois localisations :

1- Présentoir des revues: *159 Int, 1 an* indique que l'année en cours de ce titre est sur les présentoirs de la salle à la cote CDU 159 (psychologie) et classée dans l'ordre alphabétique aux lettres Int.

2- Salle des revues : *P33, 1978 - 1997* indique que les numéros des années mentionnées sont rangés sur les rayonnages des salles au numéro P 33

3- Magasin : *P33, 1966 - 1977* indique que les numéros des années mentionnées sont archivés en magasin. Pour obtenir le numéro désiré vous devez vous adresser au personnel de la salle.



### Les ressources sur cédéroms

A partir des postes informatiques de la salle vous pouvez accéder au réseau de cédéroms de la bibliothèque. Vous trouverez :

- des cédéroms bibliographiques dont **Myriade** qui vous permet de localiser des périodiques qui ne sont pas à la bibliothèque de Paris 8

- des cédéroms en texte intégral qui vous permettent d'effectuer des recherches thématiques sur les archives des journaux suivants : le Monde, le Monde diplomatique, le Times, le Sunday Times, les Echos

Pour plus d'information, consultez la [liste des ressources électroniques](#) accessibles à la bibliothèque.



### Liens Internet

De nombreux quotidiens français et étrangers sont accessibles par Internet. Vous pouvez notamment consulter :

- **Le Monde** <http://www.lemonde.fr>
- **Libération** <http://www.liberation.com>
- **Les Echos** <http://www.lesechos.fr/>
- **El País** <http://www.elpais.es/>
- **The New York Times** <http://www.nytimes.com/>

Des agences de presse vous permettent d'accéder en direct à l'information :

- **L'Agence France Presse** <http://www.afp.com/>
- **CNN** <http://www.cnn.com/>
- **Africaonline** : site portail mis à jour quotidiennement <http://www.africaonline.co.ci/>

Des méta-sites vous signalent la plupart des sites Web réalisés par des quotidiens et magazines dans le Monde : [www.webdo.ch](http://www.webdo.ch)



## Charte pour le développement des collections à la bibliothèque de l'Université Paris 8 , 15 juin 2001 : extraits

Créée en 1968, la bibliothèque de l'Université Paris 8 a développé des fonds qui couvrent les grands domaines d'étude et de recherche de l'université : lettres et langues, sciences humaines et sociales, arts et technologies. Elle est centre d'acquisition national pour l'urbanisme (Institut Français d'Urbanisme) et l'histoire de l'Allemagne de l'Est.

Elle adhère au Système Universitaire de Documentation (élément du Catalogue Collectif de France).

### 1- Missions de la bibliothèque

La bibliothèque universitaire est un service public en priorité destiné à la communauté universitaire. En tant que service commun, elle a pour mission de fédérer l'ensemble des acquisitions documentaires de l'université.

Dans la mesure de ses moyens, elle constitue et gère des collections d'étude et de recherche en privilégiant les besoins documentaires des étudiants dans le cadre de leur formation et de leur développement personnel. Lorsqu'ils sont conformes aux axes de développement retenus, elle satisfait également les besoins d'information plus spécifiques des enseignants-chercheurs de l'université Paris 8, de même que les besoins de culture générale des usagers inscrits extérieurs à l'université. Elle prend en compte les besoins documentaires de ses publics en tant qu'usagers distants en mettant à leur disposition des ressources électroniques régulièrement mises à jour par le biais de son site Web.

Elle catalogue et conserve les thèses soutenues à l'université, de même que les maîtrises dont la valeur académique a été reconnue (obtention de la mention TB).

Elle s'efforce de rassembler les documents scientifiques produits à l'université, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une publication, et en assure la conservation.

Par ses activités, la bibliothèque de l'université cherche à encourager l'analyse personnelle, l'indépendance intellectuelle, la lecture critique et réfléchie. Elle s'efforce d'offrir un accès diversifié aux connaissances et aux courants de création les plus significatifs.

### 2- Responsabilité de la sélection des documents et organisation générale des acquisitions

...

La sélection des périodiques, de même que les suppressions d'abonnements, s'effectue si possible en concertation avec les enseignants correspondant de la bibliothèque.

Le budget des périodiques est géré, tous supports confondus, par le service des périodiques de la bibliothèque, qui prend en charge de manière centralisée la conservation de la collection et les relations avec les fournisseurs dans le cadre d'un marché public. Le service des périodiques donne aux bibliothécaires spécialisés les informations nécessaires au suivi, à la mise en valeur et à l'évaluation des collections.

...

### 5- Axes de développement de la collection

...

- Rationalisation du fonds de périodiques imprimés en diminution du nombre d'abonnements, ce type de documents étant peu utilisé par le public local.

...

Périodiques :

Les abonnements de périodiques se font à la demande des acquéreurs responsables des différents secteurs ou sur suggestion des lecteurs ; les suggestions de nouveaux abonnements sont examinés une fois par an, entre juin et septembre, par une commission *ad hoc* afin d'être effectives au début de l'année civile suivante. La validation de ces arbitrages revient à la personne responsable du service des périodiques. L'achat d'une tête de collection est envisagée si le titre a moins de cinq ans ou s'il présente un intérêt scientifique important.

Les périodiques électroniques gratuits peuvent être intégrés au catalogue de la BU sur demande adressée au service des périodiques.

Pour chaque discipline, le budget correspondant aux abonnements de périodiques est estimé en tenant compte de l'usage de la collection et du coût moyen des documents : le développement des troisièmes cycles et l'activité des équipes de recherche peuvent constituer des éléments de pondération positive. Lorsque les dépenses liées aux abonnements d'un secteur d'acquisition sont inférieures au budget qui lui est à priori alloué, ce dernier peut alimenter l'achat de monographies ou permettre des abonnements supplémentaires dans un autre secteur de la salle thématique.

Pour chaque discipline enseignée à l'université, la bibliothèque s'efforce de maintenir un « noyau dur » de revues fondamentales les plus représentatives, notamment pour celles publiées en France et susceptibles de donner aux étudiants un aperçu de l'état de la recherche. Un seuil minimal de dix à quinze abonnements est visé pour chaque discipline, indépendamment des effectifs étudiants.

La bibliothèque s'efforce de maintenir au minimum un abonnement à un grand quotidien pour chaque langue enseignée.

Des périodiques en langue étrangères peuvent être acquis dans les domaines où la recherche est particulièrement développée à l'université.

La validation de nouveaux abonnements tient compte de la possibilité d'accéder à leur contenu par le biais de bases de dépouillement. Pour les périodiques de niveau recherche, les titres non possédés par d'autres bibliothèques de Paris ou de sa région sont acquis en priorité.

Les abonnements sont supprimés lorsque la revue n'est pas consultée par le public local ou distant, avant toute suppression d'abonnement, on s'assure que le titre concerné est accessible dans d'autres bibliothèques. On évite par ailleurs de supprimer des titres qui font l'objet d'un dépouillement dans une base bibliographique accessible à la bibliothèque de Paris 8.

Périodiques électroniques payants : les abonnements sont privilégiés lorsque ce mode de diffusion est exclusif. Dans les autres cas, seuls les titres très consultés ou qui répondent aux besoins des équipes de recherche de l'université font l'objet d'abonnements supplémentaires, en particulier dans les disciplines définies comme prioritaires et dans le cadre de l'enseignement à distance. Seuls les titres pour lesquels une identification sur les IP est possible sont acquis.

#### Bibliothèque numérique

L'abonnement aux ressources en ligne est privilégié.

En cas de souscriptions à des bases de données de dépouillement, on privilégie celles qui analysent les publications possédées par la bibliothèque et qui correspondent à des champs scientifiques dans lesquels la recherche et les enseignements de troisième cycle sont développés à Paris 8.

Les statistiques de consultation sont prises en compte pour la reconduction des abonnements.

...

Le support électronique est privilégié pour l'archivage des périodiques, qui peut s'effectuer de manière partagée avec d'autres bibliothèques.

## Annexe 2-6 La Bibliothèque Universitaire Droit-Lettres de Grenoble

**Bibliothèque  
Universitaire  
Droit-Lettres**

# La BU Droit-Lettres

Campus

[présentation](#)

[adresse](#)

[horaires](#)

[catalogue](#)

[services](#)

[contacts](#)

[plan](#)

Lyautey

[présentation](#)

[adresse](#)

[horaires](#)

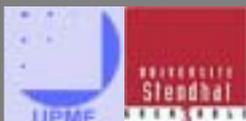
[services](#)

Valence

[présentation](#)

[adresse](#)

[horaires](#)



[@webmestre](#)  
[plan du site](#)  
[accueil](#)

### PRÉSENTATION

Fondée en 1880, la bibliothèque universitaire s'installe sur le campus de Saint Martin d'Hères en 1966. Pour en savoir plus sur son histoire, consultez la rubrique [l'histoire de la bibliothèque](#)

La BU se compose de 4 départements (administration, système d'information documentaire, public, collections) et de pôles disciplinaires regroupés dans le département des collections :

- droit,
- économie, gestion, finances,
- histoire - géographie, sciences politiques, arts, cinéma
- langues et littératures,
- sciences humaines, communication, bibliothéconomie,
- généralités et méthodologie.

Elle possède un [fonds ancien](#) d'environ 10000 volumes publiés avant 1900, et un moderne d'environ 515 900 volumes et 4 657 titres de périodiques dont 1433 vivants et plus de 80 abonnements à des bases de données en ligne ou sur cédéroms.

La BU compte 25943 inscrits. En 2002, elle a réalisée 413 454 entrées, 177257 prêts à domicile.

Elle assume la mission nationale de [CADIST d'Italien](#).

### ADRESSE

1130, avenue centrale  
Domaine Universitaire - BP 85  
38402 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX  
Tél : +33 (0)4-76-82-61-61  
Télécopie : +33 (0)4-76-82-61-68

### HORAIRES

**Attention !** En raison des travaux de restructuration du bâtiment pendant l'année universitaire 2003-2004, il ne sera pas possible de circuler à l'intérieur de la bibliothèque universitaire ni d'accéder directement aux collections.

Toutefois certains services continueront à fonctionner : prêt (attention : les modalités demande des documents seront modifiées), prêt entre bibliothèque, consultation des ressources électroniques...

Salle de consultation

(à l'arrière du bâtiment de la bibliothèque universitaire)

Lundi au Vendredi :

13h à 18h

Sélection d'usuels en consultation sur place

Ressources électroniques

Périodiques de l'année en cours

Prêt entre bibliothèques

Salle de prêt

Université Stendhal, bât. F, rez-de-chaussée

Lundi au Vendredi :

13h à 18h

Inscription, emprunt, restitution des documents

Accès au catalogue

Accueil bibliographique

Boîte à livres

(à l'arrière du bâtiment de la bibliothèque universitaire) : 24h sur 24h :

restitution des documents empruntés

Salle de lecture

3 bd Ml Lyautey à Grenoble

(5<sup>e</sup> étage de la bibliothèque municipale)

Lundi : 10h à 19h

Mardi au Vendredi : 13h à 19h

Samedi : 10h à 17h

Usuels en consultation sur place

250 places assises

Si vous avez besoin d'un quitus, vous pouvez envoyer votre demande accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre adresse à :

SICD2 - Bibliothèque universitaire / Quitus  
BP 85

38402 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX

NB : Au cas où votre quitus doit être communiqué à la scolarité de l'UPMF ou de l'université Stendhal, l'enveloppe timbrée n'est pas nécessaire.